



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

L'ETAT DANS LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS



**RAPPORT D'ACTIVITE
DES SERVICES DE L'ETAT EN 2004**

SOMMAIRE

Préface

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région p. 1

Education et formation p. 11

Gestion publique et développement économique p. 15

Transport, logement, aménagement du territoire et mer p. 25

Santé publique et cohésion sociale p. 34

Economie agricole et monde rural p. 38

Environnement et développement durable p. 42

Emploi et insertion professionnelle p. 47

Culture p. 53

Coordonnées des services de l'Etat en région p. 56

Sigles et acronymes p. 58

Agenda 2004 p. 62

Préface



Dans le même mouvement impulsant la nouvelle étape de la décentralisation décidée par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, s'engage une réforme profonde accentuant la déconcentration et simplifiant l'organisation des services de l'Etat en région.

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat s'est d'abord traduite par le regroupement des services régionaux en huit pôles et la mise en place du comité de l'administration régionale (CAR), instance stratégique de décision. Cette nouvelle organisation renforce l'unité territoriale de l'action de l'Etat ainsi que la capacité d'anticipation et d'adaptation de ses services au niveau régional.

L'année 2004 a, également, été marquée par l'élaboration et l'adoption du Projet d'action stratégique de l'Etat en région (PASER), qui constitue la feuille de route pour les services régionaux pour les années 2004 à 2006. Le PASER détermine, en effet, la stratégie de mise en oeuvre des politiques prioritaires de l'Etat dans la région à mener en tenant compte de ses particularités et de ses enjeux spécifiques. Il participe, par ailleurs, à la mise en oeuvre de la culture de résultat en définissant pour chacune des actions prioritaires les objectifs poursuivis, les résultats attendus et les indicateurs de performance. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la perspective de la mise en oeuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2006.

Pour la région Nord-Pas-de-Calais soumise depuis longtemps à de profondes mutations économiques et sociales qui appellent une mobilisation générale et une mutualisation des moyens, l'Etat s'engage, au travers du PASER, à rechercher de nouvelles voies d'action pour identifier et valoriser les facteurs porteurs du développement de demain, à accompagner l'ouverture européenne de la région, à renforcer le dynamisme de l'eurométropole et à favoriser le développement durable du littoral.

La nouvelle organisation des services en région et la mise en oeuvre du PASER ont pour ambition de rendre l'action de l'Etat plus cohérente, plus efficace et plus lisible et de moderniser la gestion des services publics pour répondre au mieux aux besoins de ses usagers et de ses partenaires.

D'autres dossiers importants ont mobilisé les efforts des services de l'Etat dans la région en 2004 : la révision à mi-parcours du Contrat de plan Etat-Région et des programmes européens ainsi que la poursuite de leur mise en oeuvre, la politique d'aménagement et de développement du territoire et le lancement en juin 2004 de l'appel à coopération métropolitaine visant à renforcer le rayonnement européen des métropoles françaises, le développement économique avec, en décembre, l'appel à projets pour la constitution de pôles de compétitivité, l'installation du Louvre à Lens et bien sûr la mise en route du plan de cohésion sociale.

Ce document témoigne également de la mobilisation, tout au long de l'année 2004, des services de l'Etat, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale, en faveur de l'amélioration de la réussite scolaire, du soutien au développement des entreprises artisanales, des entreprises innovantes et des entreprises exportatrices, des investissements dans le domaine des infrastructures, de la promotion de la santé et de la cohésion sociale, du soutien à l'activité agricole et à la pêche, de la promotion du développement durable, de l'amélioration de la situation de l'emploi et de l'encouragement aux pratiques culturelles et artistiques et de la valorisation du patrimoine de la région.

A nous de relever le défi de tous ces chantiers si importants pour l'avenir de notre région.

Jean ARIBAUD
Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

En 2004, le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) a poursuivi son action d'animation et de coordination des politiques interministérielles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et des programmes de politique régionale européenne. L'année a par ailleurs été marquée par l'élaboration du Projet d'action stratégique de l'Etat dans la région (PASER) qui détermine, pour 2004-2006, la stratégie régionale de mise en œuvre des politiques gouvernementales dans les domaines qui ont une dimension interministérielle.

La mise en œuvre des politiques contractuelles

► Le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006

Le point sur l'engagement des crédits

Les engagements des partenaires financiers du CPER s'élèvent, pour la période 2000-2006, à 1,6 milliard d'euros pour l'Etat, 1,1 milliard d'euros pour le Conseil régional, 280 millions d'euros pour le Conseil général du Nord et 130 millions d'euros pour le Conseil général du Pas-de-Calais.

Au 31 décembre 2004, pour l'ensemble des partenaires, le contrat de plan est exécuté à plus de 55 %. Le niveau d'engagement des crédits de l'Etat s'élève à 51 %, celui du Conseil régional à 62 %, celui du Conseil général du Nord à 50 % et enfin celui du Conseil général du Pas-de-Calais à 60 %. Théoriquement, il aurait dû atteindre un taux de 71 %. Le retard de consommation correspond donc à environ une année.

De manière générale, le retard est surtout dû à des délégations de crédits moins importantes. Cependant, l'avancement du volet routier reste régulier malgré les difficultés budgétaires. Son exécution dépasse les 50 % du contrat de plan. Les actions contribuant à l'aménagement du territoire ont été nombreuses en 2004 suite à plusieurs années de préparation des projets. Ainsi, les friches et les contrats territoriaux affichent pour 2004 des taux de réalisation de 23,4 % et 27,8 %. Le déroulement du programme GIRZOM (Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières) s'est poursuivi à un rythme régulier. Par contre, le bilan des transports ferroviaires est préoccupant avec un taux d'avancement de 15 %. Seules quelques études ont pu être financées en 2004.

La révision à mi-parcours du CPER

Les travaux de révision à mi-parcours du CPER ont été

menés conjointement avec ceux de la révision à mi-parcours des programmes européens de politique régionale afin d'assurer la cohérence entre les deux exercices. Les propositions de révision ont notamment porté sur le renforcement du volet territorial très sollicité par les nombreux contrats d'agglomération et de pays signés. Ce redéploiement a pu se faire par le transfert de crédits peu mobilisés. Des inflexions stratégiques ont par ailleurs été apportées dans le sens du développement durable (lutte contre les pollutions d'origine animale, lutte contre les inondations) et financées par une dotation supplémentaire de 17,9 millions d'euros par rapport à l'enveloppe initiale du CPER.

Le soutien à l'émergence des projets de territoire

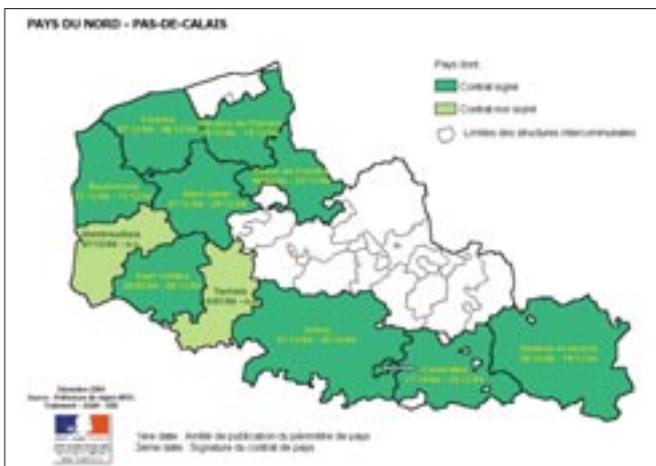
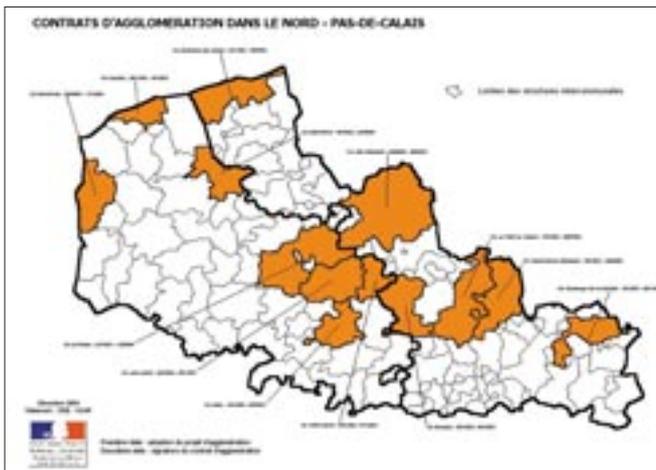
En 2004, les onze territoires de la région qui s'étaient lancés dans l'élaboration d'un projet de développement ("charte de pays") ont achevé cet exercice, ce qui a permis au préfet de région de publier l'arrêté de reconnaissance de ces pays. Dix d'entre eux ont déjà signé avec l'Etat et le Conseil régional le contrat de pays qui permettra la mise en œuvre de ces chartes dans un cadre partenarial jusqu'à fin 2006. Quatre agglomérations ont signé un contrat, portant à treize le nombre de contrats d'agglomération dans la région.

Les premières évaluations de ces contrats ont été conduites en liaison avec le Conseil régional et les communautés urbaines de Lille, Dunkerque et Arras. Portant sur la phase d'élaboration des contrats menée dans ces trois cas entre 2000 et 2003, elles ont permis d'en tirer des enseignements qui seront utilisés dans la prochaine phase de contractualisation.

Le SGAR a par ailleurs conduit une réflexion approfondie sur les pays qui incluent une agglomération (pays urbains). Fondée sur un échantillon de quatre pays, elle a permis de dégager les principaux enjeux qu'il faut à présent considérer pour consolider les pays récemment créés. L'intercommunalité devra être approfondie de même que certains enjeux de développement. Les pays offrent un

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

cadre de collaboration à la fois souple et en devenir pour les communautés de communes et communautés d'agglomération membres d'un même pays.



► Les programmes de politique régionale européenne

L'intervention des fonds européens dans la région contribue à son développement économique et social en soutenant des projets portés notamment par des entreprises, des associations, des collectivités territoriales dans les domaines du développement économique, de la recherche et de l'innovation, du développement culturel et touristique, de l'éducation, de la santé, de la cohésion sociale, de la lutte contre le chômage, de la protection de l'environnement ou encore du développement rural...

Près de 1 100 projets soutenus en 2004

1 091 projets ont été soutenus au titre des programmes objectifs 1 et 2 en 2004, représentant un montant de subventions européennes de 177,442 millions d'euros. Au total, plus de 4 500 projets ont été retenus, en cinq ans, au

titre de ces programmes pour 720,461 millions d'euros de subventions européennes et un investissement total de 2,582 milliards d'euros. Aucune perte de crédit liée à l'application de la règle du dégagement d'office n'est à déplorer en 2004 grâce à la mobilisation des maîtres d'ouvrage, des services instructeurs et de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes européens.

Sur la base d'un échantillon de projets terminés, la cellule contrôle du SGAR a réalisé 46 contrôles sur des projets cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) (15 en objectif 1 et 31 en objectif 2) avec l'appui d'inspecteurs principaux du Trésor. Ces contrôles consistent à vérifier la bonne mise en œuvre des programmes et la conformité des dépenses des projets contrôlés au regard des règles communautaires d'éligibilité. Ils contribuent à garantir l'éligibilité des dépenses ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission européenne et qui ont permis d'obtenir le versement des crédits communautaires. Ils comportent une visite chez le service de l'Etat chargé du suivi du projet et chez le bénéficiaire de la subvention avec rédaction de rapports dans le respect d'une procédure contradictoire. Suite à la constatation d'irrégularités, 4 titres de reversement partiel ont été émis. De plus, la cellule contrôle, dans le cadre de sa mission de conseil, a rédigé des recommandations à destination des services instructeurs en se fondant sur les anomalies les plus souvent constatées au cours des différents contrôles réalisés.

La révision à mi-parcours

L'année 2004 a été marquée par la révision des programmes qui fait suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée au cours du second semestre de l'année 2003. La révision à mi-parcours vise à favoriser l'adaptation des programmes, à renforcer leur performance et assurer ainsi la meilleure utilisation des crédits disponibles au bénéfice du développement économique et social de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle a permis, par ailleurs, l'affectation de la réserve de performance, d'un montant de 44,6 millions d'euros qui est venu s'ajouter aux 996,4 millions d'euros de l'enveloppe initiale des programmes objectifs 1 et 2.

L'Etat, en tant qu'autorité de gestion, a souhaité mener cet exercice en toute transparence en associant au sein de groupes de travail les services du Conseil régional et des deux Conseils généraux. Les propositions présentées aux membres des comités de suivi s'appuient sur les priorités mises en avant par les partenaires des collectivités et les représentants socio-économiques et tiennent compte des

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

recommandations des rapports d'évaluation, des priorités nationales et européennes.

Ainsi, concernant le programme de soutien transitoire objectif 1, les possibilités d'intervention des fonds européens ont été renforcées dans le domaine de la politique de la ville ainsi que pour le soutien aux projets de territoire avec la possibilité d'accompagner dans ce cadre le développement des transports communs en site propre (TCSP). Il a également été décidé de renforcer l'intervention des fonds européens pour le soutien aux sites d'accueil d'activités et dans le domaine de l'environnement et de la prévention des pollutions, des technologies de l'information et de la communication (TIC), du tourisme et de la culture. Afin de renforcer les moyens disponibles pour conforter ces orientations, un transfert du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) a été réalisé au bénéfice du FEDER.

Les membres du comité de suivi ont par ailleurs attiré l'attention de l'autorité de gestion du programme sur l'importance et la nécessité pour chacun des territoires éligibles de pouvoir bénéficier, en fonction de leurs difficultés propres, du cofinancement des fonds européens, tout en restant dans une logique de projet et de bonne gestion.

Concernant le programme objectif 2 et de soutien transitoire, les possibilités d'intervention ont été renforcées dans le domaine de la politique de la ville ainsi que pour le soutien aux projets de territoire, aux sites d'accueil d'activités et au développement des zones portuaires. Une nouvelle mesure a été créée pour soutenir l'implantation d'une antenne du Louvre dans le Pas-de-Calais. Enfin, afin de tenir compte de la moindre programmation des crédits du Fonds social européen (FSE), un transfert de 8 millions d'euros a été réalisé au bénéfice des actions soutenues par le FEDER.

1 370 dossiers ont par ailleurs été programmés dans le cadre du programme objectif 3, pour un montant de FSE de 186,9 millions d'euros. Ce programme vise à réduire les déséquilibres qui existent sur le marché du travail.

La coordination des politiques interministérielles

► L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques

La situation économique et sociale de la région Nord-Pas-de-Calais a été influencée en 2004 par une conjoncture

économique européenne et nationale peu dynamique, liée à la hausse du coût des matières premières et notamment du pétrole et des produits sidérurgiques, à la baisse du dollar par rapport à l'euro qui a pénalisé les exportations à partir de l'Europe et à la faible croissance de la demande interne et des investissements des entreprises. Cela s'est traduit dans la région par la faible augmentation de l'emploi total, une perte, comme en 2003, d'emplois industriels, notamment dans le secteur du textile (3 700 emplois perdus en 2004 contre 2 800 emplois en 2003) et une augmentation du chômage (au 31 décembre 2004, la région affiche un taux de chômage de 13,1 % contre 12,9 % au 31 décembre 2003, le nombre de demandeurs d'emploi était de 205 628 en hausse de 2,1 % sur l'année).

Dans ce contexte difficile, l'action de la cellule "développement économique" du SGAR consiste à :

- coordonner l'action interministérielle des services de l'Etat au sein du partenariat régional,
- accompagner l'émergence et le développement de projets créateurs d'emplois,
- favoriser l'anticipation le plus en amont possible des mutations économiques.

Le SGAR coordonne et participe, en étroite liaison avec les services déconcentrés de l'Etat, au sein du partenariat régional, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de développement économique inscrites dans le CPER et les programmes objectifs 1 et 2 telles que le programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE) ou le plan régional du Textile-Habillement (PRTH). Il assure également le suivi et s'assure de l'avancement des mesures en faveur du développement économique des territoires de la région prises lors des différents comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). En 2004, il a coordonné la mise en œuvre des mesures prises lors du CIADT du 18 décembre 2003 pour conforter l'attractivité économique de la métropole lilloise et il a veillé à ce que les mesures prises en faveur de l'ancien bassin minier, du Hainaut-Cambrésis et du Calais soient entièrement réalisées aux bénéfices des territoires.

Dans le cadre de son rôle de correspondant régional pour les mutations régionales, le SGAR anime et structure le réseau régional pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales que connaissent les territoires et les entreprises de la région. Il coordonne le groupe régional interservices d'anticipation des mutations économiques (GRISAME) qui permet aux services de l'Etat impliqués dans le développement économique d'échanger régulièrement sur l'évolution de la conjoncture, de détecter les menaces, de recouper les informations et de coordonner

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

ner leurs interventions sur les territoires et les secteurs d'activités qui éprouvent des difficultés.

Suite à l'annonce du plan de restructuration de l'entreprise Arc International, le GRISAME a, à la demande du préfet du Pas-de-Calais, réalisé un diagnostic socio-économique du bassin d'emploi de Saint-Omer et de ses environs. Ce rapport a été remis aux membres du comité de pilotage politique en février 2005.

En 2004, le SGAR a participé, en liaison avec les services de l'Etat compétents et dans le cadre du partenariat régional, à l'animation des réseaux et organismes qui contribuent à faire émerger et à financer des projets régionaux créateurs d'emplois et de valeur ajoutée tels que Nord France Experts (NFX), agence régionale représentant l'agence française pour les investissements internationaux, le réseau de développement technologique Nord-Pas-de-Calais, la société régionale de capital risque FINORPA.

Le SGAR coordonne l'intervention des services déconcentrés de l'Etat au sein du comité mixte Etat-Région (CMER), qui assure la coordination de toutes les interventions publiques dans le domaine des aides économiques aux entreprises individuelles et des actions collectives au profit des réseaux régionaux de développement économique.

Le SGAR participe aux instances chargées d'assurer la redynamisation économique des territoires ayant subi récemment des chocs économiques qui se sont traduits par des pertes d'emplois massives et pour lesquels un contrat de site (Metaleurop) ou un contrat de territoire (Boulonnais, suite à la fermeture de la Comilog) est en cours ou est prévu.

Il s'investit dans le développement de projets destinés à renforcer le développement économique régional par la préparation, à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un schéma régional d'intelligence économique destiné à fédérer et à coordonner l'action de tous les acteurs régionaux ou locaux qui interviennent dans ce domaine essentiel pour la pérennité des entreprises et l'attractivité des territoires de la région.

Suite à l'appel à projets sur les pôles de compétitivité lancé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en décembre 2004, le SGAR a animé, dans le cadre d'un partenariat régional unique au plan national, le comité de pilotage régional qui a accompagné tous les porteurs de projets pour élaborer et déposer leurs dossiers et qui a proposé ensuite au préfet de région un avis technique sur les dossiers déposés.

► La création d'une mission d'aménagement de la Côte d'Opale : un outil de développement partenarial

Le principe de la création d'une mission d'aménagement du Littoral dans le Nord-Pas-de-Calais a été acté par le CIADT du 14 septembre 2004, lequel a demandé au préfet de région de préparer, dans les 4 mois, un rapport sur la mise en place et le plan de travail de cette mission. Le SGAR a lancé, dès le début octobre, une large concertation avec les élus et les services de l'Etat. De nombreuses contributions ont été reçues et plusieurs réunions organisées, ce qui a permis de faire une synthèse argumentée et pour une grande partie consensuelle.

Dans l'espace régional, la Côte d'Opale occupe une place stratégique en raison de l'importance du trafic maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, du tunnel sous la Manche et de la concentration des activités humaines et industrielles sur un espace environnemental fragile.

Le rôle essentiel de la mission sera d'assurer un caractère global et cohérent à l'action de l'Etat à partir d'une analyse prospective conduite sur les sujets les plus difficiles. Partenariale, elle jouera le rôle de concepteur et de catalyseur des projets intéressants la Côte d'Opale.

Son champ d'intervention sera orienté principalement sur les infrastructures, le développement économique, le tourisme, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'érosion, l'application de la loi littoral et l'anticipation des risques.

L'application de la loi littoral a besoin d'être relancée dans certaines parties de la Côte d'Opale et la mission aura aussi un rôle important pour éclairer les choix que l'autorité compétente a souvent à faire dans les domaines de l'aménagement et de la protection de l'environnement. Elle veillera notamment à la protection des espaces fragiles.

Le rapport du préfet de région sera examiné lors du CIADT à l'été 2005 et la mise en place de la mission devrait être effective le 1^{er} janvier 2006. Elle collaborera étroitement avec les régions picarde et flamande ainsi qu'avec le comté du Kent.

► La promotion du tourisme

La Délégation régionale au tourisme (DRT) assure la mise en place et le suivi de la politique de l'Etat en matière de tourisme. Son rôle s'oriente autour de trois missions principales.

Le suivi de la réglementation

La DRT est chargée d'étudier les demandes et de donner un avis sur le classement des divers équipements touristiques

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

et sur l'agrément d'un certain nombre de professions contrôlées. Le but de cette réglementation est d'assurer le respect et la protection du consommateur en veillant à lui offrir des prestations et produits touristiques présentant le maximum de garanties quant à leur homologation et à leur qualité. Pour ce faire, la DRT siège dans les commissions administratives mises en place à cet effet. Les Commissions départementales d'action touristique (CDAT) du Nord et du Pas-de-Calais se réunissent, chaque trimestre, pour statuer sur les demandes de classement des établissements hôteliers, des restaurants, des terrains de camping, des meublés et des offices de tourisme. Des sous-commissions par nature d'équipements (hôtels, campings...) sont chargées de contrôler les établissements anciennement classés et nouvellement créés et de veiller au respect des normes de sécurité et du niveau des prestations. L'extension de la loi Raffarin aux établissements hôteliers destinée à éviter les risques commerciaux de surcapacité impose un examen attentif des CDAT des projets de plus de 30 chambres puis un avis de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) (4 dossiers de création d'hôtel en 2004). Depuis janvier 1995 et en application de la loi du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours, une section gère au niveau départemental les demandes de licence d'agent de voyage, d'agrément d'association de tourisme, d'habilitation et d'autorisation à commercialiser des séjours. La DRT est service instructeur de ces dossiers et rapporteur devant les commissions. Au cours de l'année 2004, ont fait l'objet d'un avis favorable : 8 demandes de licence d'agent de voyage, une d'agrément d'association de tourisme, 4 d'habilitation et une autorisation d'organismes locaux de tourisme. Les plaintes et réclamations des touristes sont transmises pour traitement à la Direction régionale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DRCCRF).

La politique d'aménagement touristique

L'année 2004 a été consacrée à la poursuite des actions engagées au travers du CPER et des programmes européens. Le volet Tourisme du CPER bénéficie, pour la période 2000-2006, d'une contribution financière de l'Etat de 10,670 millions d'euros qui, par son importance, place le Nord-Pas-de-Calais au 1^{er} rang des régions françaises. Les moyens du Contrat de plan permettent de conforter les sites, stations, villes, territoires qui exploitent déjà leur gisement touristique avec succès et, par ailleurs, de développer le tourisme de proximité dans les territoires émergents, y compris au travers de filières thématiques. L'amélioration du professionnalisme (démarche-qualité), la rénovation des équipements touristiques et la modernisation des techniques de commercialisation

constituent le second axe des actions prioritaires à mettre en œuvre. L'Etat a engagé, dans ce cadre, un montant de 1,077 million d'euros en 2004.

En ce qui concerne les programmes européens objectifs 1 et 2, 56,405 millions d'euros ont été affectés, pour 2000-2006, à la réalisation d'équipements touristiques majeurs, à la mise aux normes internationales de nos sites et à leur promotion. 12,998 millions d'euros ont été programmés en 2004 pour soutenir des projets visant, d'une part, à améliorer l'image de marque du Nord-Pas-de-Calais en confortant l'offre touristique existante, en concevant des produits touristiques innovants et en réalisant des campagnes originales de promotion et, d'autre part, à doter la région en équipements structurants susceptibles d'attirer, de retenir et de fidéliser de nouvelles clientèles.

Le partenariat conseil

La DRT a enfin pour mission d'apporter aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux institutions, toute l'aide technique nécessaire à l'élaboration ou à la réalisation de projets et à la résolution de problèmes d'ordre administratif. Cette mission peut prendre des formes très variées, telles que des séances d'information dans les organismes préparant aux métiers du tourisme, la participation à des jurys (des instituts universitaires professionnalisés, du fleurissement de la France, de la Charte du Savoir-Plaire...), l'aide à la réalisation et la participation à des manifestations touristiques, la mise en place d'opérations d'information et de promotion avec la Maison de la France. Elle consiste aussi à être un organe d'analyse et d'observation économique pour le ministère du Tourisme. Elle est enfin un relais entre les divers partenaires touristiques, institutionnels et administratifs, auquel la mise en œuvre des programmes européens et du CPER donne un rôle important de coordination. Elle entretient des relations privilégiées avec les représentants des professions du tourisme, les offices de tourisme, les Comités départementaux et régional du tourisme et tous les partenaires qui jouent un rôle dans la chaîne du tourisme et qui œuvrent pour le développement économique afin d'attirer dans la région de nouveaux investisseurs.

► La lutte contre l'illettrisme

Les actions mises en œuvre afin de lutter contre l'illettrisme s'articulent autour de 4 priorités :

Le développement du partenariat : 2004 a vu la mise en place d'une lettre d'information électronique, intitulée " E.Lettrisme " qui a pour objectif de communiquer tous les deux mois sur les points importants concernant la lutte contre l'illettrisme au niveau régional et national. Un

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

rapprochement a par ailleurs été opéré entre la Mission de lutte contre l'illettrisme et le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) avec la définition d'un projet visant à mettre en œuvre une politique cohérente autour de la maîtrise de la langue (lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, français langue étrangère). Parmi les autres actions réalisées en 2004, on peut également citer : l'élargissement du partenariat des réseaux LiRE (Lire Réussir Ensemble) composé de 15 dispositifs permanents de maîtrise des savoirs de base, la mise en place d'une action expérimentale avec la ville de Lille pour sensibiliser les acteurs de proximité à la lutte contre l'illettrisme et la mise en réseau des établissements des services de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) autour de la lutte contre l'illettrisme au travers d'une charte.

Le repérage des situations d'illettrisme : une enquête " Information - Vie quotidienne " a été confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) afin de quantifier et qualifier le public en difficulté. Dans le cadre du partenariat avec l'Armée, les bureaux du service national (BSN) se sont engagés dans une démarche qualité et d'amélioration continue du repérage et de la prise en compte rapide des jeunes repérés en difficulté lors des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD). Enfin, les conseillers de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ont été sensibilisés au repérage des situations d'illettrisme.

La prévention et l'investissement culturel : la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) a publié en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) un carnet de bord pour la mise en place de projets autour du livre à destination des jeunes (disponible sur le site www.carnetdebord-lecturejeunesse.net). Le Rectorat a réalisé un organigramme sur la prévention de l'illettrisme.

La sensibilisation des entreprises avec la mise en place d'un programme d'actions en direction des salariés et l'inscription de la lutte contre l'illettrisme dans les plans sociaux.

La lutte contre l'illettrisme a par ailleurs été retenue, dans le cadre du PASER, parmi les priorités interministérielles pour lesquelles les services de l'Etat s'engagent à rechercher un meilleur fonctionnement pour répondre aux attentes territoriales. Elle est enfin inscrite dans la majorité des contrats d'agglomération et certains contrats de pays.

► Le développement de la société de l'information

L'Etat, partenaire d'une politique régionale très active dans

le développement de la société de l'information, a accru considérablement son engagement depuis 2003. Cet effort se traduit par un montant de 3,362 millions d'euros de crédits alloués au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT). 23 dossiers, pour un montant de 1,347 million d'euros, ont également été programmés au titre des programmes européens. L'année 2004 a été marquée par l'épuisement des crédits de plusieurs mesures FEDER qui montre le dynamisme du secteur. Certaines d'entre-elles ont pu être ré-abondées permettant de ne pas stopper cette évolution positive. A titre d'exemple, un important projet de modernisation des ligues de sport a permis de les doter d'outils de mise en réseau des clubs.

Dans le cadre de la modernisation des services publics, 19 dossiers ont été soutenus pour un montant de 1,755 million d'euros en progression de 324 %. L'Etat soutient ainsi, dans les collectivités locales, la mise en œuvre du plan de développement de l'ADministration ELEctronique (ADELE) lancé par le gouvernement en février 2004. Cette priorité a été inscrite dans le PASER. La mise en œuvre de l'administration électronique permet aux administrations locales d'accélérer considérablement la circulation de l'information interne, de mieux informer les habitants et de mettre en place de nouveaux services qui améliorent la vie quotidienne : obtention en ligne de documents administratifs, abonnements de cartes de cantines scolaires ou de transport...



► La promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) relaye au niveau régional la politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes du ministère de la Parité et de l'Egalité professionnelle dans tous les domaines.

Insertion et développement économique

Dans le cadre du CPER, la DRDFE finance chaque année une dizaine d'actions de formation ayant trait à la diversification de l'emploi féminin et exemplaires en terme de placement à l'emploi. L'organisme de formation

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

DIDACTIF à Lens a ainsi formé 10 femmes au métier de conducteurs-receveurs " transports en commun permis D " qui ont été embauchées dès l'obtention de leur permis dans des entreprises locales (Westell Sallaumines, entreprise Bussy à Béthune, Artois Bus Béthune, Tadao Liévin...). La DRDFE a également négocié des embauches sur des postes non traditionnellement féminins avec plusieurs entreprises de la région (PSA Valenciennes, Transpole, Sociétés de Transport en Commun sur le bassin de Lens...). Deux organismes ont par ailleurs été financés pour travailler à la mise en place d'outils (bandes dessinées, cartes postales) pouvant faciliter l'intégration des femmes cherchant un emploi sur des postes non traditionnellement féminins.

Dans le domaine de la création d'entreprises, la DRDFE a soutenu, avec le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), une cinquantaine de créatrices d'entreprises et a mis en place un programme de suivi avec un cabinet conseil afin d'aider au mieux les créatrices en difficulté et de leur permettre de pérenniser leur activité. Le " parcours pour la réussite " mis en place par la DRDFE a permis de renforcer les liens avec les partenaires de la convention. La DRDFE soutient et finance également Initiatives Plurielles pour le dispositif d'accompagnement très personnalisé que cette association a mis en œuvre vis à vis des femmes dans le cadre de la création ou du développement de leur activité économique et notamment pour les femmes issues de l'immigration.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, la DRDFE a renouvelé son soutien à l'action du procureur de Douai qui consiste en l'éloignement du domicile du conjoint violent et son suivi dans un foyer. La DRDFE a également financé des actions de prévention des violences auprès de jeunes collégiens de la métropole lilloise ainsi que des actions d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences sur tout le territoire régional.

Formation initiale et diversification de l'emploi féminin

Comme chaque année, la DRDFE a organisé le prix de la vocation scientifique et technique des filles : 40 jeunes filles de terminale de la région ont reçu un prix de 800 euros après étude par un jury de personnes qualifiées des 223 dossiers reçus. Les critères de sélection sont les résultats scolaires, la situation familiale ainsi que le projet professionnel. L'objectif est d'encourager les jeunes filles à s'orienter vers des carrières scientifiques et techniques où elles sont encore peu présentes. La DRDFE a également mené des actions de diversification de l'emploi auprès

d'élèves de 3^{ème} en phase d'orientation (suivi de classes, intervention de la fédération française du bâtiment).

Accès aux droits

La DRDFE a soutenu l'ensemble du réseau des 9 Centres d'information des droits des femmes de la région (financement, suivi des dossiers d'agrément, réunions, préparation d'un colloque, rédaction de nouvelles plaquettes juridiques, relais presse pour le 8 mars 2004 journée internationale des femmes). Ces relais sur le terrain de la DRDFE ont pour mission d'informer gratuitement les femmes sur leurs droits, de les écouter et de les orienter en fonction de la particularité de chaque situation.

Label égalité

Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle, a présenté le 25 novembre 2004 lors d'un colloque organisé dans les locaux de la préfecture, le " Label égalité " destiné à promouvoir l'égalité professionnelle dans les entreprises. Délivré par un organisme de labellisation pour une durée renouvelable de 3 ans, le label doit récompenser une pratique et comprend trois objectifs : promouvoir les bonnes pratiques de l'égalité, renforcer la lutte contre la discrimination au travail et évaluer les progrès de l'égalité.

► Le soutien à la vie associative et au développement de la pratique sportive

Le service rendu par l'Etat dans le domaine de la jeunesse, du sport et de la vie associative, tant aux collectivités locales qu'aux associations, demandait des clarifications, une rationalisation de la mise en œuvre des partenariats et la définition d'objectifs à l'égard des territoires de projet. Le débat sur la décentralisation et la modernisation de l'Etat a confirmé la place des centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) et des services déconcentrés du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. La DRDJS a poursuivi en 2004 ses actions en faveur de :

- l'accompagnement de la professionnalisation dans la vie associative,
- le développement du sens de l'initiative chez les jeunes,
- le soutien à la compétitivité du Nord-Pas-de-Calais en matière sportive.

Vie associative et professionnalisation

Les associations et le bénévolat sont indispensables à la poursuite des objectifs assignés aux politiques publiques. Par ailleurs, chargées des fonctions de délégué

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

départemental à la vie associative (information, conseil, formation des dirigeants, promotion des mesures en faveur du bénévolat...), les deux directions jeunesse et sport du Nord et du Pas-de-Calais ont animé une concertation étroite pour la gestion du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) (1,226 million d'euros) et du Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) (273 585 euros). L'informatisation et le télétraitement des relations avec les dirigeants associatifs ont été conduits dans un souci de simplification et d'efficacité.

Mais c'est surtout en les aidant à affronter les difficultés d'une professionnalisation croissante de la vie associative que l'Etat a soutenu les bénévoles : 102 postes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ont été financés dans le Nord-Pas-de-Calais et 359 403 euros ont été versés au titre du Plan Sport Emploi. Le programme " nouveaux services, nouveaux emplois " a été doté de 115 600 euros pour le seul secteur des associations sportives et socio-éducatives. Les 41 conseillers techniques sportifs en mission permanente auprès du mouvement sportif régional représentent 1,935 million d'euros de frais de personnel pris en charge par l'Etat.

Au-delà du soutien de l'Etat et des collectivités territoriales, les associations vivent une profonde mutation. Les dirigeants bénévoles deviennent de plus en plus des employeurs et le service qu'elles rendent dépend de manière croissante des capacités professionnalisées qu'elles se sont adjointes. Beaucoup de jeunes sont candidats à des emplois sans avoir les qualifications requises. Ainsi, dans le domaine sportif et socio-éducatif, l'Etat gère un système de certification et parfois de formation professionnelle initiale ou continue, propice à un parcours individuel de détermination et de consolidation d'expérience. Le CREPS de Wattignies est l'opérateur public pivot de ce système. Il veille notamment à l'adéquation de l'offre de formation aux besoins d'insertion des sportifs de haut niveau. Destiné à rester un lieu ressource performant pour les sportifs de haut niveau, il a poursuivi sa modernisation en effectuant des travaux (971 000 euros) qui confortent sa vocation nationale d'entraînement et de formation notamment en volley-ball, basket-ball, athlétisme et escrime.

L'initiative des jeunes

La volonté gouvernementale de stimuler l'engagement et l'initiative des jeunes a trouvé dans le Nord-Pas-de-Calais un terrain bien préparé par l'existence de plusieurs réseaux très actifs que l'Etat, la Région, les deux Départements soutiennent ensemble : le réseau " information jeunesse " (le centre régional d'information

jeunesse à Lille et 78 points information-jeunesse dans la région) a mis en œuvre le programme " Envie d'agir ", le réseau des comités locaux d'aide aux projets (17) et le réseau des jeunes créateurs d'entreprise ont offert au plus près des bassins de vie des bourses et un accompagnement aux projets de jeunes. On peut y rattacher les efforts d'aide à la jeune création artistique conduits par la DRAC. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire mais aussi les entreprises de la région et les intercommunalités sont fortement mobilisées dans le champ de l'initiative des jeunes. Cette attitude à l'égard de la jeunesse n'est pas sans contrepartie : le tragique incendie du centre équestre de Savoie a montré l'importance d'une vigilante action de l'Etat pour faire appliquer la réglementation française protégeant les mineurs et tous les usagers (10 agents à temps complet pour le Nord-Pas-de-Calais dans le champ de la jeunesse et des sports).

La compétitivité du sport Nord-Pas-de-Calais

A côté des actions qu'il mène avec les collectivités territoriales pour faire du sport un facteur de socialisation et d'intégration des jeunes, l'Etat encourage les associations à détecter, épanouir et accompagner les talents sportifs. La DRDJS veille particulièrement à l'insertion sociale et professionnelle des sportifs de haut niveau.

Les résultats des jeux olympiques d'Athènes d'août 2004 sont en deçà de ce qui serait nécessaire pour établir définitivement la réputation d'un Nord-Pas-de-Calais sportivement compétitif.

Dans ce cadre, l'Etat et ses partenaires combinent leurs efforts pour structurer durablement les filières d'accès au haut niveau, dénommées " pôles sportifs pour le haut niveau ", qui mobilisent totalement au profit du mouvement sportif, les ressources du CREPS de Wattignies et des personnels jeunesse et sports (16 postes). Sont également engagés dans cette filière l'Université (Lille 2 est la plus sportive de France), les établissements de l'Education nationale, le Centre hospitalier régional universitaire (CHRU), les entreprises privées et les fédérations sportives. Les collectivités territoriales financent ces dispositifs d'accès au haut niveau et accompagnent l'émergence et l'insertion de ces sportifs. Elles ont la volonté de porter un diagnostic partagé avec l'Etat à l'aube de la nouvelle olympiade à partir de la méthodologie de la Commission nationale du sport de haut niveau.

La recherche de l'excellence sportive ne va pas sans une lutte résolue contre le dopage. En 2004, la DRDJS a multiplié les contrôles inopinés et les consultations de

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

L'Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage (AMPLD) du CHRU de Lille se sont développées (consultation anonyme et prise en charge des "accros" du dopage).

Enfin, le niveau de développement des activités physiques et sportives pour tous les publics dépend de la qualité et du nombre d'équipements sportifs disponibles. Dans la région, de nombreuses collectivités territoriales consentent un effort considérable pour couvrir toute la gamme des besoins. Les intercommunalités se donnent des compétences en ce domaine afin de mutualiser la gestion et l'investissement que cela comporte. Un diagnostic est cependant nécessaire qui suppose un recensement exhaustif dont la méthode et le financement ont été convenus entre la Région, les Départements, le mouvement sportif et l'Etat. Celui-ci y a consacré 75 036 euros en 2004 et deux équivalents temps plein de fonctionnaires. Les premières données seront analysées fin 2005. Il faut noter que depuis 1982, l'Etat n'intervient plus dans le financement de ces équipements qu'au travers de la dotation globale d'équipement (DGE) des collectivités territoriales, toutefois lorsque l'équipement présente un impact sur la compétitivité de la filière haut niveau d'une fédération sportive, des crédits spécifiques ont été apportés en complément (1,370 million d'euros au titre du FNDS du budget du ministère des Sports). En outre, la politique de la Ville mobilise des moyens d'interventions spécifiques auxquels est éligible un petit nombre d'équipements sportifs "stratégiques" pour l'intégration des jeunes (2,227 millions d'euros d'autorisations de programme).

Le projet d'action stratégique de l'Etat en région : une réponse aux besoins et caractéristiques de la région

Le PASER détermine, pour la période 2004-2006, la stratégie de mise en oeuvre des politiques gouvernementales dans la région Nord-Pas-de-Calais. Il constitue un des éléments de la réforme de l'Etat et traduit, dans ce cadre, trois ambitions de l'action de l'Etat sur le territoire : unité d'action autour du préfet, adaptation des réponses de l'Etat aux exigences locales et culture du résultat. L'année 2004 a été consacrée à son élaboration. 2005 et 2006 verront sa mise en oeuvre.

► Un élément de la réforme de l'Etat

Le PASER définit pour trois ans les priorités locales de l'Etat. Il fixe un nombre limité d'orientations stratégiques et

d'actions prioritaires pour éviter la dispersion de l'action et permettre à tous d'en prendre connaissance. Il s'inscrit dans le cadre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en privilégiant la logique d'objectifs et la mesure des résultats obtenus. Sa mise en oeuvre doit contribuer à la rationalisation du fonctionnement de l'administration régionale en favorisant une meilleure organisation du travail des services et la mutualisation de leurs moyens d'action.

La nouvelle organisation régionale de l'Etat

Pour répondre aux enjeux, d'une part, de la réforme budgétaire issue de la LOLF qui impose un cadre plus strict pour une utilisation plus efficace des crédits votés par le Parlement et d'autre part, de la réforme constitutionnelle du 17 mars 2003 qui consacre l'organisation décentralisée de la République et de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Etat a engagé en 2004 la réorganisation de son administration territoriale.

Cette réforme se traduit notamment par :

- le renforcement de l'unité territoriale de l'Etat avec le regroupement des services régionaux en huit pôles : l'éducation et la formation, la gestion publique et le développement économique, les transports, le logement et l'aménagement du territoire, la santé et la cohésion sociale, l'agriculture et le monde rural, l'environnement et le développement durable, l'emploi et l'insertion professionnelle et la culture,
- le renforcement de la capacité du préfet de région à animer ces services avec la mise en place du comité de l'administration régionale qui se substitue à la conférence administrative régionale et constitue une équipe resserrée comprenant les préfets de département, les chefs des huit pôles régionaux et le secrétaire général pour les affaires régionales. L'objectif est d'accentuer la capacité d'anticipation et d'adaptation des services au niveau régional.

► Une élaboration collégiale

Le PASER est l'expression d'un projet collectif conduit par le SGAR et qui résulte d'une démarche collégiale menée au sein du comité de l'administration régionale (CAR). Outil de référence dans les relations avec les administrations centrales, le PASER a été présenté le 15 septembre 2004 au comité national interministériel de suivi, composé des ministères assurant la responsabilité des huit pôles régionaux. Le PASER Nord-Pas-de-Calais a définitivement été adopté par un arrêté du préfet de région le 15 décembre 2004.

► Le choix d'actions prioritaires

Le PASER est un document sélectif, recensant un nombre limité de priorités (5) à fort contenu interministériel. Ces priorités déterminées, à partir d'un diagnostic des caractéristiques du territoire et d'une analyse des enjeux

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

prioritaires des politiques conduites par l'Etat, se déclinent à travers un programme d'actions resserré (15). Le PASER n'a pas, en effet, vocation à couvrir l'intégralité des actions de l'Etat. Il se concentre sur les enjeux et les objectifs spécifiques au territoire de la région pour lesquels il organise une mobilisation renforcée de ses services.

► Un document opérationnel

34 actions constituent le volet opérationnel du PASER. Chacune d'elles fait l'objet d'une fiche qui identifie le service coordinateur et les services associés, les objectifs poursuivis, les résultats attendus, le calendrier de mise en œuvre, les indicateurs de performance. Tous les services régionaux sont appelés à participer à la concrétisation des actions retenues. C'est sur eux que repose essentiellement la réussite de cette ambition nouvelle pour l'Etat. En raison

de l'imbrication des niveaux régional et départemental, certains services départementaux sont également mobilisés pour apporter leur concours à la mise en œuvre du PASER.

► Un suivi régulier

Le PASER ne constitue pas une démarche figée. Triennal, c'est un document évolutif qui fait l'objet d'un suivi permanent. Ainsi, pour chaque action, un service assure le rôle d'animation-rapporteur. Il lui appartient d'informer régulièrement le CAR de l'état d'avancement du programme et des difficultés éventuelles à lever. Un bilan global du PASER sera également dressé chaque année. Il permettra de rendre compte périodiquement des politiques engagées et de décider d'orientations nouvelles.

Cinq priorités et quinze programmes d'action

1 - Soutenir le développement économique et social

- Mutualiser l'information économique et sociale
- Promouvoir la santé pour tous
- Adapter les compétences aux besoins de l'emploi
- Promouvoir la recherche et l'innovation

2 - Renforcer la coopération transfrontalière

- Développer la coopération interrégionale franco-belge
- Multiplier les expérimentations
- Construire une concertation avec les institutions belges et britanniques

3 - Améliorer l'attractivité de la métropole lilloise et de l'ancien bassin minier

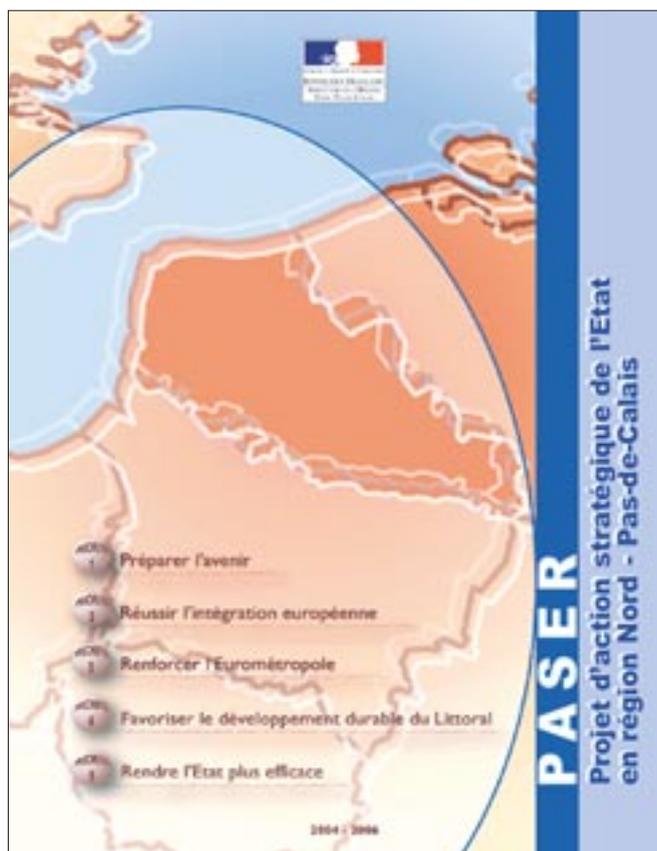
- Constituer une aire métropolitaine d'échelle européenne
- Favoriser l'attractivité de l'ancien Bassin minier

4 - Favoriser un développement durable du littoral

- Conforter le développement local
- Préserver et valoriser l'environnement
- Renforcer l'expertise interministérielle de l'Etat

5 - Renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat

- Améliorer le fonctionnement des services de l'Etat
- Travailler et réfléchir ensemble aux enjeux de la région
- Développer l'administration électronique



Le PASER est téléchargeable sur le site internet de la préfecture : www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr (rubrique publications)

Education et formation

Le projet académique 2004-2007 a pour ambition de répondre aux défis majeurs de l'école relatifs aux contenus et à la maîtrise des savoirs, aux nouvelles modalités d'accès à la connaissance et à la définition d'un appareil de formation capable de se mettre en phase avec l'évolution des qualifications et avec le déroulement des parcours professionnels. La réduction de la fracture scolaire et l'amélioration de la qualité de services figurent au premier rang des priorités de la politique éducative de la région Nord-Pas-de-Calais notamment avec des actions visant à prévenir l'illettrisme, à lutter contre l'échec scolaire en aidant très largement les jeunes qui sortent prématurément du système scolaire et à favoriser l'inclusion sociale.

L'évolution des effectifs et des structures

L'académie de Lille connaît depuis plus de 10 ans une baisse démographique sensible (près de 17 000 élèves ces deux dernières années). A la rentrée 2004, les effectifs ont progressé très légèrement dans le premier degré, le second degré continuant de perdre des élèves en particulier dans les collèges. En conséquence, l'académie a enregistré, à la rentrée 2004, une baisse des moyens d'enseignement qui, en fonction du budget national et pour tenir compte des difficultés sociales spécifiques à la région, n'est pas proportionnelle à la baisse des effectifs. Cet excédent relatif a permis de stabiliser voire d'améliorer le taux d'encadrement jusqu'à dépasser la moyenne nationale dans certaines filières d'enseignement, notamment pour les collèges en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et le ratio heures/élèves notamment dans les lycées professionnels. En ce qui concerne l'école primaire, le réseau scolaire du premier degré de l'académie et le fonctionnement même des écoles se sont adaptés : la création de plus de 170 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) en est la forme la plus visible ; de nombreuses fusions d'écoles, le développement d'un travail par groupes d'écoles d'un même secteur constituent des évolutions d'importance.

Le projet stratégique de l'académie de Lille

Pour répondre aux difficultés scolaires des élèves, le projet académique 1999-2003 a été évalué et un nouveau projet stratégique pour 2004-2007 a été élaboré fondé sur une sélection d'axes d'intervention prioritaires : l'insertion, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'adaptation de l'offre de formation et la continuité de la formation des élèves dans l'enseignement supérieur.

L'académie de Lille a entrepris et poursuit quelques chantiers prioritaires :

- La maîtrise des savoirs fondamentaux qui est aujourd'hui une priorité absolue pour le système éducatif. L'académie s'est largement engagée dans l'expérimentation menée au niveau national, marquant ainsi sa volonté de traiter le problème très tôt dans la scolarité. Ce sont plus de 300 cours préparatoires expérimentaux qui ont fonctionné dans les deux départements. La mobilisation a été particulièrement importante puisque près de 6 000 élèves ont été concernés dans 143 écoles de l'académie.



Le projet académique est téléchargeable sur le site de l'académie : www.ac-lille.fr/academie/pa/download.cfm

- La classe-pupitre : conçue en 1998-1999, la classe-pupitre est à la fois un concept pédagogique et un concept technique pour faire entrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les



Education et formation

établissements scolaires. A la différence du site informatique, l'ordinateur est un outil constamment à la disposition des élèves dont l'enseignant garde le contrôle comme il garde la maîtrise de sa classe et des applications utilisées. Au terme de l'année 2004, dans le cadre du CPER 2000-2006 et avec le concours du FEDER, 228 collèges et 116 lycées ont été bénéficiaires du dispositif classe-pupitre. L'objectif à atteindre d'ici 2006 est l'équipement de l'ensemble des collèges et lycées. De même, 44 communes, avec le concours financier du ministère de l'Education nationale, de la DATAR, de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et du FEDER, ont mis en place des classes-pupitres dans 85 écoles situées en REP.

L'action publique interministérielle

L'académie de Lille est motrice et partenaire de l'action publique sur des problématiques communes aux services de l'Etat menée dans le cadre de politiques interministérielles.

► L'insertion professionnelle des jeunes et l'emploi

Le pôle académique d'insertion

L'insertion dans le monde professionnel est, comme l'orientation, la formation initiale et continue, un domaine prioritaire de réflexions et d'innovations au sein de l'académie de Lille, pour qu'à terme, aucun élève ne sorte de l'école sans qualification. Ainsi, un pôle d'insertion a vu le jour en janvier 2004 afin de coordonner et d'impulser les actions dans ces domaines. Le caractère transversal de ce pôle, qui fait le lien entre le service public de l'Education nationale et les institutions partenaires (ANPE, Conseil régional, entreprises...), est un avantage majeur au service des jeunes scolarisés pour leur accompagnement vers l'emploi.

L'égalité des chances entre les filles et les garçons face à l'insertion professionnelle

Dans la ligne de la convention nationale qui vise à promouvoir l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif signée en février 2000 entre les ministères de l'Emploi, de l'Education nationale, de l'Agriculture et du secrétariat aux Droits des femmes, le Service académique d'information et d'orientation a organisé pour la 6^{ème} année consécutive en partenariat avec l'Union régionale des ingénieurs scientifiques et l'Association française des femmes ingénieures une

manifestation " Ingénieur au féminin ". Son objectif est de donner des informations sur le métier d'ingénieur aux jeunes filles scolarisées en secondes et premières scientifiques et technologiques industrielles dans les lycées de l'académie ainsi qu'à leurs parents, enseignants et conseillers d'orientation psychologues afin de leur montrer que cette profession est accessible aux femmes comme aux hommes.

► La lutte contre l'illettrisme

Les actions et initiatives du service public de l'Education nationale participent, avec celles des services déconcentrés de l'Etat concernés, des collectivités territoriales et du monde du travail, à la mise en œuvre de cette priorité interministérielle régionale inscrite dans le PASER. Le Projet académique de prévention de l'illettrisme a été mis en oeuvre en particulier dans l'enseignement secondaire (PAPIES). Pour l'année 2003, 2 059 jeunes scolarisés (établissements publics et privés) ont été repérés en difficulté de lecture lors des JAPD. Partant de ce constat, l'académie de Lille a mis en place des actions de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement secondaire. La finalité du projet est à la fois d'intervenir auprès des jeunes afin de leur apporter une aide psychologique et pédagogique, mais également de proposer des outils de référence et de mieux faire connaître aux enseignants et chefs d'établissement les ressources humaines et pédagogiques existant au niveau de l'académie pour les assister dans la prise en charge des jeunes en difficulté face à l'écrit. A partir des orientations nationales, l'académie de Lille a mis en place un dispositif d'aide personnalisée des jeunes qui s'appuie sur des enseignants retraités volontaires et qui a été conçu à partir du protocole d'accord interministériel du 23 septembre 1998.



Apprentissage de la lecture

Education et formation

► Prévention et éducation à la santé

L'académie de Lille, en coopération avec la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, a organisé en mai 2004 un séminaire interacadémique - Education à la santé - " Climat scolaire, prévention des souffrances psychiques et des conduites addictives " qui a réuni des inspecteurs, chefs d'établissement, professeurs d'universités, médecins et infirmières scolaires ainsi que des assistantes sociales des académies d'Amiens, Créteil, Lille, Reims, Rouen, Strasbourg et Versailles. Un débat concernant l'application de la loi Evin en matière de prévention et de lutte contre le tabagisme ainsi que sur les produits licites et illicites a eu lieu.

Les services académiques médical, social et infirmier sont des partenaires à part entière de la politique régionale de santé publique dont la priorité inscrite au CPER est d'améliorer l'état de santé de la population de la région. Cette politique a d'abord été construite autour des Programmes régionaux de santé dont le PRS " Santé des enfants et des jeunes " qui est co-piloté par la conseillère technique du service infirmier de l'académie.

Le programme académique de santé scolaire, inscrit dans les objectifs sociaux et de santé du projet académique 2004-2007, a constitué en 2004 la contribution de l'Education nationale à l'élaboration du Plan régional de santé publique qui comportera un programme de santé scolaire et d'éducation à la santé.

► Politique de la ville

Le dispositif Ecole ouverte



Activités artistiques dans le cadre de l'Ecole ouverte

Lancé en 1991 dans l'académie, ce dispositif permet d'accueillir les élèves dans les écoles, les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis de l'année scolaire et de leur

proposer des activités souvent diversifiées et novatrices aussi bien scolaires qu'éducatives, culturelles ou de loisirs. L'objectif du dispositif est de lutter contre l'exclusion en favorisant la réussite scolaire, en intégrant les futurs citoyens issus notamment des familles défavorisées. En ouvrant l'Ecole sur le quartier, cette opération participe à l'intégration sociale et scolaire des jeunes.

En 2004, se sont engagés dans ce dispositif 90 établissements scolaires situés en REP/ZEP, zones urbaines sensibles (ZUS) mais également les établissements proches de ces zones ou situés dans des communes qui connaissent des difficultés économiques. Ils ont accueilli 18 732 jeunes.

L'éducation prioritaire

Avec un peu plus de 30 % des élèves scolarisés en REP/ZEP, la politique d'éducation prioritaire dans l'académie prend une dimension toute particulière. Sa priorité étant la réduction de l'échec scolaire, elle accompagne spécifiquement des élèves en situation de " décrochage " grâce à des dispositifs comme l'alternance au collège, la 3^{ème} à projet professionnel ou encore le dispositif relais. En plus des moyens spécifiques attribués aux structures des REP/ZEP, la créativité dans l'organisation des activités scolaires et l'offre aux élèves de parcours différenciés sont des facteurs clefs pour la réussite de tous.

Les dispositifs relais

Face aux collégiens qui pourraient se trouver en situation de marginalisation scolaire et sociale, deux dispositifs ont été mis en place dans l'académie de Lille. Il s'agit des classes et ateliers relais qui offrent la possibilité à ces jeunes de se réinscrire dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

La lutte contre la violence à l'école

La lutte contre les violences de toute nature nécessite aujourd'hui un travail en profondeur intégrant les aspects préventifs et répressifs sur la base de coopération, d'expériences menées en commun et de partenariat entre les différents services de l'Etat concernés (Education nationale, justice, police, protection judiciaire de la jeunesse, jeunesse et sports, services sociaux et de santé...).

Des actions spécifiques de prévention et de lutte contre la violence comme les internats, l'Ecole ouverte, l'alternance au collège ou encore les classes et ateliers relais sont destinées aux élèves. Les équipes de direction et les personnels enseignants qui peuvent être occasionnellement confrontés au phénomène de la violence bénéficient comme les élèves de l'action du Groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risques (GASPAR) qui intervient aussi sur le terrain pour prévenir les situations de crise.

Education et formation

A la rentrée 2004, le numéro vert " Violence à l'école " 0800 59 11 11 a redémarré. Ce dispositif académique d'écoute des jeunes et adolescents pouvant être confrontés à tout moment à des situations de violence (racket, insultes, menaces, agressions...) qui fonctionne depuis mars 2003, permet également à toute personne, parent ou enseignant, de trouver auprès de personnels de l'Education nationale expérimentés écoute, aide, conseils et orientation.

L'alternance

La mise en contact avec un métier, avec une entreprise tout en restant scolarisé dans un établissement permet de remotiver l'élève pour qu'il poursuive sa formation. C'est le principe même de l'alternance au collège qui évite à terme, grâce à un suivi personnalisé de chaque élève, des sorties prématurées du système scolaire. Des dispositifs spécifiques fonctionnent dans l'académie.

► L'insertion des populations immigrées : la scolarisation des nouveaux arrivants

L'école est l'outil privilégié de l'intégration. Il faut aider les enseignants à accueillir les élèves, adapter les outils d'information et d'orientation, aider les familles dans l'accompagnement scolaire, valoriser la fonction intégrative du sport, favoriser l'accès aux arts et à la culture. Le Rectorat de l'académie a mis en place en 2004 une coordination académique du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV). Cette coordination académique participe avec les préfetures, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS), la Direction régionale de l'équipement (DRE), l'ANPE à l'élaboration du programme régional d'insertion des populations immigrées 2004-2006 avec le FASILD.

Les inspections académiques ont en charge le renforcement des formes adaptées de scolarisation au profit des élèves nouveaux arrivants par la préparation de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 ans nouvellement arrivés en France.

Pour aider les enseignants à accueillir les élèves, une formation spécifique des personnels nouvellement nommés sur le dispositif " nouveaux arrivants " a été mise en place et le plan académique de formation a proposé en 2004 une formation continue à destination de tous (enseignants, conseillers d'orientation...) sur la problématique de l'accueil des publics migrants.

► La culture

L'éducation artistique et culturelle est intégrée dans les

pratiques scolaires comme dimension fondamentale de la formation des élèves. Ceci s'est traduit en 2004 par 123 classes à projets artistique et culturel et 129 ateliers artistiques dans les collèges et lycées professionnels.

L'académie de Lille s'est associée à l'événement Lille Capitale européenne de la culture en 2004. Pour participer à cet événement, le thème de la Cité idéale a fédéré les projets des écoles et des établissements qui ont contribué à la réalisation de cette manifestation.

Le 19 mars 2004, 350 jeunes se sont réunis sur scène pour un concert franco-allemand exceptionnel. Les lycéens de notre région accompagnés de choristes, d'instrumentistes et des lycéens allemands de Löbau et de Francfort ont interprété l'un des plus grands oratorios du 20^{ème} siècle : les " Carmina Burana " de Carl Orff.

► La coopération transfrontalière et internationale

Par sa situation géographique, l'académie de Lille est naturellement tournée vers l'Europe. Elle tient à profiter de ses atouts naturels et à les consolider grâce à deux dispositifs d'enseignement : les sections européennes et les sections internationales. La mobilité et l'ouverture européennes et internationales sont pour l'académie une orientation essentielle pour les élèves et les étudiants. D'ores et déjà, le réseau des sections européennes (425 implantations actuellement) dispose d'une assise importante. En 2004, se sont ouvertes les premières sections internationales à Valenciennes. Elles accueillent des élèves français et des élèves étrangers.

La coopération franco-belge qui s'inscrit dans le cadre d'un accord intergouvernemental signé en septembre 2002 et dans le droit à l'expérimentation ouvert aux collectivités territoriales en matière de coopération transfrontalière a fait l'objet en 2004 d'une attention particulière de l'académie. Ainsi le Rectorat de Lille a participé et participe à plusieurs projets soit comme chef de file soit comme associé. Le Rectorat est le chef de file du projet " une valise franco-néerlandaise d'approche linguistique ", qui est un outil innovant d'auto-apprentissage du néerlandais.

L'académie s'est associée par le biais d'un correspondant académique aux " états généraux des acteurs et relais de la jeunesse ", à une " approche franco-flamande de la formation professionnelle ", au projet porté par le Pôle universitaire européen de Lille, " des étudiants, un espace unique interrégional transfrontalier " et à la mise en place d'un réseau des métiers de la culture " concernant la formation supérieure et la recherche, qui a débouché en 2004 sur la constitution d'un annuaire des métiers de la culture et d'une université eurorégionale de la culture.

Gestion publique et développement économique

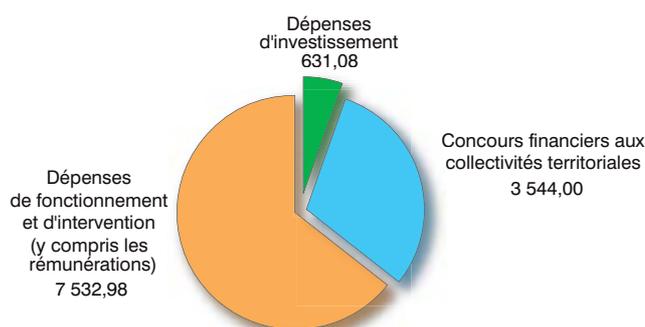
L'Etat se place parmi les premiers investisseurs de la région et au premier rang des Employeurs. Les actions mises en œuvre par ses services en direction des entreprises et du développement économique, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, ont pour objectif de soutenir la création d'entreprises, de faciliter leur croissance, de favoriser le développement technologique et de renforcer leur compétitivité. Il appartient par ailleurs aux services de l'Etat de lutter contre la fraude, de garantir le respect de la concurrence, la qualité des produits et des services et la loyauté des transactions, qui sont également des facteurs de compétitivité pour l'économie.

Financements et effectifs de l'Etat en région

► Les crédits de l'Etat bénéficiant à la région en 2004

Les interventions de l'Etat dans la région Nord-Pas-de-Calais atteignent, en 2004, 11,708 milliards d'euros. Ce montant comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat, y compris les rémunérations des agents en activité et en retraite, ainsi que les concours financiers que l'Etat apporte aux collectivités territoriales. Plus de 94 % des dépenses sont des dépenses de fonctionnement (dont 6,055 milliards pour le traitement des agents de l'Etat).

Les dépenses des administrations de l'Etat dans la région Nord-Pas-de-Calais en 2004 (en millions d'euros)



Les concours financiers aux collectivités représentent un peu plus de 30 % des interventions de l'Etat dans la région. Ainsi, l'Etat a versé, en 2004, 3,544 milliards d'euros aux communes, groupements de communes, départements et région. Ces dotations sont classées en trois grandes catégories :

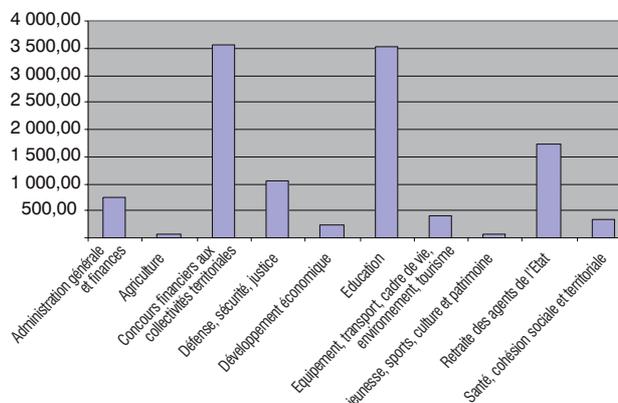
- fonctionnement (dont la dotation globale de fonctionnement et les fonds de péréquation) : 2 949 millions d'euros
- investissement (dotation globale d'équipement, fonds de compensation de la TVA et dotation pour l'équipement scolaire) : 302 millions d'euros

- allocations compensatrices : 293 millions d'euros

Le domaine Education représente également 30 % des dépenses de l'Etat avec une intervention de 3,519 milliards d'euros. Viennent ensuite les retraites et pensions (14,8 %), les dépenses relatives à la Défense, à la Sécurité et à la Justice (9,1 %) ainsi qu'à l'Administration générale et aux Finances (6,3 %).

Répartition par domaines d'action

en millions d'euros



Au-delà de ces interventions, il convient de mentionner que la région Nord-Pas-de-Calais a bénéficié de 497,69 millions d'euros de crédits européens pour conforter son développement économique et social.

► L'emploi public, symbole de la présence de l'Etat dans le Nord-Pas-de-Calais

L'importance de l'emploi public traduit la présence de l'Etat dans tous les aspects de la vie quotidiens des habitants de la région. Globalement, les agents de l'Etat dans le Nord-Pas-de-Calais étaient en 2004 au nombre de 149 000. Le domaine de l'éducation, avec plus de 72 % des effectifs est très largement dominant. Les agents concourant à la Défense, à la Sécurité et à la Justice (14,6 %) sont également très présents.

Gestion publique et développement économique

Education	107 500	72,15 %
Défense, sécurité, justice	21 800	14,63 %
Administration générale et finances	10 000	6,71 %
Equipement, transport, cadre de vie, environnement, tourisme	6 000	4,03 %
Développement économique	1 300	0,87 %
Santé, cohésion sociale et territoriale	1 100	0,74 %
Agriculture	800	0,54 %
Jeunesse, sport, culture et patrimoine	500	0,34 %
Total	149 000	100 %

Connaître les réalités économiques et sociales de la région

Les services de l'INSEE apportent leur concours à la connaissance des réalités économiques et sociales de la région à divers niveaux géographiques (infra-communal, communal, zones d'emplois, pays, communautés d'agglomération, départements, région, transfrontalier).

Le bilan économique et social de la région a été publié en mai avec les contributions de plusieurs services de l'Etat. Les tableaux économiques régionaux l'ont été en octobre. A la demande de territoires ou d'acteurs publics, plusieurs diagnostics territoriaux ont été réalisés ou engagés (pays du Montreuillois, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Artois, diagnostic du pays de Saint-Omer en liaison avec les difficultés d'Arc International, SCOT du Douaisis, émergence d'une aire métropolitaine dite " polygone central "...).

Plusieurs études ont contribué à l'évaluation des politiques publiques : " les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre dans les territoires " réalisée avec le SGAR sur les programmes européens de politique régionale objectifs 1 et 2, suivi statistique des zones franches urbaines (ZFU) en liaison avec les sous-préfets à la ville.

Axe de travail prioritaire, la thématique transfrontalière s'est concrétisée par la réalisation d'un premier tome sur la démographie, conjointement avec les statisticiens wallons.

Pour la première fois, une étude sur l'avenir des métiers a été conduite en étroite collaboration avec l'observatoire régional de l'emploi et des formations (OREF) et la DRTEFP. Elle s'est matérialisée par deux publications communes et l'organisation d'un colloque sur le vieillissement des actifs qui s'est tenu le 2 octobre.

A la demande de plusieurs partenaires (Conseil régional, Conseils généraux, SGAR ...) plusieurs études ont été finalisées (dossier sur l'économie sociale et solidaire) ou sont en cours (connaissance du tissu productif, des TIC...).

Le logement en Nord-Pas-de-Calais a fait l'objet, en liaison avec l'observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement (ORHA), de deux publications traitant notamment du coût du logement pour les ménages à bas revenus.

De façon permanente, l'INSEE développe la mise en ligne sur www.insee.fr de toutes ses statistiques et en particulier de celles portant sur la conjoncture régionale, la démographie, les salaires ou les revenus.

Enfin, la mise en place du nouveau recensement en partenariat avec les communes a débouché en fin d'année sur la livraison d'estimations de population sur l'ensemble de la région et les six villes les plus peuplées.

Accompagner le développement des entreprises

► Encourager la création d'entreprises

Le PRCTE a été mis en place en 2001 par l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et la Caisse des dépôts et consignations afin d'intensifier les démarches de création et transmission d'entreprises. Il comporte notamment des actions de sensibilisation de créateurs potentiels, de cédants et du grand public avec le bus de la création, de conseils individuels (accueil, accompagnement, suivi), de diagnostics d'entreprises à céder, de formation et de communication et d'animation. En 2004, pour la première fois depuis plus de dix ans, la barre des 12 000 créations d'entreprises a été franchie dans la région, avec 8 511 créations pures en hausse de 16,7 % par rapport à 2003, 1 863 reprises et 1 634 réactivations. Le taux de création de la région reste cependant toujours inférieur au taux national, avec 10,6 % contre 11,7 % en moyenne dans les régions de province.

► Favoriser le développement industriel et technologique de la région

Les actions soutenues en 2004 par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) pour aider les entreprises à renforcer leur compétitivité s'articulent autour quatre axes : l'anticipation et l'accompagnement des mutations industrielles, le développement durable, l'innovation et la diffusion de technologies et la diffusion d'informations sur le tissu industriel.

Gestion publique et développement économique

Aider les entreprises à mieux anticiper les mutations économiques

Des actions sectorielles spécifiques ont été mises en œuvre sur les secteurs à haute valeur ajoutée (électronique, bio-santé, TIC, textiles techniques, automobile, ferroviaire). Ainsi, la DRIRE a soutenu la " Mission ferroviaire " menée par l'Association des industries ferroviaires (AIF) afin de renforcer et pérenniser les entreprises du secteur. Elle a soutenu, dans le domaine de l'automobile, l'action " Nord-Pas-de-Calais Performance " qui visait à transférer vers les PME-PMI régionales le savoir-faire des constructeurs automobiles en matière d'organisation et de maîtrise de la production. Au total, 66 entreprises ont pu intégrer l'opération et bénéficier, pour certaines, de l'accompagnement de cadres de l'automobile.

Des actions visant à diffuser les bonnes pratiques en termes de gestion de l'information (intelligence économique, territoriale), de prévention pour les entreprises en difficulté ou de relations sous-traitants/donneurs d'ordre ont également été développées. Dans le domaine de l'intelligence économique (IE), le projet Vigilances, approche humaine et comportementale de l'IE, et la phase finale du Comité de développement de l'intelligence économique et stratégique, sur une approche plus méthodologique, ont permis de sensibiliser plus de 500 PME régionales, d'en initier plus de 100 et d'en accompagner individuellement plus de 50. Plus largement, l'ensemble du tissu économique a été touché par ces deux opérations (1 500 personnes issues de l'administration, des représentations professionnelles et des étudiants). La DRIRE est également partenaire d'opérations d'IE sectorielles à destination d'entreprises de biens d'équipement industriels à travers les opérations GIS BEI et Veille BEI.

Au niveau des entreprises en difficulté, la DRIRE a soutenu une action de prévention menée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Armentières Hazebrouck, ayant pour objectif de donner aux entreprises les outils leur permettant à la fois de mener une gestion économique et financière anticipative mais aussi de réagir lorsque les premiers signaux d'alerte se déclenchent.

Sur le plan de l'anticipation des ressources humaines, la DRIRE a soutenu, en partenariat avec les syndicats de salariés, la DRTEFP et l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), le projet Atout'âge mené par le Comité de bassin d'emploi de Lille visant à maintenir et valoriser les compétences des salariés les plus âgés en entreprises.

Des actions ciblées ont été mises en œuvre sur les territoires touchés par des mutations profondes et sur les secteurs en difficulté. Ainsi, afin d'améliorer la structure financière des entreprises ayant connu un incident de parcours et en phase de repositionnement, 538 000 euros ont été versés auprès de deux capitaux-risqueurs pour soutenir 8 entreprises en zone objectif 1 et 3 entreprises en zone objectif 2. Cette subvention a permis le maintien de 471 emplois et la création de 95 nouveaux emplois.

2004 a vu s'achever l'action collective soutenue financièrement à 80 % par la DRIRE concernant la diversification et le développement commercial des sous-traitants et fournisseurs de Metaleurop. Au total, plusieurs dizaines de prospects ont été identifiés et plusieurs centaines de milliers d'euros de chiffre d'affaires ont pu être réalisés grâce à cette opération.

Une action notable d'anticipation des mutations économiques a eu lieu pour le secteur de la mécanique. La plateforme de compétences régionales en mécanique Mecafutur a été inaugurée le 11 octobre 2004. Ce projet, porté par la CCI d'Avesnes, dont le coût s'élève à 2 millions d'euros, a été financé à plus de 25 % par la DRIRE. Il a pour objectif d'aider les entreprises de la région à se développer autour de l'usinage à grande vitesse (UGV). Mecafutur leur permet de tester cette technologie, de réaliser des prototypes avant d'envisager un investissement lourd et de former les futurs opérateurs et les cadres.

L'anticipation des mutations économiques, du point de vue de la structure financière des entreprises, impose de disposer de suffisamment de fonds propres pour pouvoir aborder l'avenir sereinement. C'est pourquoi la DRIRE poursuit son action dans le cadre du PRCTE, et appuie financièrement associations de prêts d'honneur et capitaux-risqueurs régionaux.

Promouvoir les activités de développement durable auprès des entreprises

La DRIRE a développé une véritable dynamique avec le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, l'Agence française pour la normalisation (AFNOR), Alliances, le réseau des CCI, le Centre ressources du développement durable (CERDD), le Centre des jeunes dirigeants (CJD), le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES), la Jeune chambre économique, le Mouvement français de la qualité (MFQ), l'Union des industries textiles (UIT), les 3 Suisses... visant à développer la prise en compte des enjeux du développement durable dans les PME-PMI. Plus de 300 entreprises ont été sensibilisées au travers d'actions d'information et de communication sur les bonnes

Gestion publique et développement économique

pratiques et d'accompagnement.

La prise en compte du développement durable passe également par le soutien au développement économique de secteurs émergents tels que l'éco-industrie et l'éolien en s'appuyant sur le Centre de création et de développement des éco-entreprises (CD2E) qui développe, depuis 2001, aux niveaux régional, national et international, des partenariats propices à ce développement. Une action de promotion de l'écoconception dans le secteur des industries de la mécanique a également été initiée avec le Centre technique des industries mécaniques (CETIM). Enfin, afin de développer une industrie sous-traitante régionale de marchés environnementaux, une action spécifique a été développée, fin 2004, avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) pour la construction d'argumentaires commerciaux d'entreprises sous-traitantes en collaboration avec des donneurs d'ordres du secteur de l'environnement.

Aider à la diffusion de technologies et d'innovation

L'un des objectifs de la DRIRE est de permettre aux entreprises d'acquérir des méthodes pour innover et développer des partenariats avec les industries high-tech. Ainsi, l'action de la DRIRE en matière de TIC s'est orientée, en 2004, autour de l'appui aux centres de ressources (Déclic.net, centre régional de compétences et de veille sur le commerce électronique et Digiport, centre de ressources à vocation métropolitaine), l'appui aux projets territoriaux (création de l'" espace compétitivité numérique " à Valenciennes qui concentre les moyens humains et technologiques pour aider les entreprises à intégrer les TIC à leur performance) et l'appui aux PME-PMI au travers de projets structurants (opération " utilisation des TIC dans les systèmes d'information et de communication ", ayant pour vocation de susciter l'émergence de sites internet à haute valeur ajoutée). Plus de 70 entreprises ont été accompagnées dans leur projet de développement ou d'intégration des TIC. Près de 2 000 professionnels ont été sensibilisés ou informés.

Dans le domaine des biotechnologies, la DRIRE a participé au financement des missions d'Eurasanté pour le soutien au développement des entreprises positionnées sur le marché de la santé, qu'il s'agisse d'entreprises spécialisées ou d'entreprises d'autres branches d'activités telles la plasturgie, les TIC, le textile ou la mécanique, qui trouvent dans le secteur émergent de la biologie-santé des niches de diversification de marché.

Dans le domaine de l'électronique, l'association Electropole et la DRIRE ont lancé en 2004 l'opération CAP ACTION qui



Bio-incubateur Eurasanté

visé à intégrer les compétences très diversifiées des PME de l'électronique régionale au sein des métiers et des produits des filières textile, plasturgie ou mécanique en vue de conquérir les marchés de niches technologiques des matériaux ou ensembles à " intelligence intégrée ". Cette opération a mobilisé près de 50 entreprises des 4 filières avec l'appui des représentations professionnelles correspondantes.

La DRIRE a, enfin, conforté son partenariat auprès des acteurs du Plan régional de soutien à l'innovation (PRI) en renouvelant sa participation financière sur les actions des Programmes locaux d'innovation (PLI) menées sur les territoires de Lille Métropole, du Hainaut-Cambrésis-Douais, de la Flandre-Littoral et de l'Artois. Elle participe aussi activement à la mise en œuvre des Programmes technologiques d'innovation (PTI) dont l'objet est de fédérer les compétences économiques et scientifiques régionales d'un même domaine pour une meilleure appropriation des nouvelles technologies et l'émergence de projets ambitieux. Dans ce cadre, trois appels à projets ont été lancés concernant le numérique et le multimédia, l'environnement et la biologie-santé.

Devenir le centre de ressources de référence sur l'industrie en région

La DRIRE a publié pour la première fois en 2004 les " Enjeux pour l'industrie régionale ". Ce document, réalisé dans un cadre partenarial associant le ministère de l'industrie, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR), la Banque de France, le Conseil régional, Entreprises et Cités, Finorpa, Nord France Experts (NFX), le Service des études et des statistiques industrielles (SESSI), des représentants de la profession, des industriels et des experts de chaque secteur, s'appuie sur plus de 200 entretiens, dont plus de 150 avec des PME-PMI. Il porte sur 17 secteurs ou marchés-clés. Les forces, faiblesses,

Gestion publique et développement économique

opportunités et menaces de chaque secteur ont été dégagées à partir de l'analyse de l'impact des grandes tendances européennes et internationales sur l'industrie. Des actions, à mener par les industriels, avec l'appui des pouvoirs publics et de la DRIRE en particulier, sont systématiquement proposées. Plus de 45°000 téléchargements de chapitres ont eu lieu sur le site de la DRIRE (www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr).



► Développer l'artisanat et le commerce de proximité

Contrat de plan Etat-Région

La Délégation régionale au commerce et à l'artisanat (DRCA) intervient dans le cadre du CPER pour soutenir le développement de l'artisanat et du commerce de proximité. Le Programme régional de développement de l'artisanat (PRDA) finance des actions destinées à améliorer les conditions de création, de transmission et de pérennisation d'entreprises afin de densifier le tissu artisanal. En complément de ces actions, le dispositif FACREA (Fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales) permet de soutenir les opérations d'investissement réalisées lors de la création ou la reprise d'entreprise.

Par ailleurs, 3 actions collectives ont été soutenues en 2004 à hauteur de 121 470 euros. La première, axée sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, est portée par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais (46 200 euros). Les deux autres actions, portées par la CRCI, concernent la transmission. Intitulées " Transcommerce - Transartisanat " et " Trans PME-PMI " elles ont pour objectif de promouvoir les offres de cession et de reprise d'entreprises.

En ce qui concerne le développement et la modernisation des entreprises existantes, les services de l'Etat et de la Région ont axé principalement leurs interventions en 2004 sur les domaines " développement de marché ", " amélioration de la qualité ", " stratégie commerciale " et " sous-traitance ". Neuf actions collectives ont été initiées ou poursuivies par la DRCA pour un montant total de 535 000 euros au titre du CPER. Parmi lesquelles les opérations " Qualité Commerce et Artisanat " et " Stratégie commer-

ciale ". Répondant à la nécessité de développer un service de qualité, la CRCI a proposé aux commerçants indépendants la démarche " Qualité Commerce et Artisanat " qui comporte un volet sensibilisation, évaluation, préconisation, l'attribution et la promotion d'un label certifiant la qualité des services et un programme de perfectionnement avec une formation collective et un accompagnement individuel. L'opération " Stratégie commerciale " aussi appelée " CA+ " mise en oeuvre par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat a pour objectif le renforcement économique de l'activité en définissant avec le chef d'entreprise une nouvelle stratégie commerciale.

Soutien au développement économique des entreprises artisanales

Dans le cadre du dispositif national de soutien au développement économique des entreprises artisanales, l'Etat accompagne et facilite le développement économique des PME artisanales par l'attribution d'une subvention de référence (602 194 euros en 2004) en contrepartie d'un engagement contractuel avec les Chambres départementales et régionale de métiers et de l'artisanat. Celles-ci s'engagent à conduire des actions dans les domaines suivants : soutien à la création, à la reprise et à la transmission des entreprises ; promotion de l'utilisation des TIC ; promotion des actions en faveur du développement durable et accompagnement de la mise en place de démarches qualité et certification de services.

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Le FISAC constitue un outil de développement local au service des opérations rurales et urbaines. Il contribue à la création de synergies locales, à l'émergence de démarches de gestion collective de la ville, fondées sur un bilan, s'appuyant sur des partenaires, traduisant une réflexion et débouchant sur la mise en oeuvre de projets concertés. La priorité des dossiers se porte sur les opérations globales d'urbanisme associant à la fois le logement, la redéfinition de l'offre commerciale, l'accessibilité, la cohérence avec le développement de la périphérie et la prise en compte des comportements des consommateurs.

► Soutenir le développement international des PME

Relais régional du dispositif d'appui au commerce extérieur, l'activité de la Direction régionale du commerce extérieur (DRCE) se déploie dans deux directions : la coordination et l'animation, en collaboration avec les partenaires régionaux, des dispositifs en faveur du développement inter-

Gestion publique et développement économique

national des entreprises, notamment dans le cadre d'approches collectives et l'appui individuel et l'information des entreprises dans leurs démarches internationales. Plus de 5 000 PME-PMI ont développé un courant régulier de ventes à l'export, ce qui fait du Nord-Pas-de-Calais la troisième région exportatrice de France.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, la DRCE et les acteurs régionaux ont noué un partenariat, dont l'action est animée et coordonnée par la Conférence régionale de l'exportation (COREX), qui définit la politique régionale en matière de commerce extérieur et valide le Plan régional des échanges extérieurs (PREE).

La DRCE instruit et gère les demandes d'aides dans le cadre du CPER, pour lesquelles les candidatures sont soit spontanées, soit suscitées par un partenaire.

Le commerce extérieur de la région en 2004

Le niveau des exportations, soit 30,9 millions d'euros, a fortement crû (+ 8 %) principalement grâce au dynamisme du secteur automobile et à la forte demande en provenance d'Asie, du Moyen-Orient et des pays de l'ex-Union soviétique. Le niveau des importations (31,7 millions d'euros) a quant à lui augmenté de 6,6 % en raison du développement des importations d'énergie (hausse du prix du pétrole) et des produits de l'industrie automobile. Enfin, la région enregistre une baisse significative (- 28 %) de son déficit commercial s'établissant ainsi à 790 millions d'euros. La région tire ainsi bénéfice de l'essor du secteur de l'industrie automobile et de ses relations d'échange privilégiées avec l'Euroland qui la protège des évolutions de la parité dollar/euro.

L'approche individuelle

L'appui individuel a permis de soutenir les démarches export des PME régionales à hauteur de 1,372 million d'euros. Ces subventions ont contribué notamment au financement d'emplois export, d'opérations spécifiques de prospection et d'investissements immatériels ainsi qu'à la création de portails internet multilingues pour les entreprises désirant optimiser leur promotion dans le cadre d'une démarche de marketing internationale. Le nombre d'entreprises bénéficiant de ce type d'aide ne cesse de croître, le cap de 100 sociétés ayant été dépassé en 2004. L'analyse de l'efficacité du dispositif des aides individuelles à l'exportation en faveur des PME régionales menée par la DRCE montre que ces subventions participent directement à la croissance du chiffre d'affaires export des entreprises bénéficiaires (+ 29 % en moyenne au cours de l'année suivant la décision d'attribution de la subvention et + 12 % la 2^{ème} année) et à la structuration de l'activité export de ces sociétés. L'aide individuelle provoque un mouvement structurel de croissance des

exportations régionales par une augmentation significative du nombre des entreprises exportant régulièrement. Au total, 60 % des entreprises du panel exportent régulièrement à la fin du cycle de subvention.

L'approche collective

En 2004, 10 programmes ont été approuvés (dont 7 programmes sectoriels : produits de la mer, textile technique, pommes de terre, santé, ferroviaire, TIC et Cambrésis textile et 3 programmes géographiques : la filière HTS (Hongrie, République Tchèque et Slovaquie), la filière Pologne et la filière Chine) et 3 programmes transversaux, développés par la CRCI, ont été poursuivis (Cap sur l'international, Observatoire régional des exportateurs et le site portail dédié à l'international ainsi que le Département Foires et Salons qui a organisé la participation à trois salons : Interregio à Bruxelles en septembre, Initiatives à Liège en octobre et Elmia en Suède en novembre). Au total, ces programmes ont touché près de 2 000 entreprises. Les aides collectives de l'Etat approuvées dans ce cadre représentent 486 997 euros.

Inauguration de l'Espace international

L'Espace international a été inauguré le 30 septembre 2004 en présence de François Loos, ministre délégué au commerce extérieur. Porté par la Chambre de commerce et d'industrie de Lille Métropole (CCILM), il associe trois fonctions : le service, la promotion et l'accueil. Il offre ainsi aux opérateurs régionaux un lieu unique pour des services multiples. Il regroupe les principaux acteurs régionaux de l'appui au développement international (DRCE, NORCOMEX, CCILM, NFX, APIM, World Trade Center et la mission AREX du Conseil régional) ainsi que l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et délivre une prestation internationale globale qui nourrit l'ambition du Nord-Pas-de-Calais, 3^{ème} région exportatrice française et 2^{ème} région importatrice.

► Favoriser l'innovation

Pour favoriser l'innovation dans la région Nord-Pas-de-Calais, les services de la DRIRE et de la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), le Conseil régional et l'ANVAR se sont réunis pour financer un PRI en partenariat avec le Conseil général du Nord, le Conseil général du Pas-de-Calais, la CRCI, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et le Réseau de développement technologique (RDT) Nord-Pas-de-Calais. Ce programme vise à développer la culture d'innovation dans les entreprises, à augmenter le nombre et le taux de succès des projets innovants des entreprises, à favoriser la création d'entreprises innovantes et à ouvrir la région sur son environnement extérieur.

Gestion publique et développement économique

Pour y parvenir, un certain nombre d'actions sont proposées aux entreprises tant au niveau des territoires (Artois, Littoral, Métropole, Hainaut-Cambrésis-Douaisis) que de certains secteurs d'activité (agroalimentaire, matériaux, environnement, biologie-santé, TIC). La création d'entreprises innovantes n'est pas en reste, notamment grâce au soutien aux incubateurs tels que le MITI (incubateur d'entreprises innovantes) ou Eurasanté. Enfin, afin d'améliorer la lisibilité et l'accès des entreprises aux financements, l'ANVAR est désormais l'interlocuteur unique pour le financement des projets dans le domaine de la création d'entreprises innovantes et du développement de projets innovants. Dans ce cadre, elle gère aussi des fonds complémentaires provenant du ministère de la Recherche, de l'Union européenne (FEDER), du Conseil régional, du Conseil général du Pas-de-Calais...

En parallèle, les partenaires ont lancé le portail www.jinnove.com qui permet de répondre en quelques clics à toutes les questions des chefs d'entreprise en matière d'innovation. Le portail donne ainsi un accès rapide et unique aux informations sur l'innovation tout en assurant la promotion de l'innovation en Nord-Pas-de-Calais. En 2004, www.jinnove.com a accueilli 53 000 visites.

Petits déjeuners, appels à projets, clubs innovation, programmes de formation... Au total, 61 manifestations ont été proposées aux entreprises en 2004, accueillant plus de 700 participants de 450 entreprises. Premier résultat concret : le Nord-Pas-de-Calais est passé de la 7^{ème} à la 5^{ème} position fin 2004 dans la répartition nationale des aides ANVAR.

► Soutenir les entreprises en difficulté

Dans le cadre du réseau mis en place avec les différents services de l'Etat, notamment en s'appuyant sur les cellules de veille chargées d'assurer la détection des difficultés des entreprises et animées par les sous-préfets d'arrondissement, les services des Trésoreries générales se sont mobilisés en 2004 pour soutenir les entreprises en difficulté, notamment à travers l'action des secrétariats des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et des Commissions des chefs de services financiers (CCSF). 120 dirigeants confrontés à des difficultés ont ainsi été accueillis, conseillés, orientés et épaulés dans leurs négociations. 2 prêts du Fonds de développement économique et social (FDES) (510 000 euros) et 60 moratoires de dettes fiscales et sociales (environ 52 millions d'euros) ont permis de préserver près de 15 000 emplois menacés. En outre, un dispositif spécifique destiné aux entreprises de transport a permis d'aider 43 d'entre elles à passer un cap délicat, du fait de la hausse du prix du gazole en 2004.

Comme les années précédentes, le réseau des correspondants "MINEFI au service des entreprises" a répondu aux demandes de nombreux chefs d'entreprises. Ce service a pour objet de simplifier les rapports entre les administrations économiques et financières et les entreprises. La consultation du site internet www.entreprises.minefi.gouv.fr permet d'obtenir une première réponse et de contacter le réseau de proximité que l'Etat met à la disposition du monde de l'entreprise.

De nombreux thèmes y sont abordés :

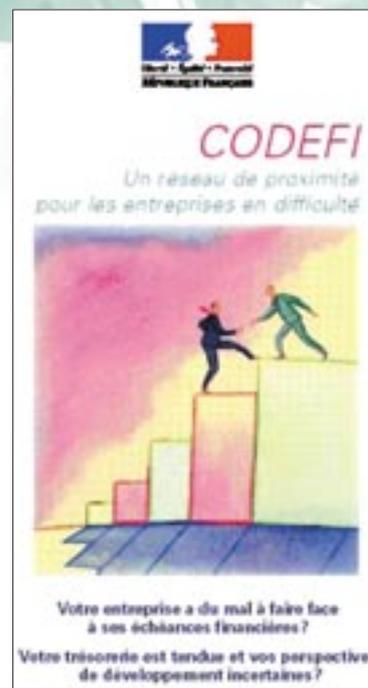
- créer une entreprise, la développer et la transmettre,
- exporter, importer, s'implanter à l'étranger,
- examiner les difficultés financières
- concourir à un marché public,
- connaître les normes de qualités et de sécurité,
- l'économie numérique.

Garantir les échanges et lutter contre les trafics illicites

La Douane, contribue par ses contrôles à la régulation des flux du commerce international et lutte contre les trafics illicites. Trois circonscriptions douanières couvrent les départements du Nord et du Pas-de-Calais : la direction interrégionale de Lille, la direction régionale de Dunkerque et la direction régionale de Valenciennes. Elles comptent 23 unités de surveillance et 13 bureaux chargés du dédouanement des marchandises et de la réglementation des contributions indirectes. 1 618 emplois y sont implantés, 724 au titre des opérations commerciales et de l'administration générale et 894 emplois surveillance.

► Les mesures de réorganisation prises en 2004

La réorganisation des services des contributions indirectes s'est poursuivie en 2004. Trois unités de surveillance intérieure ont été créées à Calais, Dunkerque et Boulogne par



Gestion publique et développement économique

la réunion au 31 décembre 2004 des brigades pré-existantes. La brigade d'intervention de Lille et la brigade régionale spécialisée de Lille ont fusionné à compter du 1^{er} juillet 2004. Les brigades de surveillance intérieures de Baisieux-Cysoing, de Neuville-en-Ferrain et d'Armentières ont été supprimées au 1^{er} octobre 2004. Les attributions du poste central de transmission de Dunkerque ont été transférées après sa fermeture, le 1^{er} septembre 2004, au centre de liaison interrégional de Lille.

► La mission fiscale

Au titre de l'année 2004, les services des douanes ont collecté 5,461 milliards d'euros de recettes, en légère baisse de 0,25 % par rapport à 2003. L'adhésion à l'Union européenne des dix nouveaux pays membres n'a pas affecté significativement le montant des perceptions. Il a, en outre, été procédé au remboursement d'une fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) aux entreprises de transport installées dans la région (14,988 millions d'euros) ainsi qu'à celles domiciliées dans un autre Etat membre de l'Union européenne (3,353 millions d'euros).

► La mission économique

Le nombre des procédures de dédouanement à domicile et des procédures de dédouanement à domiciliation unique a progressé en 2004. 373 entreprises bénéficient de ce type de procédures leur permettant de pouvoir disposer plus rapidement de leurs produits.

L'ouverture de deux guichets uniques, le 1^{er} avril 2004, auprès du bureau de douane de Roubaix et, le 15 septembre 2004, auprès de celui de Lesquin, a permis la délivrance sur place de 12 674 licences d'importation à des entreprises locales, ce qui a considérablement réduit le délai d'immobilisation des marchandises.

Un processus d'informatisation des procédures simplifiées domiciliées à l'importation et à l'exportation (" prototype DELTA/PDI ") a été élaboré en partenariat avec les sociétés Blanche Porte, Castorama et ABX.

La mise en place d'une procédure de transit simplifiée par barges entre Dunkerque et Lille dans le cadre du développement de l'intermodalité fluviale est en cours. Cette

procédure, qui devrait être finalisée avant la fin du 1^{er} semestre 2005, pourrait également être étendue dans un proche avenir à la plate-forme logistique multimodale de Dourges.

La politique de dématérialisation des déclarations d'échanges de biens (DEB), notamment celles émanant des entreprises de ventes à distance, dont le traitement est assuré par le centre interrégional de saisie des données de Lille a été renforcée.

Le centre de renseignements statistiques, implanté au siège de la direction interrégionale de Lille, a fourni des études statistiques en matière douanière aux opérateurs pour leur permettre d'affiner leur stratégie commerciale. Il participe également à l'élaboration de la brochure sur le commerce extérieur Nord-Pas-de-Calais publiée par la DRCE.

► La mission de protection et de lutte contre la fraude

Les variations constatées d'une année sur l'autre en termes de quantités saisies (produits stupéfiants, armes et munitions) sont liées au caractère exceptionnel de telle ou telle affaire. Par rapport à l'année 2002, la progression est de 6,89 % pour les stupéfiants (baisse de 36,76 % par rapport à 2003) et de + 174,59 % pour les armes saisies (baisse de - 79,72 % par rapport à 2003).



Saisie de stupéfiants

Gestion publique et développement économique

Les produits stupéfiants

	2002	2003	2004	2004/2003	2004/2002
Quantités saisies en kg	4 282,189	7 239,145	4 577,574	- 36,76 %	+ 6,89 %
Nombre de saisies	3 973	3 253	2 771	- 14,82 %	- 30,25 %
Nombre d'interpellations	3 830	3 321	2 581	- 22,28 %	- 32,61 %

Les armes et munitions

	2002	2003	2004	2004/2003	2004/2002
Nombre d'armes saisies	307	4 158	843	- 79,72 %	+ 174,59 %
Nombre de munitions saisies	1 767	1 426	199	- 86,04 %	- 88,73 %
Nombre d'affaires	123	130	70	- 46,15 %	- 43,08 %

Les contrefaçons : L'année 2004 a été marquée par une très forte progression du nombre des contrefaçons saisies par rapport aux années 2003 et 2002 (+ 142,17 % et + 352,69 %).

	2002	2003	2004	2004/2003	2004/2002
Nombre d'articles saisis	10 082	18 846	45 641	+ 142,17 %	+ 352,69 %
Nombre d'affaires	98	148	263	+ 77,70 %	+ 168,36 %

Le tabac manufacturé : L'évolution à la baisse des quantités saisies (- 8,52 % par rapport à 2003 et - 1,52 % par rapport à 2002) confirme les évolutions constatées depuis le 1^{er} trimestre 2004 en matière d'itinéraires et de techniques de fraude. De même la résurgence d'un " trafic fourmi " organisé par des particuliers se confirme.

	2002	2003	2004	2004/2003	2004/2002
Quantités saisies en kg	73 590,34	79 213,49	72 459,46	- 8,52 %	- 1,53 %
Nbre d'affaires	159	315	363	+ 15,23 %	+ 128,30 %

Les alcools : La comparaison avec les années antérieures montre une augmentation très sensible du nombre des constatations opérées associée à une forte variation des quantités saisies essentiellement à destination de la Grande-Bretagne.

	2002	2003	2004	2004/2003	2004/2002
Quantités saisies en hl	21 064,648	40 375,640	61 659,133	+ 52,71 %	+ 192,71 %
Nbre d'affaires	193	132	271	+ 105,30 %	+ 40,41 %

L'immigration clandestine : L'année 2004 confirme la tendance à la baisse des interpellations dans ce domaine, cette situation pouvant résulter en grande partie de l'évolution des flux migratoires après la fermeture de Sangatte.

	2002	2003	2004	2004/2003	2004/2002
Nombre de personnes interpellées	1 483	874	474	- 45,77 %	- 68,03 %
Nombre de constatations	334	274	190	- 30,65 %	- 43,11 %

Garantir un marché sûr et compétitif : une concurrence saine et des transactions commerciales loyales

► Veiller aux conditions d'une concurrence saine et ouverte, facteur de dynamisme pour les entreprises

La DRCCRF a poursuivi ses actions de prévention et de contrôle dans le secteur sensible des relations entre la grande distribution et ses fournisseurs. Plusieurs décisions de justice prononcées en 2004 sur les dossiers établis par la Direction viennent confirmer le caractère abusif de certaines pratiques commerciales pénalisantes pour les PME.

La détection des entraves à la concurrence (abus de domination, entraves illicites) qui constitue l'une des missions principales de la DRCCRF s'est poursuivie sur de nombreux marchés notamment ceux qui se sont ouverts récemment à la concurrence.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur des dispositions du nouveau Code des marchés public, au début de l'année 2004, a été l'occasion d'une large campagne d'information et de sensibilisation des opérateurs et des élus. Cette action d'information s'est associée à un renforcement de la vigilance dans les modalités de passation des marchés notamment dans les secteurs liés au développement durable : eau et assainissement, collecte et traitement des déchets. Ces secteurs d'activité ont parallèlement fait l'objet d'enquêtes de recherche de pratiques anticoncurrentielles collectives.

Le contrôle des pratiques commerciales se traduit par plus de 3 500 actions, orientées sur la loyauté de l'offre. La

Gestion publique et développement économique

concurrence exacerbée que l'on constate dans le secteur commercial impose de la part du service des programmes de contrôle adaptés.

► **Contrôler la loyauté et la sécurité des produits mis sur le marché**

Parmi les missions de régulation du marché de la DRCCRF figure celle relative au contrôle de la loyauté de l'offre qui concourt à conforter la confiance des consommateurs dans leur démarche d'achat. Les produits et services présents sur le marché doivent répondre à des caractéristiques normatives essentielles de qualité et de sécurité. Les offres trompeuses provoquent à cet égard une distorsion de concurrence préjudiciable aux opérateurs présents sur le même marché comme aux acheteurs. Elles sont en outre susceptibles de mettre en jeu la santé ou la sécurité des utilisateurs.

Dans ce cadre, près de 13 000 actions de contrôle ont porté sur les produits alimentaires, les produits manufacturés de consommation courante et les services. En matière de sécurité des produits et services, on observe une montée en puissance des interventions liées au réseau d'alerte européen RAPEX ou aux signalements de professionnels relatifs à la présence sur le marché de produits ou services dangereux ou susceptibles de l'être.

Enfin, en matière de lutte contre l'économie souterraine, plusieurs dossiers ont abouti à des condamnations à la prison ferme ou assorties de sursis pour activités lucratives clandestines, le plus souvent dans le secteur des véhicules d'occasion.

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

Durant l'année 2004, les priorités d'action des services participant au pôle " Transport, logement, aménagement du territoire et mer " ont notamment porté sur le développement des infrastructures et de leur dimension multimodale, la sécurité et la cohésion sociale. L'amélioration de l'organisation des services, visant à les rendre plus proches des usagers, plus rapides dans leurs réponses et plus simples dans les procédures, a par ailleurs marqué l'année 2004 dans le cadre de la réforme de l'Etat qui accompagne la décentralisation.

Transport

► La régulation des transports routiers pour préserver des conditions de concurrence équitables

Parce qu'il s'agit d'assurer la libre circulation des personnes et des marchandises dans le respect des règles sociales et de sécurité, les activités de transports routiers sont régulées par la fixation de conditions d'accès à la profession (inscription au registre des transports et santé financière des entreprises), par des contrôles des véhicules sur routes (notamment aux frontières) et en entreprises, et en ce qui concerne les transports exceptionnels, par la détermination d'itinéraires adaptés aux contraintes de circulation et de préservation des ouvrages. C'est dans cet esprit que la commission régionale des sanctions administratives a été installée en décembre 2004 avec un statut rénové. L'activité des services de la Direction

régionale de l'équipement (DRE) s'inscrit dans une coopération interministérielle suivie, associant les forces en tenue, l'inspection du travail des transports, les services du ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI).

Un " guichet unique " a été constitué, au 4^{ème} trimestre, par les services de l'Etat, pour la mise en place du dispositif gouvernemental exceptionnel d'aide aux entreprises en difficulté conjoncturelle en raison de l'augmentation du coût du gazole. Une quarantaine d'entreprises ont pu en bénéficier.

Enfin, dans une optique d'amélioration du service rendu aux professionnels et de recherche d'une plus grande efficacité, la DRE participe à des expérimentations de téléprocédures (dans le cadre des transports exceptionnels par exemple).

► Le développement des infrastructures de transport et de l'intermodalité

Le CIADT du 18 décembre 2003 ayant adopté un schéma multimodal des grandes infrastructures de transport à réaliser ou prévoir à l'horizon de 2025, l'année 2004 a vu la mise en place d'études importantes pour l'avenir des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie :

Le canal Seine-Nord

Ainsi, le gouvernement a commandé à Voies Navigables de France (VNF) la réalisation de l'avant-projet du canal Seine-Nord. L'objectif est de soumettre ce projet à l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) en 2007. Les représentants des territoires intéressés ainsi que des acteurs économiques et associatifs seront associés à ces études en 2005 et 2006 au sein d'un comité consultatif. Le coût des études s'élève à 35,5 millions d'euros financés par l'Etat, les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Ile-de-France et l'Europe.

Une nouvelle phase d'études du projet de LAALB

L'année 2004 a par ailleurs vu la conclusion du débat public sur le projet de la Liaison autoroutière Amiens - Lille - Belgique (LAALB). Retenu par les schémas de services multimodaux collectifs de transport (SSCT) du 18 avril 2002, ce projet doit assurer la fluidité de l'axe multimodal Paris - Lille - Europe du Nord. Le débat, organisé par la

Chiffres clés du transport routier

2 811 entreprises de transports de marchandises, 23 360 emplois et 290 commissionnaires

524 entreprises de transports de voyageurs pour un effectif de 7 600 emplois

5 461 arrêtés de transports exceptionnels (2 569 pour le département du Nord et 2 592 pour le département du Pas-de-Calais)

Activités de gestion

280 nouvelles inscriptions au registre des entreprises de transport

524 suppressions (essentiellement la régularisation de cessation d'activités antérieures)

2 146 vérifications de capacités financières

270 autorisations internationales bilatérales (en diminution du fait de l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne)

Contrôles

9 774 véhicules contrôlés sur route et 2 200 contraventions effectuées

126 entreprises contrôlées et 1 425 infractions aux différents règlements constatées

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

Commission nationale du débat public (CNDP) en application de la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002, s'est tenu du 30 septembre 2003 au 20 janvier 2004. Le compte-rendu et le bilan de ce débat ont été rendus publics en mars 2004 (www.debat-public-amiens-lille-belgique.com). Le principe de la réalisation de ce projet a été retenu le 17 juin 2004 par le ministre de l'Équipement qui a décidé sa mise à l'étude. Cette décision précise les objectifs du projet et les modalités selon lesquelles seront conduites les études préliminaires d'avant-projet. Le deuxième semestre 2004 a été consacré à la constitution des équipes d'études et l'élaboration des programmes d'études et de concertation qui seront conduites par le préfet de région Nord-Pas-de-Calais avec l'appui de la DRE.

La décision ministérielle sur les conditions de la poursuite du projet de Liaison autoroutière Amiens - Lille - Belgique

La décision, prononcée au vu du bilan du débat public, précise les objectifs principaux du projet :

- offrir un itinéraire alternatif à l'autoroute A1 en améliorant le maillage du réseau en Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
- placer Amiens et la Picardie sur un nouvel axe d'échange et offrir à Lille et au Nord-Pas-de-Calais une nouvelle ouverture sur la façade atlantique,
- faire bénéficier les déplacements correspondants d'un bon niveau de service propre à réduire l'insécurité routière.

De façon complémentaire, il sera recherché à améliorer les déplacements entre l'ouest du bassin minier et l'agglomération lilloise, ainsi que la desserte de St-Pol-sur-Ternoise et Doullens, à réduire le trafic de transit au cœur de l'agglomération lilloise et à aboutir à un projet financièrement concédable.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées lors du débat public, les études préliminaires s'attacheront particulièrement aux enjeux d'environnement signalés par les participants au débat, à intégrer les enjeux d'aménagement des territoires concernés et leurs projets, ainsi qu'à rechercher une complémentarité optimale en matière d'exploitation entre la nouvelle liaison et le réseau structurant existant.

Les principales collectivités territoriales seront associées aux études dans un comité de pilotage présidé par le préfet de région Nord-Pas-de-Calais, la participation du public aux études devant être organisée selon les principes fixés par la loi Démocratie de proximité.

Enfin, avec les autorités belges, la concertation relative à cette liaison s'inscrira dans une démarche générale portant sur les infrastructures de transport transfrontalières.

Des projets importants de transports de voyageurs

Dans le domaine du transport de voyageurs, Réseau Ferré de France (RFF) a reçu mission d'engager des études

préalables sur une liaison ferrée à grande vitesse Ile-de-France - Amiens - Calais, en vue de soumettre ce projet à un débat public au deuxième semestre 2006.

Par ailleurs, les services régionaux et départementaux de l'Équipement ont été associés aux réflexions des collectivités porteuses de projets de transports collectifs en site propre ou de projets susceptibles de dépasser le périmètre d'une seule autorité organisatrice de transports, à l'exemple du tram-train étudié dans le cadre du plan de déplacements urbains (PDU) de la métropole lilloise.

Dans les domaines du transport fluvial et du transport combiné (intermodalité), l'État a cofinancé plusieurs opérations importantes telles que la réalisation d'une plate-forme de transfert intermodal au port de Lille, en extension du terminal à conteneurs. Cet équipement contribuera à accroître la part du transport fluvial sur ce marché en expansion, de même que les travaux sur le bassin de virement de Dourges pour permettre d'accueillir davantage de péniches avec la sécurité voulue.



Travaux relatifs au bassin de virement de Dourges

► Transport aérien

Les missions de la délégation régionale de l'aviation civile s'exercent dans les trois grands domaines que sont les personnels navigants, les aéronefs ainsi que les infrastructures et l'espace aérien afin de garantir la sécurité de l'ensemble du système aviation civile.

La nouvelle organisation de l'aviation civile

La mise en œuvre de la LOLF et les règlements européens " ciel unique " ont conduit l'administration de l'aviation civile à se réorganiser. Afin de différencier les activités régaliennes des activités de prestation de service, un chantier majeur s'est engagé en 2004 pour aboutir à la création d'un service intégré à compétence nationale de la navigation aérienne. La Direction des services de la navigation aérienne (DSNA) est désormais " l'opérateur unique " de la navigation aérienne en France. 120 des 140 agents de la Délégation dans le Nord-Pas-de-Calais ont

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

rejoint début 2005, le service de la navigation aérienne Nord (SNA Nord). Basé sur l'aéroport de Lille-Lesquin, le SNA Nord étendra son domaine d'action au Nord de Paris et sera renforcé par l'arrivée d'une vingtaine d'agents. Les autres personnels resteront attachés à la direction de l'aviation civile Nord basée à Athis-Mons (Essonne) qui travaillera essentiellement pour la Direction du contrôle de la sécurité (DCS).

L'aviation générale

L'activité de la Délégation régionale a notamment été marquée en 2004 par le traitement de nombreux dossiers d'installation de sites éoliens qui doivent, par ailleurs faire l'objet d'une information auprès des pilotes, le suivi du développement des loisirs aériens et la délivrance des documents de navigabilité aux ULM de propriétaires belges qui sont nombreux à voler dans l'espace aérien du Nord-Pas-de-Calais ainsi que par la mise aux normes des hélistations, particulièrement celles exploitées par les hôpitaux.

La navigation aérienne

L'équipement des installations techniques de la navigation aérienne s'est poursuivi par la mise en œuvre de la nouvelle architecture approche dans la tour de contrôle de l'aéroport de Lille-Lesquin. A terme, il est prévu de doubler la surface des locaux actuels, afin de répondre aux besoins techniques pour assurer, en toute sécurité, le contrôle aérien des vols sur le Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'aux abords des aérodromes de Calais, Le Touquet, Merville et Valenciennes.

Les aérodromes



Aérogare de Lille-Lesquin

Les aérodromes du Nord-Pas-de-Calais ont enregistré en 2004 environ 325 000 atterrissages ou décollages. L'activité commerciale est significative à Lille-Lesquin avec

850 000 passagers. Merville conserve sa spécificité d'aérodrome de formation initiale pour les pilotes, notamment ceux de la compagnie aérienne Air France avec 11 500 mouvements aux instruments. Après la mise en place du système ILS d'atterrissage sans visibilité, la vigie de la tour de contrôle de Merville bénéficiera de la visualisation d'images radar. Les dix aérodromes de la région appartenant totalement ou en partie à l'Etat seront transférés, au terme de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au plus tard le 1^{er} janvier 2007, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements.

La sûreté

La protection des activités aériennes contre les actes de piraterie constitue une activité importante des services de l'aviation civile. Dans ce cadre, ils pilotent les instances de coordination et de concertation aéroportuaires pour garantir la mise en œuvre des mesures de sûreté de manière homogène sur le territoire national. L'année 2004 a vu la création de la commission de sûreté de l'aéroport de Lille-Lesquin chargée d'examiner les manquements constatés aux mesures de sûreté que doivent mettre en œuvre tous les organismes autorisés à exercer une activité en zone non librement accessible au public des aérodromes.

Afin d'améliorer la sûreté, l'aéroport de Lille-Lesquin fait l'objet d'une évaluation des matériels biométriques de lecture des empreintes digitales pour authentifier les personnes lors de leur accès en zone réservée.



Authentification par la lecture des empreintes digitales

► Transport maritime

La sécurité maritime

Fin du Tricolor

L'année 2004 a vu la fin du relevage des macro déchets laissés par le découpage de l'épave du navire roulier Tricolor. Ce chantier maritime exceptionnel a été définitivement terminé à l'automne.

Le CROSS de Gris-Nez

Au titre de ses responsabilités internationales, le Centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance en mer (CROSS) de Gris-Nez a notamment reçu les alertes et

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

démarré les opérations de recherche et de sauvetage à l'occasion du naufrage du Bugaled Breizh le 15 janvier, coulé dans les eaux britanniques et du crash de l'avion de la Flash Airlines qui s'est abîmé en mer au large de Charm El Cheick le 3 janvier. Le CROSS a mené, le 19 mai, l'opération de sauvetage et d'assistance du Dona Elvira, petit navire en perdition au large de la Côte d'Ivoire avec 372 personnes à bord avec le navire de la marine nationale Le Henaff et 2 Puma de l'opération Licorne. Il a également contribué à sauver 150 personnes embarquées à bord du navire Delisa One qui dérivait au large du Gabon sans qu'aucune nation voisine ne réagisse.

Pour renforcer la sécurité en mer, un numéro d'appel téléphonique unique le 16 16 a été proposé aux plaisanciers dès l'été, même si l'utilisation de la VHF doit rester prioritaire en mer. Dans le cadre des alertes, le CROSS a été mobilisé par 20 opérations ayant pour origine le tir d'une fusée rouge qui se sont avérées être de fausses alertes engendrant la mobilisation des moyens nautiques et aériens pour plus de 33 heures et pour un coût estimé à plus de 50 000 euros.

En octobre 2004, la mise en place de Trafic 2000, base de données et réseau d'échanges d'informations sur le trafic marchand, a permis au CROSS de renforcer son action de contrôle de la navigation commerciale et du trafic maritime. Trafic 2000 a vocation à relier les différents ports. Dunkerque l'est déjà, ainsi que certaines autorités comme les préfectures maritimes.



CROSS de Gris Nez

Les centres de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer et Dunkerque

L'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004 du code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS) a très fortement mobilisé les centres de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer et Dunkerque

qui ont instruit 34 des 200 plans de sûreté de navires français approuvés en 2004. Parmi les navires étudiés figuraient notamment ceux de l'armement Seafrance, de la Société nationale Corse Méditerranée, de la Compagnie des îles du Ponant et de l'armement Maersk France. Les centres de sécurité ont par ailleurs contrôlé 219 navires étrangers. 18 inspections ont été réalisées conjointement avec des contrôleurs britanniques sur des navires transbordeurs étrangers effectuant le transmanche. Enfin, 7 navires inspectés ont été immobilisés à quai durant un ou plusieurs jours, en raison de manquements graves aux règles internationales de sécurité ou de prévention des pollutions.

Environnement littoral et marin

Confrontées à la pratique croissante des sports motonautiques et à la multiplication des dérangements causés à la faune et à l'avifaune sur le littoral, en particulier dans les estuaires protégés de la Canche, de la Somme et de l'Authie, les affaires maritimes ont engagé, en coopération avec les services de l'Etat concernés et les associations de protection et de sauvegarde de la nature, une concertation pour régler la pratique des véhicules nautiques à moteur. Cette démarche s'est concrétisée par un arrêté du 16 mars 2004 du préfet maritime Manche mer du Nord, qui interdit la pratique du jet-ski dans ces estuaires. Cette nouvelle réglementation, qui constitue une première sur le littoral français, réserve néanmoins une possibilité de dérogation limitée, à l'occasion de manifestations nautiques en mer ou de randonnées. En dehors des estuaires, la pratique de cette activité demeure possible sur le reste du littoral.

25 pollutions par hydrocarbures ont été dénombrées en 2004 dans la zone de responsabilité du CROSS Gris Nez, dont 3 imputables aux travaux de relevage de l'épave du Tricolor. Une des pollutions constatées dans le dispositif de séparation de trafic du Pas-de-Calais a été poursuivie en première instance devant le tribunal correctionnel de Paris. L'appel devant la cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation initiale de l'armateur allemand à 200 000 euros d'amende.

► Transport fluvial

Développement du transport fluvial

Le trafic fluvial a connu une double évolution positive sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais en 2004 avec une augmentation du volume transport de 9,6 % par rapport à 2003 (7,84 millions de tonnes) et une augmentation de 21 % de la prestation (897 millions de tonnes-km) liée de l'allongement des distances moyennes de transport (114 km en 2004 contre 103 km en 2003).

Les trafics fluviaux au port de Dunkerque sont en progression de 27 % (1,64 million de tonnes). Cette croissance soutenue repose principalement sur l'augmentation des trafics de bra-

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

mes (+ 280 000 tonnes), de blé (+ 84 500 tonnes) et des conteneurs (+ 77 %). Les trafics fluviaux réalisés sur les sites de transbordement du port de Lille ont progressé de 9,4 % atteignant près de 1 million de tonnes.



Port autonome de Dunkerque, quai aux aciers

Afin d'anticiper les profondes mutations économiques et logistiques en cours et à venir, VNF et ses principaux partenaires ont souhaité se doter d'un document de référence à horizon prospectif visant à construire des schémas de développement, d'organisation et d'aménagement des ports fluviaux renforçant l'activité fluviale sur l'ensemble du territoire Nord-Pas-de-Calais. Cette étude " Réflexions sur les schémas possibles d'organisation et d'aménagement des ports intérieurs et sites fluviaux de la région Nord-Pas-de-Calais " lancée début septembre 2003 a été achevée mi-octobre 2004.

Actions en faveur du développement de la voie d'eau

Dans le cadre du CPER, l'année 2004 a principalement été consacrée à la finalisation de l'ensemble des études techniques de recalibrage et de relèvement des ponts et à la réalisation des études réglementaires. Sur l'axe Dourges-Mortagne (recalibrage de l'Escaut au gabarit 1500/3000 T et relèvement des ponts à 5.25 m), les dossiers ont été approuvés en novembre par la Direction des transports terrestres et VNF pour un montant de travaux de 30,9 millions d'euros. Sur l'axe Dourges-Halluin (recalibrage de la Deûle au gabarit 1500/3000 T et relèvement des ponts à 5.25 m) les dossiers sont en cours d'approbation pour un montant de travaux de 42,3 millions d'euros. Les enquêtes conjointes DUP et Loi sur l'eau seront réalisées durant l'année 2005.

Les études détaillées des risques (EDR) vis à vis de la santé humaine sont achevées sur l'ensemble des futurs sites de dépôt des vases (Quesnoy, Warneton, Bruille Saint-Amand et Fresnes sur l'Escaut) et montrent la compatibilité entre usages récréatifs et terrains de dépôts.

Suite aux études d'avant-projet pour le relèvement des ponts routiers (27 dont 14 dans le Nord) arrêtées au printemps, le marché de maîtrise d'œuvre pour les études projets et le suivi des travaux a été notifié en septembre. La phase projet a été validée fin 2004.

Concernant le relèvement des ponts-rails RFF, les études d'avant projet confiées à la SNCF sont achevées pour Bleuze Borne (Valenciennes-Anzin sur l'Escaut) et en voie d'achèvement sur les ponts de Prouvy (sur l'Escaut), de Pont à Vendin (sur la Haute Deûle), de Malhove (Arques, dérivation de Saint Omer), Isbergues et Guarbecque (canal d'Aire). L'étude de faisabilité pour le pont-rail d'Arques-Fontinettes (canal de Neuffossé) est terminée.

Parallèlement aux études sous-traitées des ponts, des études hydrauliques ont été réalisées sur ces itinéraires pour moderniser la gestion des plans d'eau afin de limiter la hauteur de relèvement des ponts. Tous les barrages de l'Escaut seront automatisés, celui de Quesnoy-sur-Deûle sera démolé et reconstruit.

Dans le cadre du projet Blue Links, portant sur la remise en navigation de la Marque urbaine, du canal de Roubaix et du canal de l'Espierre, le service Navigation a poursuivi sa mission de pilotage et de coordination technique et financière avec ses partenaires Lille Métropole Communauté urbaine, la Région, le Département du Nord, l'Agence de l'Eau et le ministère de l'Équipement et des Transports de la Région wallonne. VNF a réalisé l'ensemble des consultations pour les études et travaux bénéficiant des subventions Interreg III B.



Canal de Roubaix

Travaux d'entretien et de restauration

Budget entretien et exploitation

Le budget entretien et exploitation du service s'élève à 5,3 millions d'euros. Les dépenses concernent l'entretien des abords, la maintenance et le fonctionnement des ouvrages. Pour la restauration du réseau, la dépense au niveau régional s'élève à 6,9 millions d'euros.

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

Schéma directeur d'exploitation des Voies Navigables (SDEVN)

En cours d'élaboration au siège de VNF, le SDEVN devrait être approuvé au cours du deuxième trimestre de l'année 2005. Les premiers éléments mis en œuvre dans ce cadre impliquent un renforcement des niveaux de service sur le réseau magistral comportant aussi des canaux à petit gabarit (canal de Calais, Lys) stratégiques pour l'économie régionale. Ces niveaux de service porteront essentiellement sur la définition des horaires d'ouverture, les possibilités de passage à la demande, la durée des chômages et les délais d'information des usagers.

Avant projet sommaire d'itinéraire (APSI)

Les études pour la mise en place de l'APSI sont en cours et concernent essentiellement le réseau à grand gabarit. Les programmations futures de travaux se feront donc dans ce cadre, permettant de passer d'un entretien curatif à un entretien préventif.

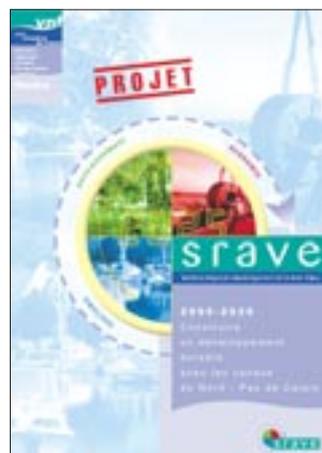
Vedette bathymétrique

Le service Navigation a acquis fin 2004 une nouvelle vedette bathymétrique " Survey NF " qui concourt à une connaissance précise et rapide de l'état des profondeurs. Cela permet de mieux programmer les opérations de dragage mais aussi d'intervenir plus vite et plus efficacement sur les hauts fonds. Le mouillage disponible est non seulement une question de sécurité mais comporte également une composante essentielle en matière économique puisqu'il peut influencer sur le prix du transport.

Aménagement - Environnement

Le Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau (SRAVE)

La décision de réaliser la liaison européenne Seine-Escaut place les canaux du Nord-Pas-de-Calais au cœur des politiques publiques de développement des infrastructures de transport. La performance attendue de ce mode de transport alternatif pour le développement économique régional est intimement liée aux efforts concertés à entreprendre pour sa modernisation et son attractivité commerciale. La préservation de la ressource en eau et l'amélioration de sa qualité sont devenues des priorités nationales. La prise en compte du renouveau de cette infrastructure comme élément structurant d'un aménagement durable du territoire a amené la direction régionale de VNF à s'engager dans l'écriture d'un SRAVE à l'horizon de 2025. Les objectifs sont d'optimiser l'usage économique, écologique et touristique des 680 km de canaux maillant le territoire régional. Des réunions locales animées par les sous-préfets ont permis d'ouvrir des



débats, d'établir un diagnostic partagé, d'identifier des usages possibles et d'ancrer, dans la rédaction du SRAVE, le regard prospectif de l'ensemble des décideurs, acteurs et usagers de la voie d'eau. Ce document, achevé en 2004, a été présenté à l'ensemble des partenaires concernés. Il doit être validé, en 2005, par la " commission territoriale de VNF "

composée, pour la région Nord-Pas-de-Calais, des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, du monde économique, des associations d'usagers et de protection de l'environnement.

Plan d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)

Dans le cadre du plan Bachelot, une convention entre l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau et le Syndicat mixte du SAGE de la Lys (SYMSAGEL) a été signée, en septembre 2004, pour la réalisation du PAPI du bassin de la Lys. Deux groupes de travail animés par le service Navigation ont été mis en place dans ce cadre. Ils portent sur l'annonce, la prévision et la gestion des crues et sur la restauration et l'aménagement de zones d'expansion des crues.

Etudes hydrauliques

Dans le cadre de l'avenant inondations au CPER, le modèle hydraulique de la Lys a été finalisé et complété par la modélisation du bief Cuinchy-Fontinettes et une modélisation détaillée du Nœud d'Aire.

Gestion des plans d'eau

Depuis l'hiver 2003, la région connaît un déficit pluviométrique très important. La situation sur le canal à grand gabarit n'a pu être équilibrée qu'en imposant notamment le regroupement des bateaux à l'écluse des Fontinettes.

Un nouveau centralisateur de données sur les niveaux d'eau a été mis en place permettant d'informer les organismes intervenant dans la gestion des crues.

Police de l'eau

Un protocole de gestion du canal à grand gabarit sur les bassins de l'Aa et de la Lys a été élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser les actions de chacun, pour favoriser l'évacuation à la mer en cas de crues.

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

Certification ISO 14001 de la gestion des terrains de dépôt du delta de l'Aa

Cette démarche de management environnemental obtenue en janvier 2004 sera progressivement élargie à l'ensemble des terrains de dépôt de la région.

MISE 59

L'audit mené par la direction de l'eau du ministère de l'Écologie et du développement durable et les comptes-rendus suite à l'inspection générale des services départementaux de police de l'environnement et à l'inspection des DRIRE ont mis en exergue la qualité du travail réalisé par la MISE 59 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Le service Navigation a participé à la mise en place du plan sécheresse au niveau de la région, dont l'un des objectifs est de fournir au préfet un état de la situation en période d'étiage à partir du suivi d'un ensemble d'indicateurs fournis par la DIREN, le Bureau de recherche en géologie minière (BRGM), l'Agence de l'Eau et le Conseil supérieur de la pêche et de proposer, le cas échéant, des mesures ciblées de limitation de certains usages de l'eau.

La réforme de la police de l'eau, qui a abouti à la circulaire interministérielle du 26 novembre 2004, prévoit la création d'un service unique de police de l'eau départemental, un positionnement plus stratégique des missions de la MISE, les DIREN veillant à la cohérence au niveau du bassin.

La mise en œuvre des directives européennes dans le domaine de l'eau et de l'environnement par la MISE s'est particulièrement concrétisée en 2004 avec l'actualisation de la base de données nationale permettant le suivi de l'application de la directive Eaux Résiduaires Urbaines qui impose des échéances de mise en conformité pour certaines stations d'épurations urbaines et la réalisation de l'état des lieux, première étape de la Directive Cadre sur l'Eau.

Réforme de l'Etat et décentralisation

L'Etat et VNF ont signé le 16 novembre 2004 un contrat d'objectifs et de moyens qui porte sur les années 2005 à 2008.

Ce document fixe des objectifs en matière de sécurité, de niveaux de service au regard de la réforme de l'Etat et des lois de décentralisation. Il garantit des ressources à VNF qui sont de nature à favoriser la pleine exécution du CPER.

Au regard de la mise en œuvre de la LOLF, le service Navigation a été retenu comme unité opérationnelle pour expérimenter en 2005 un budget opérationnel de programme (BOP) de niveau national dont la particularité est de déléguer des responsabilités à l'opérateur VNF.

Le logement et la construction

► Des mesures anticipant le volet logement du plan de cohésion sociale

L'annonce en 2004 du plan de cohésion sociale, dont la loi de programmation a été votée le 18 janvier 2005, a été suivie de deux actions préfigurant la mise en œuvre du volet logement de ce plan. La première a consisté à intensifier la construction de logements sociaux. 3 654 logements ont ainsi été financés alors que l'objectif de production avait été fixé, pour l'année 2004, à 3 074. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés du logement social et de la construction. La seconde action se place dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui offre, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements, la possibilité d'exercer des responsabilités nouvelles en matière de politique du logement. L'un des bénéfices attendus est de répondre avec davantage d'efficacité aux besoins de loger les populations à revenus modestes. La voie ouverte par cette délégation de compétence a d'ores et déjà retenu l'intérêt de plusieurs communautés urbaines et d'agglomérations. Les collectivités délégataires recevront la dotation budgétaire que l'Etat alloue à l'aide à la construction ou réhabilitation de logements sur leur territoire, avec responsabilité de l'attribuer aux organismes logeurs ou aux propriétaires. Les services de l'Etat ont préparé cette évolution en définissant une méthode pour contractualiser les dispositifs entre l'Etat et les collectivités ainsi que pour allouer les ressources permettant de s'engager sur la durée du plan, de 2005 à 2010, de manière à répondre le mieux possible aux besoins et projets des divers territoires du Nord-Pas-de-Calais.

► Un accord régional pour les interventions de l'ANRU

L'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) a été créée le 1^{er} août 2003 pour favoriser l'émergence de projets de rénovation urbaine et en accélérer la mise en œuvre par une simplification des procédures et l'apport de garanties financières. 10 projets régionaux ont fait l'objet d'une décision de financement et plus de 30 sont soit déposés, soit en cours d'étude. En 2004, l'ANRU a financé la démolition de 73 logements vétustes, la réhabilitation de 2 317 logements et la reconstruction de 537 logements. Forte de son expérience en renouvellement urbain, la Région Nord-Pas-de-Calais a demandé que sa coopération fasse l'objet d'une convention avec l'Etat et l'Agence fixant les engagements financiers et les règles d'intervention des trois partenaires.

Transport, logement, aménagement du territoire et mer

► Les effets positifs de la politique du logement pour les activités de bâtiment

Les interventions en faveur du logement social ont contribué à la bonne santé des activités de bâtiment en 2004, qui affichent une progression de 13 % par rapport à 2003 du nombre de logements ordinaires (14 758 logements) et de près de 30 % pour les logements collectifs. L'augmentation de 75 % du nombre de permis délivrés pour des logements collectifs laisse présager une demande soutenue pour l'activité et les emplois des entreprises de bâtiment. Ces perspectives sont d'autant plus appréciables que le secteur non résidentiel connaît un ralentissement (locaux commencés : - 1,8 %, locaux autorisés : - 9,9 %).

► Le soutien de l'Etat aux politiques foncières des collectivités

Le foncier étant une ressource non renouvelable, non déplaçable et soumise à des usages concurrents, sa gestion se doit donc d'être économe, en privilégiant le réaménagement de sites délaissés par l'évolution des activités économiques et urbaines et en favorisant un aménagement équilibré de l'espace.

Dans ce cadre, l'Etat vient en appui des collectivités territoriales, d'une part, en leur donnant les instruments juridiques utiles pour maintenir les grands équilibres entre les espaces naturels et les espaces urbanisés au travers des SCOT, optimiser l'usage et l'occupation des sols par les zonages et règlements des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et disposer de prérogatives foncières (droit de préemption, emplacements réservés).

L'Etat mobilise, d'autre part, des aides financières inscrites dans le CPER destinées à réduire le surcoût du recyclage des friches industrielles à un niveau permettant de leur donner un nouvel usage et à développer la construction de logements sociaux.

Les aides au recyclage foncier des espaces dégradés

Avec près de 60 % de crédits engagés (17 millions d'euros) en 2004, le volet du CPER portant sur la réhabilitation des friches constitue un point fort et perceptible d'une gestion économe des sols associée au renouvellement de leurs usages, que ce soit à des fins d'habitat, d'activités ou de loisirs (trame verte). L'année 2004 marque une nouvelle avancée de la politique menée antérieurement sur des terrains demeurés vacants pendant de nombreuses années avec une réduction des opérations consistant en un traitement d'attente, l'objectif étant à présent de réduire le délai d'inutilisation des

terrains. Le cas de la reconversion du site de Metaleurop illustre cet objectif sur un site particulièrement lourd et dégradé avec une intervention qui s'est effectuée dans un délai réduit après la cessation d'activité de l'entreprise. L'implication des acteurs, réunis dans le comité de site, a permis de trouver un repreneur industriel pour lequel le terrain, bien que dégradé, se trouvait être en concordance avec ses activités dans le domaine du traitement des déchets industriels, de mobiliser des aides financières à la transformation du site (5 millions d'euros de l'Etat et 2,5 millions d'euros du Conseil régional) et de garantir une prise en charge pleine et entière de la responsabilité de la gestion des pollutions présentes sur et autour du site.

L'amplification de l'action foncière pour le logement social

L'année 2004 a vu la mise en place d'un fonds financier géré par l'Etablissement public foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais pour développer ses interventions de portage foncier en faveur du logement social. L'EPF bénéficie ainsi, dans le cadre d'une convention tripartite, d'une subvention de l'Etat et d'une garantie d'emprunt de la Région. Ce dispositif vient compléter les outils proposés aux collectivités territoriales pour soutenir leur politique foncière menée dans le but d'une production accrue de logements sociaux.

Observer pour comprendre et agir

► Dans une vision transfrontalière élargie...

Fruit d'un travail collectif de la DRE, de l'INSEE et de leurs homologues belges, en partenariat avec le Conseil régional, un premier fascicule de l'atlas transfrontalier consacré à la démographie a été publié en 2004. Cet atlas, basé sur des statistiques supra-régionales homogènes, intéressant un bassin de vie de 22 millions d'habitants, doit aider ses lecteurs à intégrer dans leurs réflexions le regard vers les régions voisines ainsi que susciter des coopérations allant de l'approfondissement de problèmes communs à des actions coordonnées.

Les fortes disparités entre les soldes migratoires de différents territoires s'expliquent en partie par les migrations internationales. Ainsi, les Pays Bas et surtout le Luxembourg ont une balance migratoire très positive, alors que la France connaît un léger déficit. Elles sont aussi liées à des mouvements inter-régionaux significatifs (ex : entre l'Allemagne de l'Ouest et l'ex-RDA).

Le processus de péri-urbanisation provoque aussi des

Santé publique et cohésion sociale

Le renforcement de la cohésion sociale, s'est traduit dans les services de l'Etat par la mise en œuvre de la politique d'inclusion sociale. Dans ce cadre, des actions ont été développées pour favoriser l'insertion des populations immigrées et des personnes les plus vulnérables ainsi que pour améliorer l'accueil des personnes handicapées ou dépendantes notamment par des efforts soutenus dans le domaine des formations pour développer la professionnalisation du secteur social. En 2004, les efforts de la DRASS ont également porté sur la promotion des actions de santé publique dans les territoires, le développement de l'offre et de la qualité des soins, l'amélioration de la sécurité sanitaire et sur une recherche globale de la qualité de service aux usagers et aux bénéficiaires des prestations sociales.

Solidarité et intégration

Pour les programmes " inclusion sociale " et " handicap et dépendance ", la dotation régionale de la DRASS s'est élevée à un montant global de 155,8 millions d'euros pour le fonctionnement des établissements et services.

► La politique d'inclusion sociale

L'intégration et la lutte contre les discriminations

Un nouveau programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI) a été adopté en juin 2004 en concertation avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et des personnalités qualifiées. Document de référence de l'action de l'Etat dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, le PRIPI s'articule, pour la période 2004-2006 autour de 3 axes : l'accueil et le parcours d'intégration, la promotion de la réussite scolaire et la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, plus particulièrement dans l'accès à l'emploi.

Les actions en faveur des personnes les plus vulnérables

L'année 2004 a été marquée par le renforcement des moyens de fonctionnement des centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) et des centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST), ainsi que par la création d'un CCAA et l'attribution de nouvelles places d'appartement de coordination thérapeutique dans le Nord.

► L'amélioration de la prise en charge de la dépendance et du handicap

Le renforcement de l'équipement en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour les personnes âgées s'est poursuivi en 2004 avec l'ouverture de 104 nouvelles places. 128 places d'accueil de jour et 74 places d'hébergement temporaire ont également été créées.

10,235 millions d'euros ont été consacrés à la médicalisation de 5 992 lits dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). En matière d'investissements sociaux et médico-sociaux, une enveloppe de 3,911 millions d'euros a permis de créer 80 lits pour personnes âgées et 60 lits pour personnes handicapées et de restructurer 50 lits en maison de retraite. Par ailleurs, 699 places ont été créées pour les personnes handicapées dont 460 places pour des adultes et 239 places pour des enfants.

La professionnalisation du secteur de l'aide à domicile a marqué l'année 2004 en lien avec l'objectif prioritaire du maintien à domicile de qualité pour les personnes âgées et la montée en charge de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). Le déroulement de la formation et l'accès au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) par modules capitalisables ont été prévus dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) qui s'est concrétisé en 2004 par l'instruction de 1 133 dossiers. La DRASS a financé le fonctionnement de 12 centres de formation de travailleurs sociaux pour un montant global de 11,379 millions d'euros, soit une augmentation de 8,35 % par rapport à 2003. 548 bourses ont été accordées dans ce cadre.

► La planification sociale et médico-sociale

Le nouveau Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) a été installé en 2004. Il comprend 5 sections spécialisées (personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, personnes en difficulté sociale, aide à domicile) chargées d'examiner les projets de création et d'extension de structures sociales et médico-sociales. Il a examiné 125 dossiers au cours de 11 séances et a émis 105 avis favorables. Par ailleurs, il a approuvé les schémas départementaux " enfance et adolescence handicapée " du Nord et du Pas-de-Calais et le schéma " accueil, hébergement et insertion " du Nord.

Santé publique

► La politique régionale de santé et la prévention

715 projets ont été financés en 2004, contre 613 en 2003, dans le cadre de la mise en œuvre des 6 programmes régionaux de santé (PRS) relatifs à la lutte contre le cancer, à la santé cardio-vasculaire, à la santé des enfants et des jeunes, aux conduites de consommation à risque, à l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis et à la santé et environnement. La contribution de l'Etat au financement de ces actions s'est élevée à 4,875 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2003.

► Le développement de l'offre de soins et de la qualité du système de soins

Le régime des autorisations sanitaires

Dans le cadre du régime des autorisations sanitaires pour le compte de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), les principaux travaux de planification ont porté sur l'élaboration et le suivi des nouveaux inventaires de l'hospitalisation à domicile (HAD) et de l'hospitalisation à temps partiel (HTP). Le Comité régional de l'organisation sanitaire (CROS) a examiné 24 dossiers d'autorisation d'équipements matériels lourds et 154 dossiers d'autorisation de lits et places.

Les travaux d'élaboration du Schéma régional de l'organisation sanitaire de 3^{ème} génération (SROS III) ont été initiés par la réalisation d'un état des lieux et de la constitution des nouvelles instances de pilotage et de suivi. La nouvelle procédure d'agrément des centres de santé a été mise en œuvre et étendue aux centres de santé du régime minier dont l'ouverture à tous les assurés sociaux est prévue courant 2005.

Les professions de santé

En matière de planification des professions de santé, la DRASS a animé et coordonné les travaux du comité régional de l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), ainsi que la participation à



l'observatoire franco-belge de la santé. Les études ont porté sur les besoins régionaux et les zones déficitaires en médecins généralistes,

infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. Un rapport "analyse de la démographie à un niveau géographique fin" a été élaboré en juin 2004. Le SROS III comprendra un volet "démographie des professions de santé".

Sécurité sanitaire

► La défense sanitaire et sociale

La cellule Défense sanitaire – Biotox a collaboré à la déclinaison zonale du volet santé des plans gouvernementaux de défense (Vigipirate, Biotox, Piratome). Elle a participé à l'élaboration des schémas départementaux des plans blancs et de leur volet chimique, nucléaire et biologique ainsi qu'aux projets de déclinaison départementale des plans sanitaires (vaccination contre la variole, gestion et distribution des comprimés d'iode, distribution des antibiotiques...).

► La cellule interrégionale d'épidémiologie Nord

La cellule interrégionale d'épidémiologie Nord, dépendant de l'Institut national de la veille sanitaire (InVS) et rattachée à la DRASS, intervient pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Elle a entrepris, pour les 2 régions, l'élaboration du volet "alerte et gestion des situations d'urgence sanitaire" du plan régional de santé publique (PRSP) inscrit dans la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Elle a été impliquée dans l'investigation de l'épidémie de légionellose dans le Pas-de-Calais, la mise en place d'un système de surveillance "canicule" et la mise en œuvre d'un système de surveillance pendant le rassemblement tzigane qui a eu lieu à Niergnies (Nord) en août.

Elle a, par ailleurs, traité 90 demandes concernant notamment les maladies infectieuses et l'environnement en provenance des 5 DDASS de l'interrégion, d'autres services de l'Etat, de médecins généralistes et de services hospitaliers, de particuliers et professionnels (hors santé) ou encore de journalistes.

Des actions programmées ont également été menées, parmi lesquelles l'étude de l'impact sanitaire des pollutions de l'air, des incinérateurs, des usines métallurgiques et du logement dans les pathologies respiratoires, la "priorisation" des sites pollués en général et au plomb en particulier, mais aussi les investigations sur les cancers et l'enregistrement des données, la surveillance de la syphilis et de l'hépatite A et l'estimation du nombre annuel d'intoxications au monoxyde de carbone.

Santé publique et cohésion sociale

► La santé environnement

Dans le cadre du plan régional d'action en santé environnement (PRASE), 40 actions ont été programmées dont 28 relatives à l'habitat et 12 aux sites et sols pollués. L'Etat a financé 24 actions pour un montant de 900 557 euros.

Le partenariat s'est poursuivi avec les services de l'Equipement et des DDASS pour la mise en œuvre des plans départementaux d'éradication de l'habitat indigne, en particulier dans la lutte contre l'insalubrité et la prévention des intoxications au monoxyde de carbone.

Afin de réduire les risques d'exposition au plomb, une campagne de dépistage du saturnisme infantile et de prévention primaire a été lancée sur des sites pollués par l'exploitation industrielle et le saturnisme lié à l'habitat.

La mission d'évaluation et de gestion des risques sanitaires liés à l'environnement a mobilisé des crédits de l'Etat d'un montant global de 1,14 million d'euros dont 84 % au titre du PRASE et pour l'essentiel dans le cadre du CPER.

La mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle, évaluation (MRIICE)

Cette mission a été accomplie dans 3 domaines :

► Le domaine médico-social, social et associatif à vocation régionale ou de prévention

Les services de la DRASS ont précédé à 58 inspections d'établissements, associations et services médico-sociaux et sociaux, à 14 suites d'inspection de 2003 et à 15 inspections d'associations financées par l'Etat dans le cadre des PRS. 37 inspections non programmées ont été réalisées suite à des plaintes ou des signalements. Une partie de ces inspections (48) a été menée conjointement avec d'autres services de l'Etat, des collectivités locales ou des organismes de sécurité sociale. Les inspections réalisées en 2004 ont conduit à la formulation de 50 recommandations, 9 injonctions et à la préconisation d'une fermeture au titre de la prévention de la maltraitance.

► Le domaine sanitaire

77 missions d'inspection ont été réalisées dans le cadre du plan de contrôle régional de la sécurité sanitaire dans les établissements de santé (contre 44 en 2003) ainsi qu'une

inspection d'unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) dans un établissement pénitentiaire.

Pour le compte de l'ARH, les programmes des années antérieures ont été poursuivis : 25 inspections, 3 visites de conformité et 8 audits dans les dépôts de sang, les centres d'orthogénie, les centres d'aide médicale à la procréation, un établissement autorisé à prélever des organes et tissus et des établissements de santé pour la prévention des infections nosocomiales.

13 visites de conformité aux normes d'installation, d'hygiène, de sécurité et de fonctionnement ont eu lieu en vertu du décret du 13 décembre 2000 modifiant la procédure d'agrément des centres de santé.

A la demande du ministère, 2 inspections ont été réalisées suite à des plaintes en matière de prévention de la maltraitance dans des établissements de soins de longue durée.

18 inspections ont également été réalisées dans le cadre de dysfonctionnements graves, de plaintes, et de réclamations d'usagers relatives au fonctionnement des établissements ou à la gestion des praticiens. Une inspection a eu lieu dans le cadre des contrôles PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information). Enfin, 9 inspections ont été réalisées suite à des plaintes de détenus dans 2 établissements pénitentiaires du Pas-de-Calais.

La prévention des légionelloses a été intégrée dans le protocole d'inspection des établissements de santé et médico-sociaux, notamment pour les personnes fragilisées.

► Le domaine de la protection sociale

Les instructions de l'administration centrale (Direction de la Sécurité Sociale) sont caractérisées par une double évolution en ce qui concerne les contrôles des organismes de sécurité sociale avec :

- la volonté d'alléger de manière substantielle les contrôles réalisés dans le cadre de la procédure Comité régional d'examen des comptes (COREC). Au total, sur les 53 organismes de la région, 11 ont été contrôlés (3 contrôles approfondis et 8 intermédiaires). Le COREC a émis 3 avis favorables, 7 avis favorables avec recommandations et un avis favorable avec réserves.

- la conduite d'évaluations transversales à toutes les branches et régimes menées de façon interrégionale. En 2004, elle a porté sur les outils de pilotage dans les organismes de sécurité sociale en collaboration entre les DRASS du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de Haute-Normandie.

► L'inspection régionale de la pharmacie

Ce pôle a conduit des missions spécifiques d'inspection, de contrôle et d'évaluation, avec en particulier l'inspection des conditions de dispensation des médicaments dans les établissements de santé à la demande de l'ARH, une longue expertise judiciaire menée sur toute l'année par deux pharmaciens inspecteurs et l'instruction de 50 dossiers dans le cadre d'une enquête nationale demandée par l'Inspection générale des affaires sociales en vue de rechercher les pharmacies se livrant à la revente de médicaments non utilisés par le public.

En outre, l'inspection régionale de la pharmacie a réalisé 191 inspections : établissements de santé pour les conditions de prescription et de dispensation des médicaments (16), ouverture ou modification de pharmacies à usage interne (24), officines de pharmacies (124), laboratoires de biologie médicale (16), distributeurs en gros de médicaments (3), divers (8).

Le pilotage des finances sociales

► Les relations avec les organismes de sécurité sociale

En plus de sa participation au programme de la MRIICE, le service Protection sociale a poursuivi les réformes engagées en 2003 sur la mutualité et le contentieux de l'incapacité avec l'élaboration d'outils d'analyse et de veille pour le contrôle sur pièces et sur place des mutuelles, la participation au fonctionnement du Comité régional de coordination de la mutualité et le traitement de 6 dissolutions légales de mutuelles et des opérations de liquidation.

Il a examiné 43 491 décisions d'organismes de sécurité sociale conduisant à 7 annulations et 65 observations.

Dans les juridictions sociales, le nombre de dossiers en instance augmente sensiblement malgré un renforcement des effectifs. La DRASS assure le secrétariat des tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et des affaires de sécurité sociale (TASS). En ce qui concerne le TCI, le retard pris dans l'enregistrement des dossiers suite à la réforme initiée en 2003 a été résorbé et les décisions de jugement sont notifiées dans un délai de 15 jours. Le nombre de recours (5 039) est en légère diminution mais le nombre de dossiers en instance en attente de jugement (8 881) a augmenté de 12 % par rapport à 2003.

Dans les 5 TASS, plus de 6 400 décisions définitives ont été rendues. Mais le nombre de dossiers en instance s'est également accru, surtout au TASS de Lille en raison notamment d'une augmentation des recours pour faute inexcusable de l'employeur (5 624 dossiers, en hausse de 42 % par rapport à 2003).

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, les conseils d'administration des 13 caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) ont été renouvelés, ainsi que l'ensemble des assesseurs des TASS.

► L'observation sociale

Une première version de test du site internet "observationsociale5962.org" a été achevée par le CRESGE, établissement de l'Institut catholique de Lille qui effectue des activités de recherche, d'étude et de conseil dans les domaines des politiques sociales, de la santé et de l'habitat. Le site, cofinancé par l'Etat, contient des données sur le handicap rassemblées par le groupe de travail animé par la DRASS à partir des informations fournies notamment par la DRTEFP, l'ANPE et l'échelon médical de l'assurance maladie.

Economie agricole et monde rural

Dans le domaine de l'agriculture, l'année 2004 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune, la contribution à la future loi de modernisation agricole, le contrôle de la qualité des produits et l'adaptation du système de formation aux besoins du milieu rural.

Dans le domaine de la pêche, 2004 a vu la fin des aides au renouvellement des navires. Dans ce contexte, les Affaires maritimes se sont mobilisées pour accompagner les professionnels dans la modernisation de leur flotte. Elles ont par ailleurs contribué à l'application de la politique de conservation des ressources halieutiques et à la promotion de la sécurité alimentaire des produits de la filière aquatique.

L'agriculture

► La mise en place de bandes enherbées

L'année 2004 a été marquée par la signature des arrêtés du troisième programme d'action en zone vulnérable qui recommande la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau. L'objectif est de protéger l'eau contre les pollutions d'origine agricole et notamment les nitrates, de limiter les effets de l'érosion mais également de faciliter les conditions d'épandage des effluents. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application de la nouvelle politique agricole commune (PAC) et du principe d'"écoconditionnalité", qui impose le maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes. Les services de l'Agriculture et de la Forêt ont analysé la situation notamment dans les waterings et sur les plaines basses afin d'élaborer une carte des cours d'eau prioritaires.

► La préparation du projet de loi de modernisation agricole

Afin de préparer la loi de modernisation agricole, un cycle de débats régionaux a été organisé durant le mois de novembre 2004 dans toute la France. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le débat, organisé par la DRAF et la Chambre régionale d'agriculture, intitulé "l'agriculture, territoire et société" s'est déroulé le 22 novembre à la Maison de l'agriculture de Sars et Rosières. Plus de cent personnes ont participé à cette journée de réflexion organisée d'abord au sein de cinq ateliers puis au cours d'un débat général.

Chacun des ateliers était consacré à un thème ouvrant des perspectives pour l'avenir et la place de l'agriculture au sein de l'économie et de la société française :

- atelier 1 : Les nouvelles règles d'organisation économique, de gestion des marchés et des crises et les nouvelles relations commerciales entre partenaires de la filière
- atelier 2 : L'adaptation de la notion d'exploitant et d'exploitation agricole au contexte actuel pour de meilleures conditions de vie et de travail
- atelier 3 : La refonte des régimes d'accès au foncier

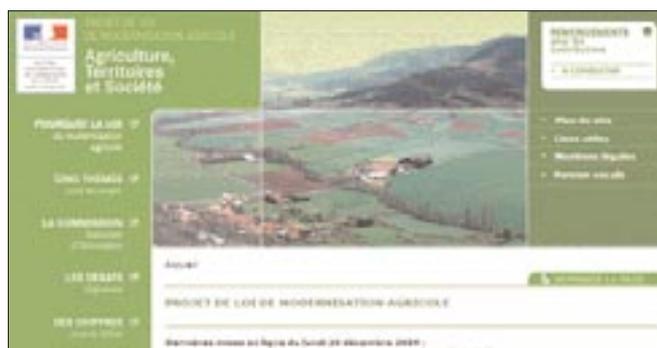
- atelier 4 : Des relations institutionnelles renouvelées
- atelier 5 : Une vision de l'agriculture partagée par la société.

La réflexion a été centrée sur les problématiques spécifiques de la région liée à sa position frontalière, à l'importance de sa population et de sa densité et à la diversité de sa production agricole. Un débat général s'est tenu après la restitution des ateliers. La synthèse finale de ce débat a souligné l'importance pour la région Nord-Pas-de-Calais de voir certaines avancées reprises dans le projet de loi, en particulier sur :

- l'évolution juridique, fiscale et sociale des exploitations et le développement de regroupements,
- l'encouragement à créer de nouveaux débouchés pour les productions agricoles y compris par des valorisations non alimentaires,
- l'évolution des modalités d'assurances contre les risques climatiques,
- la création " d'un fonds d'entreprise agricole ", afin de séparer le patrimoine personnel de l'outil de travail,
- le développement des groupements d'employeurs, qui permettrait l'embauche de salariés communs,
- l'adaptation de la réglementation pour faciliter l'installation des jeunes.

Le projet de loi sera élaboré et examiné par le Parlement durant l'année 2005 pour une application prévue en 2006.

Un site internet dédié www.debatnational.agriculture.gouv.fr est ouvert pour informer le public de toutes les phases et documents produits dans le cadre de ce débat et lui donne la possibilité d'y contribuer.



Economie agricole et monde rural

► Le contrôle des produits phytosanitaires

La division Contrôle des produits phytosanitaires du Service régional de la protection des végétaux (SRPV) met en œuvre les orientations du ministère de l'Agriculture concernant le renforcement de l'encadrement des pratiques agricoles, l'amélioration de la sécurité des aliments, la préservation de la santé des applicateurs et la réduction de l'impact de ces pratiques sur l'environnement.

Les contrôles sur les importations parallèles illicites de produits phytosanitaires dans la région Nord-Pas-de-Calais liées à la proximité géographique de la Belgique ont été renforcés en 2004 avec 150 contrôles répartis entre 29 distributeurs et 121 applicateurs, contre 72 inspections en 2003. De même, le nombre de contrôles chez les agriculteurs est passé de 23 à 89. Ces inspections anticipent la mise en œuvre des contrôles de la conditionnalité des aides. Pour l'année 2006, 1 % des agriculteurs touchant les primes PAC devront en effet être contrôlés. Trois procès verbaux ont été rédigés pour des manquements graves. Chez les distributeurs de produits phytosanitaires, le contrôle a porté essentiellement sur la validité de l'agrément distributeur et des certificats de compétence, l'essentiel des contrôles étant par ailleurs effectué par les services des Directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) dans le cadre des pôles de compétence sécurité alimentaire.

La réglementation qu'est chargée de faire appliquer le SRPV est régulièrement rappelée dans la lettre d'information hebdomadaire "Avertissements Agricoles". Elaborée à partir de la surveillance de terrain du SRPV, elle vise à raisonner les interventions sanitaires sur les cultures, à informer sur les méthodes de lutte alternatives aux traitements phytosanitaires et sur les bonnes pratiques agricoles. Ce système d'information a été renforcé en 2004 par la publication d'une cinquième édition interrégionale avec la Picardie sur les légumes frais ou industriels et la mise en place d'un nouveau modèle informatique MILPV (MILDIOU - protection des végétaux) permettant aux agriculteurs abonnés de gérer à la parcelle, leurs décisions de traitement du mildiou de la



potomme de terre et d'aider au recueil d'informations relatives à la surveillance du territoire.

► Les partenaires du paysage s'engagent avec l'enseignement agricole pour demain

Les représentants professionnels de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage, de la Confédération nationale des artisans en travaux paysagers et de l'Association française des directeurs de jardins et d'espaces verts publics, les établissements de l'enseignement public et privé agricole et les maisons familiales se sont engagés, par la signature d'une convention de partenariat à Solesmes en novembre 2003, à rapprocher l'enseignement et la profession.

Cette convention porte sur le renforcement du partenariat avec l'ensemble des représentants de la profession, la définition du rôle du professionnel dans la formation des apprenants, l'adaptation des formations aux réalités des métiers et la revalorisation de l'image du métier.

L'année 2004 a permis de faire vivre cette convention : un comité de suivi des engagements fonctionne au niveau régional, animé par le service de la formation de la DRAF. Les établissements signataires réunissent des commissions internes bisannuelles regroupant des professionnels, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants afin d'accentuer le travail en partenariat (connaissance mutuelle, informations sur les diplômes, travail sur l'organisation de l'alternance et la sécurité des stagiaires en entreprise, stages en entreprise pour les formateurs...).

Cette convention permet ainsi une meilleure compréhension entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement. Ce rapprochement profite aux deux parties, mais ce sont surtout les jeunes qui désirent travailler dans ce domaine en pleine expansion qui en tireront le plus grand profit.

La pêche

► La restructuration du secteur de la pêche Le plan de sortie de flotte

Dans le cadre de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP), la France, qui avec quelques Etats membres de l'Union européenne, avait souhaité maintenir un régime d'aides à la modernisation et à la construction de navires, devait pour le 31 décembre 2004 réduire sa flotte, en jauge et en puissance, de 3 %. L'objectif a été atteint par la mise en place par l'Etat, d'un dispositif attractif d'aides à l'arrêt définitif. Le financement de ce plan a été complété à parité par l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Dans la région, 12 unités sont ainsi sorties de flotte, dont 4 chalutiers de 54 mètres, frappés de plein fouet par la mévente du lieu noir, 4 chalutiers artisans de 20-24 mètres et 4 fileyeurs.

Economie agricole et monde rural

Les aides à la filière pêche

Dans la perspective de la fin des aides au renouvellement et à la construction des navires après le 31 décembre 2004 et dans un contexte de crise de la pêche hauturière et d'interrogations sur l'avenir chez les artisans, l'année 2004 a été marquée par une forte mobilisation des organisations professionnelles et de l'administration, pour renouveler et moderniser le maximum de navires. Deux COREMODE (Commissions régionales de modernisation de la flotte de pêche) ont ainsi été réunies et se sont prononcées favorablement pour le renouvellement à l'identique de 19 navires et la modernisation de 13. Par ailleurs, 6 jeunes patrons ont bénéficié d'aides à l'installation. Enfin, la filière aval du mareyage et de la transformation des produits de la mer a bénéficié d'un accord sur 19 projets d'investissements à terre. L'ensemble de ces dossiers a bénéficié d'aides des collectivités, de l'IFOP et de l'OFIMER (Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture).

Les seules aides désormais autorisées jusqu'au 31 décembre 2006, terme de la programmation IFOP, devront concerner des investissements destinés à améliorer la sécurité à bord, les conditions de travail, l'hygiène et la qualité des produits, ainsi que dans le domaine socio-économique des aides individuelles à la reconversion et à la diversification.

► La conservation des ressources halieutiques

Le plan de restauration du cabillaud

La limitation de l'effort de pêche comme outil de gestion de la ressource, complémentaire à la gestion par les TAC (total admissible de captures) et quotas est une des orientations majeures de la réforme de la PCP intervenue en 2002. Ce dispositif rénové de gestion de la ressource est mis en œuvre dans le cadre du plan de reconstitution du cabillaud en mer du Nord et Ouest Ecosse depuis 2003, étendu à la Manche Est et à la Mer d'Irlande depuis 2004.

Le dispositif d'encadrement prévoyant notamment la réglementation des engins et du maillage, un pourcentage maximal d'espèces pouvant être pêchées et le suivi des navires par balise satellite, a été renforcé en 2004 par une limitation du nombre de jours de mer pour chaque type de métier (14 jours de mer pour les fileyeurs et les chalutiers à perches, 22 pour les chalutiers). Ces mesures contraignantes notamment pour les fileyeurs calaisiens et dunkerquois associées à des quotas insuffisants notamment pour la sole ont amené de vives tensions en fin d'année.

Le projet de la Commission de mettre en place en Manche Est un secteur d'interdiction de la pêche a par ailleurs accru l'inquiétude de la profession qui s'est une nouvelle fois mobilisée avant le Conseil pêche de fin d'année avec le

blocage des 3 ports de la région et par une opération "escargot" dans le détroit du Pas-de-Calais.

Le contrôle des pêches

Le contrôle des pêches s'exerce sur l'ensemble de la filière, du producteur jusqu'au consommateur final. La priorité a été mise en 2004 sur les contrôles en mer et au débarquement avec respectivement 286 et 201 contrôles. 105 opérations de contrôle ont également été réalisées sur le reste de la filière. Le renforcement du contrôle des navires étrangers a conduit à faire passer de 1 à 5 le nombre annuel des déroutements.



Contrôle de la taille des filets de pêche

La désignation fin 2004 au sein de la Direction d'un coordinateur régional du contrôle des pêches à terre a permis de renforcer la vocation interministérielle de cette activité. Les opérations associant plusieurs services (gendarmerie maritime, services vétérinaires, police nationale) ont été dirigées essentiellement vers le contrôle des importations routières.

► L'emploi et la formation maritime

Après trois ans d'augmentation du nombre de marins embarqués, 2004 a enregistré, avec la sortie de flotte des 4 navires de pêche hauturière et des 8 navires de pêche artisanale, une baisse de 3,5 % de la main d'œuvre de marins embarqués ressortissants de la région (1 301). Le nombre de marins embarqués au commerce a, quant à lui, augmenté de 4,8 % et se rapproche avec 1 174 marins de celui de la pêche.

Les formations professionnelles initiales et continues sont assurées par le lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer/Le Portel. Les formations initiales relatives au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de marin pêcheur et aux brevets d'études professionnelles maritimes (BEPM) "option conduite" ou "machines marines" ont accueilli 137 élèves. Les six formations continues relatives au certificat d'initiation nautique, au brevet de petite navigation, au capacitaire à la pêche, au permis de conduire les moteurs marins, au certi-



Economie agricole et monde rural

ficat de motoriste et au système mondial de détresse et de secours en mer (SMDSM) ont réuni 181 élèves et stagiaires.

Le lycée a par ailleurs démarré en 2004 une expérimentation unique au plan national dans le domaine de la formation en alternance avec le certificat d'initiation nautique (CIN) qui débute par une marée découverte permettant de sélectionner les candidats marins et de tester leur motivation.

Enfin, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE), pour lequel le lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer/Le Portel est l'unique centre régional, est désormais applicable aux titres de formation professionnelle maritime de tous les secteurs d'activité (pêche, cultures marines et commerce).

► Conchyliculture, pêche à pied et qualité des eaux littorales

L'amélioration de la qualité des eaux conchylicoles sur le littoral et la reprise d'exploitations conchylicoles sur le littoral

du Pas-de-Calais, dans un contexte réglementaire rénové avec la mise en place des schémas de structures conchylicoles donne un nouveau souffle à la mytiliculture régionale.

La pêche à pied, professionnelle ou de loisir, activité traditionnelle sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais est confrontée aujourd'hui à des enjeux sanitaires importants. La Direction régionale des affaires maritimes, en charge de la coordination des moyens pour la police des pêches en mer et sur le littoral, a entrepris un travail de formation et de rédaction de " fiches réflexe " au bénéfice des compagnies de gendarmerie et des brigades des douanes. En collaboration avec les Directions des services vétérinaires, elle a notamment travaillé sur la réglementation sanitaire des coquillages vivants, du ramassage à la première mise sur le marché en passant notamment par le conditionnement et le transport.

Environnement et développement durable

La Direction régionale de l'environnement (DIREN) a poursuivi en 2004 la mise en œuvre des politiques de prévention des risques et de lutte contre les pollutions et de gestion des milieux et de la biodiversité. Au cœur d'un réseau de relais et de partenaires, elle veille à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la promotion du développement durable. L'activité environnement industriel sol-sous-sol de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines et d'inspection du travail dans les carrières. Les missions principales sont la prévention des risques accidentels ou chroniques pour les personnes et l'environnement. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 90 inspecteurs des installations classées réglementent et contrôlent 1 737 sites soumis à autorisation.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

► Risques technologiques et naturels

La prévention des accidents technologiques

La DRIRE intervient dans le domaine de l'environnement pour prévenir les accidents technologiques et contrôler les pollutions dans les établissements industriels soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle a poursuivi en 2004 le ré-examen de la sécurité des sites SEVESO seuil haut notamment au travers des études de dangers pour réduire les risques à la source, en prescrivant des programmes d'amélioration par des arrêtés préfectoraux. Cette analyse, réalisée par l'inspection des installations classées est complétée par celle d'experts indépendants. En application de la loi "risques" du 30 juillet 2003, une expérimentation concrète de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été mise en œuvre sur la plate-forme chimique de Mazingarbe regroupant les exploitations des sociétés Grande Paroisse et Société Artésienne de Vinyle.

110 inspections approfondies, visant notamment les sites SEVESO, ont été réalisées, chaque site SEVESO seuil haut ayant fait l'objet d'au moins une inspection approfondie.

L'action engagée envers les 18 sites de stockage d'engrais azotés soumis à autorisation dans la région Nord-Pas-de-Calais s'est poursuivie afin de réduire les risques présentés par ce type d'installations, de même que l'action entamée en 2003 sur les installations employant de l'ammoniac comme liquide frigorigène. D'autres substances moins dangereuses pouvant souvent remplacer ce gaz toxique mortel, la DRIRE a demandé à 10 établissements industriels d'étudier la possibilité d'en limiter l'utilisation et de la mettre en œuvre si elle était réaliste d'un point de vue technico-économique. D'autres établissements ont par ailleurs déjà des actions en cours ou réalisées.

L'inspection des installations classées en 2004

En 2004, 117 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites soumis à autorisation. Ces prescriptions sont contrôlées : la DRIRE a mené 110 inspections approfondies, 700 inspections "courantes" et a diligenté 1 357 contrôles inopinés (eau, air, légionelles). L'information du public sur la situation des sites est conduite via le rapport annuel sur l'état de l'environnement "L'industrie au regard de l'environnement", le site internet www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr et des réunions de concertation.

Atlas des zones inondables

L'atlas régional des zones inondables (ARZI) a continué à s'étoffer en 2004, sur les bassins de risques ayant fait l'objet des CPER 1993-1999 et 2000-2006. Désormais, 19 cours d'eau sont couverts regroupant 276 communes, sur les 22 cours d'eau et 297 communes programmés.

Plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI)

Dans le cadre d'une politique nationale de prévention des inondations et suite à l'appel à projets national, quatre candidatures de syndicats mixtes ou de collectivité ont été retenues dans le bassin Artois-Picardie :

- celle du SYMSAGEL (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys) pour quatre sous-bassins de la Lys dont la convention a été signée le 1^{er} septembre 2004
- celle du SMAHBVS (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme) pour la Somme dont la convention a été signée en octobre 2004
- celle de Valenciennes Métropole pour le bassin de l'Hogneau dont la convention a été signée le 29 novembre 2004
- celle conjointe du SYMSAGEB (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du

Environnement et développement durable

Boulonnais) et du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale pour le Boulonnais dont la convention a été signée le 22 décembre 2004.

Les conventions financières représentent un montant de près de 22 millions d'euros et une participation de 7,5 millions d'euros de l'Etat. Les actions à conduire d'ici 2007 sont lancées.

Plans de prévention des risques inondation et littoraux (PPR)

Dans le Pas-de-Calais, l'année écoulée se caractérise par le suivi et la consolidation des procédures en cours sur les PPR inondations et littoraux et par les premières conclusions sur une approche du risque de mouvement de terrain. Dans le Nord, 2004 est caractérisée par une réflexion d'ensemble visant à créer de meilleures conditions d'application et de lisibilité des PPR ainsi qu'à partager la culture du risque.

Prévision des inondations

Le projet de Schéma directeur de prévision des crues complété en 2004 décrit la réforme de la prévision des crues en termes de nouvelles missions et d'extension à la Somme du périmètre d'intervention. Il fera l'objet de consultations en 2005 aboutissant à une approbation prévisible dans le courant du 2^{ème} semestre 2005.

► Prévention des pollutions des milieux

Surveillance de la qualité de l'air

Pour accroître leur efficacité, quatre associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) se sont regroupées pour créer une fédération régionale.

La pollution atmosphérique par les métaux lourds (plomb, cadmium, arsenic, mercure) mobilise depuis plusieurs années l'inspection des installations classées. Ces substances pouvant avoir des effets sanitaires, la DRIRE a prescrit plusieurs programmes de réduction des rejets. Cet effort s'est poursuivi notamment dans le domaine des fonderies et aciéries, importants émetteurs de métaux lourds.

L'action initiée dans le domaine des composés organiques volatils (COV), précurseurs de l'ozone, s'est également poursuivie. Pour les plus gros émetteurs, des mesures spécifiques de réduction des émissions ont été prescrites visant à restreindre les émissions en cas de pic d'ozone.

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique, qui a débuté en 2003 et est prévue sur une durée de cinq ans, doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. Il s'agit de lutter contre des pollutions présentes en petite quantité, mais potentiellement toxiques. 339 établissements sont programmés pour l'action. 33 rapports de visites

préliminaires ont été remis et examinés par l'inspection des installations classées.

Des travaux communs entre la DRIRE et la DIREN ont débutés afin d'assurer une meilleure prise en compte des milieux dans les inspections ou les instructions de dossiers menées par l'inspection des installations classées.

Le suivi de la sécheresse

Les basses eaux, en 2004, se sont étalées d'avril à décembre, ce qui est extrêmement tardif dans la région. L'année, quoique très sèche sur certains secteurs, n'a pas donné lieu à des restrictions d'usage de l'eau. De telles restrictions méritent d'être redéfinies dans le contexte global d'arrêtés-cadre définissant une gestion pluriannuelle pour des sécheresses. L'état de recharge des nappes, insuffisant fin décembre 2004, sera déterminant pour appréhender les basses eaux 2005.

Pollution aux hydrocarbures sur le littoral

Après 23 mois de travaux de découpage et de relevage du Tricolor, les phases de levage des structures ont laissé place, à la fin du chantier, à l'enlèvement par grappin des débris, en particulier des voitures jonchant encore le fond. Le littoral du Nord a connu en avril 2004 des pollutions épisodiques mais récurrentes en particulier par cire d'hydrocarbure.

Action pour la restauration des milieux aquatiques dégradés

Le Fonds national de solidarité pour l'eau a permis en 2004 de financer la restauration des milieux dégradés et la gestion des sédiments pollués. Ce financement concerne la réalisation d'études, de travaux et l'attribution de subventions.

Plans d'action zones vulnérables - 4^{ème} campagne de surveillance des nitrates

La directive " nitrates " du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévoit l'élaboration de programmes d'action départementaux. Leur mise en œuvre dans les zones répertoriées comme vulnérables concerne, à partir de 2004, la totalité de la région Nord-Pas-de-Calais. Ils sont révisables tous les quatre ans. En 2004, les troisièmes programmes, approuvés par les préfets, le 20 juillet pour le Nord, et le 28 décembre pour le Pas-de-Calais, définissent les prescriptions qui s'imposent aux exploitants agricoles pour la bonne maîtrise de la fertilisation azotée.

L'action contre la pollution phytosanitaire

Le Groupe régional d'actions contre la pollution phytosanitaire de l'eau du Nord-Pas-de-Calais (GRAPPE) suit quatre bassins versants pilotes : l'Yser, Airon Saint Vaast, le Bléquin et l'Escrebieux. Les diagnostics sur ces bassins ont été poursuivis afin de connaître le degré de contamination du milieu et les conditions d'exploitation.

Environnement et développement durable

► Risques sanitaires

Prévention et évaluation des risques santé - environnement

2004 a été marquée par la plus grave épidémie de légionellose survenue en France à ce jour (86 personnes contaminées, 18 décès). Elle a mobilisé très largement la DRIRE dans la recherche des sources éventuelles de contamination, conduisant à la vérification de la situation de près de 1 300 établissements, et à la réalisation de plus de 1 000 prélèvements et analyses entre fin 2003 et début 2004.

En 2004, l'inspection a complété le recensement des tours aéroréfrigérantes (TAR) : 355 établissements ont été recensés comme possédant des TAR, pour un total de 1 197 tours. L'action de sensibilisation s'est poursuivie par l'intermédiaire des Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) et des Chambres de commerce et d'industrie. La DRIRE a veillé à ce que des mesures de légionelles soient réalisées par les exploitants à la fréquence prescrite, et à ce que les résultats lui soient communiqués accompagnés de l'information sur les éventuelles mesures prises. Une campagne de contrôles inopinés a été organisée en 2004, à raison d'un contrôle par circuit d'eau de refroidissement.

Dans le domaine des sites et sols pollués, l'action menée depuis de nombreuses années sur le site de Metaleurop Nord s'est poursuivie, avec l'objectif de protéger la santé des riverains de la pollution historique liée à l'activité de l'usine. De manière plus générale, une action de recensement et d'évaluation des risques a été menée sur l'ensemble des sites concernés par des problématiques de pollution au plomb.

La région est fortement concernée par les problématiques de pollution des sols (507 sites recensés sur la base BASOL). Le taux de surveillance des eaux souterraines potentiellement touchées par des sites pollués a atteint 62 %. 190 sites ont fait l'objet d'une mise en sécurité ou de mesures d'urgence. Fin 2004, 18 sites avaient fait l'objet de servitudes d'utilité publique et 47 dossiers avaient été présentés par les exploitants et étaient en cours d'examen par la DRIRE.

► Traitement des déchets

Les incinérateurs d'ordures ménagères doivent encore progresser en matière de maîtrise de leurs rejets d'ici fin 2005. Chaque exploitant s'est vu imposer par arrêté préfectoral d'autorisation ou arrêté préfectoral complémentaire le calendrier d'application retenu pour la mise en conformité aux nouvelles dispositions réglementaires. Un suivi de ces calendriers a été réalisé par l'inspection des installations classées.

► Sol - Sous-Sol

La mise en sécurité des sites miniers (puits, terrils, risque grisou, zones inondables) s'est poursuivie dans le cadre des sorties de concessions minières ou d'interventions directes sur

les puits orphelins. La procédure de sortie de concessions a été lancée sur 14 concessions et 6 dossiers d'arrêt de travaux ont été traités. La renonciation des concessions de Crespin et de Vimy-Fresnoy a été approuvée par arrêté ministériel en 2004.

Dans les carrières, les contrôles réalisés ont donné lieu, en 2004, à 125 rapports, dont 89 avec présence sur place d'inspecteurs. Les garanties financières ont fait l'objet d'une attention particulière.

► Lutte contre le changement climatique

La délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) s'est investie dans la construction et l'animation de réseaux. Plus de 500 entreprises ont été sensibilisées au management environnemental. 100 se sont engagées dans une démarche de diagnostic environnemental et 130 dans la mise en place d'un système de management environnemental. Les réseaux Energie et Territoire et Techniciens Déchets ont contribué à l'échange d'expériences et de réflexions entre élus et techniciens des collectivités territoriales. Le réseau des espaces info-énergie s'est déployé et 7 500 conseils techniques personnalisés gratuits et indépendants ont été dispensés. Plus de 20 000 personnes ont été sensibilisées aux questions d'énergie et d'environnement lors de 418 manifestations régionales.

Gestion des milieux et biodiversité

► Préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques

Mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

A l'échelle du bassin, l'Agence de l'eau et la DIREN ont élaboré la version 2 du rapport d'état des lieux, dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE. Ce document a été présenté au comité de bassin à la mi-avril. A l'échelle internationale, la DIREN, délégation de bassin, s'est également fortement investie dans la concertation avec les partenaires du district international de l'Escaut. Un rapport sur l'harmonisation de l'état des lieux au sein de la Commission internationale de l'Escaut, et un rapport d'exécution du test des documents guides européens ont été élaborés. Pour sensibiliser le grand public comme les acteurs de l'eau dans les territoires de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des conférences locales sur l'eau ont été organisées dans la perspective de la consultation du public en 2005.

Schéma directeur des données sur l'eau (SDDE)

L'année 2004 a vu le lancement des travaux d'élaboration du

Environnement et développement durable

SDDE du bassin Artois-Picardie qui sera présenté au comité de bassin en juillet 2005. Il doit conduire à la mise en place d'un nouveau système d'information sur l'eau (SIE). Le Comité des données sur l'eau du bassin, réuni l'ensemble des partenaires et assure le pilotage de l'élaboration du SDDE. Les réflexions méthodologiques et organisationnelles ont conduit à mettre en place une structure composée de neuf groupes de travail thématiques dont les partenaires se sont répartis le pilotage. Cinq groupes thématiques ont commencé dès 2004.

Gestion territoriale de l'eau

La région Nord-Pas-de-Calais est l'une dont la couverture par des SAGE est la plus grande. Le premier, celui du Boulonnais, a été approuvé en février 2004. Celui de l'Audomarois le sera au 1^{er} semestre 2005. Sept SAGE sont en cours d'élaboration et trois en émergence dont celui du bassin Marque-Deûle. Deux contrats de rivière sont en application et deux en cours d'élaboration.

Animation des Missions inter-services de l'eau (MISE)

La DIREN assure, auprès des MISE, un triple rôle d'animation, d'harmonisation et d'appui technique relatif à la connaissance juridique et méthodologique et pour la déclinaison départementale des politiques nationales et des orientations régionales. Elle coordonne également le déploiement de la base de données relative à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (BDERU). Elle a suivi l'application de la circulaire d'août 2003 relative au recensement des digues et barrages et leur classement selon leur intérêt pour la sécurité publique.

Action en faveur des zones humides

Des subventions d'investissement sont attribuées aux Parcs naturels régionaux et au Conservatoire des sites naturels pour des travaux de restauration et des plans de gestion de zones humides. Des subventions au Conservatoire des sites naturels soutiennent des acquisitions de zones humides à des fins de protection. Elles sont également affectées à des associations à caractère scientifique pour l'acquisition de connaissances et l'édition d'atlas.

► Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel

Mise en œuvre des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages - NATURA 2000

La Commission européenne a désigné, en décembre 2004, en sites d'importance communautaire (SIC), les 28 sites, représentant 18 202 ha soit 1,47 % du territoire, qui lui avaient été proposés. Deux documents d'objectifs (DOCOB) sont opérationnels pour lesquels 5 contrats ont été signés en 2004 et 9 DOCOB sont en cours de rédaction.

4 zones de protection spéciale (ZPS) représentant 14 695 ha soit 1,19 % du territoire ont été proposées à la Commission européenne. La France étant mise en demeure par la Commission pour non application de cette directive, des échanges ont eu lieu avec le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour proposer de nouvelles ZPS dont 4 dans le Nord-Pas-de-Calais.

Soutien aux politiques environnementales et développement durable

► Développement durable

Entreprises

La DRIRE a développé, en 2004, un réseau régional de partenariat visant à développer la prise en compte des enjeux du développement durable dans les PME-PMI. Les actions ont été soutenues financièrement et techniquement par la DRIRE avec la collaboration de nombreuses structures. L'apport technique de la DRIRE s'est notamment concrétisé par de la mise en réseau et de l'ingénierie d'action. Parallèlement des actions spécifiques ont été menées sur l'un ou l'autre des piliers du développement durable. Plus de 300 PME-PMI régionales ont été concernées par l'une ou l'autre de ces actions, représentant un budget de financement pour la DRIRE de 1,5 million d'euros.

La région Nord-Pas-de-Calais se caractérise par des éco-entreprises nombreuses, jeunes, diverses, innovantes, et des spécificités reconnues dans le traitement des déchets, la qualité de l'air, le domaine des sols pollués. Le CD2E, qui existe depuis 2001, résulte d'une volonté forte de la DRIRE et du Conseil régional de fédérer les énergies autour d'un acteur essentiel et unique au niveau régional pour favoriser leur développement.

Réseau associatif

Les associations, dont 53 sont agréées au titre de la protection de l'environnement (33 pour le Nord et 20 pour le Pas-de-Calais), interviennent dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation du public. Elles contribuent à une veille permanente en faveur de l'éco-citoyenneté dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable et des cahiers régionaux de l'environnement.

Education à l'environnement pour un développement durable

31 projets associatifs d'éducation à l'environnement ont été réalisés pour un montant de 86 450 euros. De nouvelles orientations s'ouvrent pour l'éducation au développement

Environnement et développement durable

durable. On observe une diminution des projets de découverte de la nature et une montée en puissance des projets portant sur des actions d'éco-citoyenneté.

Territoires et développement durable

Les territoires infra-régionaux apparaissent comme l'échelle appropriée d'intégration des politiques de solidarité, de développement et de préservation de l'environnement. La DIREN accompagne les collectivités territoriales sur les enjeux environnementaux et leur intégration dans les projets locaux. En 2004, avec l'appui d'un bureau d'études, la DIREN a élaboré 29 fiches territoriales présentant les enjeux environnementaux relatifs aux ressources et aux risques naturels à l'échelle des SCOT, des pays et des SAGE de la région. En outre, suite au 3^{ème} appel à projets interministériel "Agenda 21 locaux", 12 lauréats ont été retenus dans le Nord-Pas-de-Calais.

Implantations d'éoliennes

A la fin de l'année 2004, 66 permis ont été délivrés dans le Pas-de-Calais pour un total de 83 éoliennes d'une puissance de 166 MW. 27 projets représentant environ 155 éoliennes dans la région pour une puissance approximative de 330 MW sont en cours d'instruction. Les difficultés rencontrées concernent l'absence de prise en compte des spécificités régionales (paysage énergétique minier, territoire très anthropisé à réhabiliter, paysages ruraux à préserver). Dans le département du Pas-de-Calais, des initiatives comme la création d'un pôle de compétence dit POLEOL ou l'édition d'un guide méthodologique des projets éoliens à destination des élus locaux sont de nature à apporter des éléments de réponse en faveur d'une amélioration de la maîtrise de l'aménagement éolien.

Radiotéléphonie

Un peu plus de 20 % des 800 dossiers de création ou de modification de sites d'implantation d'antennes radiotéléphoniques (470 dans le Nord et 330 dans le Pas-de-Calais) ont fait l'objet d'avis défavorable ou de report.

► Information et communication

Fédérer et partager la connaissance environnementale

Suite à la mise en place du réseau régional de l'environnement en 2003, la finalisation d'un portail des ressources (300 gisements d'informations ont été référencés) et la préfiguration d'une plate-forme d'acquisition et de diffusion des référentiels géographiques pour l'ensemble des organismes publics régionaux ont fait l'objet d'ateliers thématiques.

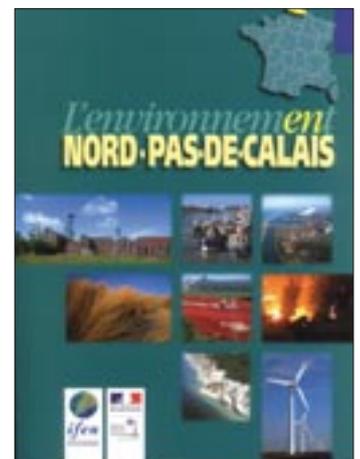
Evaluation environnementale transversale

Mandatée par le groupe de suivi des programmes régionaux, la DIREN a engagé une action pour faire évoluer vers l'opérationnalité le dispositif d'évaluation environnementale. Le

dispositif repose sur un indicateur qualitatif simple et unique, dont le renseignement est facilité par une grille qui permet d'entrer dans le détail des incidences environnementales. Les conclusions de ces travaux ont été validées le 12 octobre 2004 et ce dispositif a été rendu obligatoire.

Cahier régional de l'environnement

Le cahier régional de l'environnement publié en 2004 est un ouvrage réalisé conjointement par l'Institut français de l'environnement et la DIREN. Elaboré en partenariat avec les acteurs régionaux de l'environnement, il constitue la parole environnementale de l'Etat en faveur du développement durable. Il comporte le diagnostic de l'état de l'environnement, les enjeux et les pressions subies et offre la possibilité de comparer les régions entre elles au travers de statistiques.



Porter à connaissance

Le porter à connaissance cartographique est désormais très lié au site internet de la DIREN (www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr, rubrique données). Plus de 30 000 accès sont dénombrés pour 2004. Environ 15 000 requêtes ont donné lieu au téléchargement de 20 000 documents (cartes, arrêtés, fiches synthétiques). 600 personnes se sont abonnées dans l'espace de téléchargement des sources géographiques. 200 cartes spécifiques ont été produites à la demande de tiers (bureaux d'études, étudiants, partenaires).

Information et communication dans le domaine industriel

" L'industrie au regard de l'environnement " a été éditée à 3 000 exemplaires et a fait l'objet d'une présentation en septembre 2004 pendant le colloque Envirorisk. Le site internet de la DRIRE, www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr, a été actualisé régulièrement notamment au cours de l'épidémie de légionellose en début d'année 2004. La DRIRE a participé au développement des structures de concertation (SPPI de l'Artois et de la Côte d'Opale-Flandre). Les assises nationales des risques, qui ont eu lieu le 22 juin 2004 à Douai, ont permis à près de 400 acteurs de débattre des modalités de mise en œuvre de la loi Bachelot et des axes pour continuer à progresser dans la prévention des accidents technologiques.

Emploi et insertion professionnelle

L'incertitude économique et ses effets dans les entreprises ont conduit à une augmentation du niveau du chômage, face à laquelle le service public de l'emploi (SPE) s'est mobilisé pour améliorer l'adéquation entre les demandes et les offres d'emploi, favoriser la formation et faciliter le retour à l'emploi des chômeurs.

Le marché du travail en 2004

► La poursuite de la hausse du chômage

Au 31 décembre 2004, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans la région Nord-Pas-de-Calais s'élève à 205 628 (en données corrigées des variations saisonnières), soit 4 216 personnes de plus qu'à la fin de l'année 2003. L'augmentation du nombre de chômeurs s'est donc poursuivie en région avec une hausse de 2,1 % après celle de 3,6 % enregistrée l'année précédente, alors qu'au niveau national, le chômage s'est stabilisé (- 0,1 %) après la dégradation de 2003 qui avait vu le nombre des demandeurs d'emploi progresser de 6,0 %.

► La dégradation sur le marché du travail touche moins les femmes que les hommes

Fin décembre 2004, 89 809 femmes (en données brutes) sont inscrites à l'ANPE, chiffre en hausse de 1,8 % par rapport à décembre 2003. Comme l'année précédente, leur nombre croît moins fortement que celui des hommes (+ 2,3 %). Elles représentent 43,1 % de la population au chômage, soit la même part qu'à la fin de l'année 2003. Au niveau national par contre, leur effectif s'inscrit en hausse de 0,8 % tandis que celui des hommes recule de 0,9 %. 47,6 % des demandeurs d'emploi sont des femmes, soit 4,5 points de plus que dans la région.

Sur un cycle de deux ans, le chômage des femmes a augmenté de façon moins marquée qu'au niveau national (+ 2,1 % contre 3,1 % en rythme annuel), tandis que celui des hommes a crû plus fortement (+ 3,4 % contre 2,7 % en rythme annuel).



Ce constat s'explique en partie par la perte d'emplois industriels très majoritairement masculinisés, alors que l'emploi tertiaire, plus féminisé, a connu, après une quasi-stabilité en 2003, une progression en 2004.

► Les jeunes plus particulièrement touchés

Des évolutions divergentes s'observent également au regard de l'âge des demandeurs d'emploi. Si le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans recule (- 2,4 % sur un an), il augmente de 5,8 % dans la population des moins de 25 ans après une hausse de 3,8 % en 2003. Fin 2004, la région Nord-Pas-de-Calais compte 56 259 jeunes à la recherche d'un emploi. Leur nombre a augmenté de 5 000 en deux ans. La hausse enregistrée au niveau national est sensiblement moins prononcée qu'en région (+ 2,2 %).

Le chômage touche donc proportionnellement plus les jeunes, puisque, s'ils représentent un actif sur dix, plus d'un sur quatre est au chômage.

Parmi les jeunes à la recherche d'un emploi, 22 636 ont un niveau équivalent ou supérieur au Bac, soit 41,9 % des jeunes chômeurs. En 2003, ils étaient 39,9 %. Le chômage des jeunes de niveau au moins équivalent au Bac a progressé de 9,5 % alors que celui des jeunes sans aucun diplôme a reculé (- 1,8 %). Les jeunes chômeurs de la région sont donc plus diplômés qu'il y a un an.

► Le chômage de longue durée toujours à la hausse

A la fin de l'année 2004, 38,7 % des demandeurs d'emploi de la région sont au chômage depuis plus d'un an, soit un accroissement de 3,3 % contre 3,0 % au niveau national. Cette population est habituellement plus âgée que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Fin 2004, un nordiste à la recherche d'un emploi a 34 ans en moyenne tandis que l'âge moyen d'une personne au chômage depuis plus d'un an s'élève à 38 ans. Il n'en demeure pas moins que la population des jeunes au chômage depuis plus d'un an a augmenté de 5,2 % par rapport à l'année précédente.

La majorité (57 %) des chômeurs de très longue durée (supérieure à deux ans), sont des hommes. Ils voient leur effectif croître de 7,4 % en 2004 après la hausse de 2,9 % déjà enregistrée en 2003. Les femmes à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans voient leur nombre légèrement augmenter de 1,1 %. Au total, les chômeurs de très longue durée sont plus nombreux de 4,6 % qu'il y a un an et représentent environ 30 000 personnes (en données brutes) dans la région.

Emploi et insertion professionnelle

► Une hausse des offres de très courte durée déposées à l'ANPE

En 2004, 175 300 offres d'emploi ont été déposées par les employeurs de la région auprès des agences de l'ANPE, soit une progression par rapport à l'année précédente de 7,5 % (contre 5,9 % au niveau national). Les offres les plus nombreuses se situent comme depuis 2001 dans les services opérationnels (intérim, sécurité, nettoyage...), avec une prédominance des offres en contrat à durée déterminée de moins de 6 mois. Les offres de très courte durée (moins d'un mois) ont progressé de 23,6 %. Ce type d'offres représente 15,8 % de l'ensemble des offres enregistrées par l'ANPE, contre 13,7 % en 2003. Elles sont majoritairement issues du secteur tertiaire.

► L'emploi salarié en hausse dans les secteurs construction et tertiaire



Comme en 2003, si les pertes d'emplois industriels se sont poursuivies, la dynamique des créations d'emplois reste soutenue dans les secteurs de la construction et des services.

► Un bilan favorable de la création d'entreprises

La région affiche un résultat supérieur au niveau national sur les créations d'entreprises : + 11 % contre 8 % entre 2003 et 2004.

Des services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises pour faire se rencontrer l'offre et la demande

► Aider au reclassement des demandeurs d'emploi

Les services délivrés par l'ANPE à l'ensemble des deman-

deurs d'emploi ont été plus nombreux que l'année précédente. Près de 1 585 000 entretiens ont été réalisés en 2004, en progression de 3,6 % par rapport à 2003. Plus de 240 000 prestations de service ont été offertes aux demandeurs d'emploi concernant aussi bien des prestations d'évaluation (19 700, soit + 50 % par rapport à 2003), des prestations d'accompagnement (71 700, en hausse de 21 %, dont moins de la moitié sous-traitée au lieu des 2/3 l'année précédente), des ateliers de recherche d'emploi (138 200, soit + 18 %) ou des bilans de compétences approfondis (11 400, soit + 11 %). Enfin, 797 500 mises en relation ont été effectuées entre des demandeurs d'emploi et des entreprises ayant déposé des offres.

► Des relations plus fréquentes avec les entreprises

Les relations avec les entreprises se sont intensifiées en 2004 avec l'organisation de plus de 9 000 visites supplémentaires par rapport à 2003 (+ 17 %).

► Des recrutements par simulation

En 2004 encore, l'ANPE Nord-Pas-de-Calais se distingue par la mise en œuvre de cette méthode de recrutement : 634 embauches ont été réalisées et 22 opérations de recrutement en nombre ont été menées avec notamment Bonduelle, Peugeot, Chrysler, Leclerc...

► Des forums pour favoriser l'emploi

Des tensions fortes s'exercent et continueront de s'exercer sur le marché du travail dans les années à venir en raison notamment de l'effet démographique.

Le succès des manifestations organisées au cours de la semaine du 7 au 11 juin dans le cadre du plan régional de lutte contre les difficultés de recrutement et des nombreux autres forums organisés en partenariat avec le Service public de l'emploi, les branches professionnelles, les organismes de formation et les collectivités territoriales démontre la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi pour anticiper les muta-

Forum de l'emploi à Lille Grand Palais, 1^{ère} édition le 8 juin 2004.

Centré sur l'hôtellerie et la restauration, le transport, le bâtiment et la métallurgie. 6 500 visiteurs, 93 entreprises présentes, 1 200 offres d'emploi proposées.

1^{er} forum de l'orientation et de la formation à Lens Bollaert, le 27 septembre 2004, 3 000 visiteurs, 14 partenaires organisateurs et 33 organismes de formation présents.

12^{ème} édition du forum pour l'emploi à Arras, 6 500 visiteurs, 118 entreprises présentes, 568 postes pourvus.

2^{ème} édition du forum pour l'emploi dans le Hainaut - 13 octobre 2004, 2 700 visiteurs, 61 entreprises présentes, 939 recrutements entre octobre 2004 et mars 2005 (embauches et intentions d'embauche).

Emploi et insertion professionnelle

tions économiques et faire face aux difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés les métiers en tension. La "Semaine objectif emploi" a vu l'organisation de 64 manifestations et la participation de 11 500 visiteurs et de 260 entreprises. 1 700 offres d'emploi y ont été proposées.

► Favoriser la reprise d'entreprises artisanales

Les Chambres de métiers et de l'artisanat, la Confédération générale de l'alimentation de détail et les syndicats départementaux de la boucherie de la région Nord-Pas-de-Calais ont mené, en 2003-2004, à titre expérimental, avec le concours financier de l'Etat et de la Région, une action régionale pour la transmission d'entreprises dans le secteur de la boucherie. L'âge moyen des bouchers atteint 47 ans dans la région. 47 % ont plus de 50 ans et 21 % ont entre 55 et 60 ans. Les actions mises en place ont porté sur la sensibilisation des chefs d'entreprise, la recherche de futurs repreneurs et l'assistance à la transmission. 37 reprises ont d'ores et déjà été menées à bien. Cette action devrait être dupliquée en 2005 dans d'autres professions artisanales comme la boulangerie-pâtisserie, le bâtiment et la réparation automobile.

Favoriser l'emploi et la formation professionnelle

► L'EDDF pour améliorer la qualification et la mobilité professionnelle des salariés

Les dispositifs d'appui des initiatives des branches et des entreprises en faveur d'un développement de l'emploi et des compétences des salariés et plus particulièrement l'engagement de développement de la formation professionnelle (EDDF) illustrent l'implication des services de la DRTEFP dans l'aide à l'employabilité des salariés.

Dans la région, ce dispositif concerne :

- 15 accords cadres régionaux ou nationaux : agriculture, transport sanitaire, ameublement, grande distribution, hôtellerie de plein air, manutention portuaire, métiers de l'artisanat et des services, PACT ARIM, propreté, interprofessionnel, BTP de plus de 10 salariés, textile, médecine du travail, imprimerie et aide à domicile
- 86 conventions financières attributives de subvention
- 4 373 606 euros d'aides
- 7 218 stagiaires
- 330 463 heures de formation
- près de 1 000 entreprises aidées.

L'EDDF ne se limite pas à la formation professionnelle proprement dite. D'autres mesures viennent appuyer son intervention sur les champs du développement de la qualification, des compétences et de l'employabilité. La VAE permet ainsi de partir d'une base existante de connaissances et de la compléter par une phase de formation visant à l'obtention rapide d'un titre ou d'un diplôme. Huit accords dont le textile, la manutention portuaire, l'agriculture ou le BTP, citent la VAE au titre des actions éligibles. 346 salariés ont ainsi bénéficié de cette validation. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) imprègne également largement les nouveaux projets de développement de la formation professionnelle. Elle implique la prévision des nouvelles embauches et la recherche du maintien d'une activité par une succession réussie à la tête de l'entreprise. Le BTP et la manutention portuaire sont, par exemple, des secteurs confrontés à des départs massifs à la retraite qu'il faut rapidement combler. Le dialogue social a, enfin, une place prépondérante dans la mise en place des EDDF. De nouvelles procédures ont été créées en 2004 pour le développer. Ainsi, l'avis des partenaires sociaux est devenu incontournable, aucune décision n'étant prise sans la consultation des institutions représentatives du personnel. Il a favorisé l'émergence de nouveaux projets de formation,

Les 5 principaux accords

BTP de plus de 10 salariés : outre le développement de l'accès à la formation, cet accord prévoit la VAE et la GPEC. Il vise le maintien dans l'emploi des salariés formés et la préparation à la création ou à la reprise d'entreprises. 35 entreprises et 110 stagiaires sont concernés par cet engagement.

Textile-habillement : 1 228 stagiaires de 103 entreprises ont bénéficié de cet accord qui prévoit la mise en place d'actions de formation et de VAE. Au total, 120 057 heures de formation ont été financées. Dix domaines de formation ont été identifiés, parmi lesquels, le sanitaire et social, la logistique, la conduite et le transport, la comptabilité-gestion, qui permettent la reconversion des salariés appelés à quitter ce secteur professionnel.

Médecine du travail : cet accord concerne uniquement des actions de formation permettant l'obtention du diplôme de secrétaire assistante santé au travail (SAST). La durée du parcours est de 400 heures par an. 11 services de médecine du travail bénéficient de cet EDDF régional.

Imprimerie : plus de 200 stagiaires ont bénéficié d'actions de formation générale.

Aide à domicile : cet EDDF finance essentiellement des actions permettant l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS). 922 salariés ont bénéficié de plus de 60 000 heures de formation.

Emploi et insertion professionnelle

notamment dans les secteurs textile, aide à domicile, BTP et imprimerie.

► Les actions de l'AFPA en faveur de la formation

Par ailleurs, la mission d'intérêt général de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), membre du SPE, se concrétise dans l'action publique menée en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle par l'accompagnement des politiques nationales sur des publics ou dispositifs spécifiques (lutte contre les exclusions, égalité des chances, travailleurs handicapés ...) et, au niveau régional et local, par l'analyse des situations et des besoins des territoires, la conception et la mise en œuvre des plans d'action en accompagnement des politiques territoriales.

Les chiffres clés de l'AFPA en 2004

Formation - nouveaux parcours

Demandeurs d'emploi : 11 004, salariés : 5 432

Prestations d'orientation

Construction et validation d'un parcours de formation : 20 718

Evaluation des compétences et des aptitudes professionnelles : 2 288

Evaluation des compétences et des capacités professionnelles : 2 269

Bilans de compétences et BCA : 83

Certification

Titres délivrés : 2 321

CCP délivrés : 987

Accès à l'emploi

Taux d'accès à l'emploi au cours des 6 premiers mois après la formation : 59 %

Prestations d'accompagnement

Suivi et soutien pendant la formation : 4 818

Appui à la recherche d'emploi : 4 114

Contribution aux politiques de l'emploi

Certification et validation des acquis de l'expérience : l'AFPA, opérateur de formation et de validation du ministère chargé de l'Emploi, permet à toute personne qui le souhaite d'accéder à un titre professionnel, que ce soit par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) ou celle de la VAE. En 2004, 2 321 titres ont été délivrés ainsi que 987 certificats de compétences professionnelles (CCP).

En ce qui concerne la VAE, sur les 1 099 personnes reçues dans les 10 centres de validation de la région, 478 demandes de validation ont été enregistrées par les Directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). 100 personnes ont obtenu une validation totale, c'est-à-dire un titre professionnel, et 360 certificats de compétences professionnelles (composantes du titre) ont été attribués. 91 personnes étaient en cours de validation à fin décembre. Dans le domaine de la VAE, l'AFPA

est sollicitée par des individus comme par des entreprises. Ainsi, 14 ex-salariées des 3 Suisses (cf. plan de sauvegarde de l'emploi lié à la fermeture du centre d'appels de Bercy) ont engagé une démarche VAE avec le centre de Roubaix. 8 d'entre elles ont obtenu le 1^{er} CCP. Sur les 11 candidates à la validation du CCP 2 et du titre, 6 ont obtenu le titre de "conseiller service client à distance" de niveau IV remis par le DDTEFP (Nord-Lille).

Actions en faveur des personnes handicapées : depuis deux ans, le centre de Berck propose un module spécifique d'insertion aux métiers porteurs d'emploi. En 2004, 18 stagiaires sur 25 ont trouvé directement du travail, les autres étant orientés vers une formation qualifiante pour faciliter leur réinsertion. Le centre de Calais a accueilli, en collaboration avec CAP EMPLOI et l'ANPE, des personnes handicapées en SAS de découverte des métiers de la vente se poursuivant, en continuité de parcours, en pré-professionnalisation puis en formation qualifiante à temps plein ou en alternance. Enfin, dans le cadre du Plan d'adaptation des compétences de travailleurs handicapés (PACTH), l'AFPA, CAP EMPLOI et l'AGEFIPH sont intervenus en partenariat auprès de 11 entreprises pour organiser la période d'adaptation et de montée en compétences de 19 salariés handicapés.



Egalité des chances : souhaitant proposer aux 471 femmes (y compris handicapées) en demande d'emploi du bassin de la Gohelle un élargissement de leurs choix professionnels, les acteurs de l'emploi et de la formation, dont le centre de Liévin, se sont associés afin d'organiser, en mai et juin 2004, une action de sensibilisation intitulée "pourquoi pas moi ?". En réponse au souhait de la direction de Renault Douai d'améliorer son taux d'emplois féminins sur les lignes d'assemblage, le centre de Douai, associé à l'ANPE et aux agences d'intérim du secteur, s'est mobilisé sur la sélection des candidates, le montage et la réalisation d'un programme de formation spécifique. Sur les 103 femmes retenues par l'ANPE, 53 ont intégré un cursus de formation de 140 heures. Après évaluation sur

Emploi et insertion professionnelle

les chaînes de montage, 47 ont été intégrées pour une mission.

Accompagner les mutations économiques

En mars 2004, l'Etat et la Région ont décidé d'accorder des congés de conversion de 10 mois maximum aux salariés du Textile-Habillement-Cuir dont les entreprises défaillantes étaient soumises à l'obligation d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Ces congés de conversion étaient subordonnés à l'entrée dans une action de formation d'adaptation ou de reconversion vers " un métier qui recrute ". La plupart des entreprises concernées se situant sur le Versant Nord-Est de la métropole lilloise, le centre de Roubaix, chef de projet pour l'AFPA Nord-Pas-de-Calais, en lien avec l'ANPE, a conçu la " plate-forme Textile " afin d'aider chaque salarié à définir un projet professionnel, formalisé par étapes, en vue d'une reprise d'emploi ou d'activité en prenant en compte ses capacités personnelles et professionnelles, l'environnement et les opportunités d'emploi. Depuis le 13 avril 2004, 412 salariés sur les 669 ayant bénéficié des services de cette plate-forme ont pu faire valider leur projet professionnel. 248 sont entrés en formation et 30 ont fait valider les acquis de leur expérience professionnelle. Pour répondre au souci de proximité du domicile des différents salariés, le centre de Roubaix a également sollicité les services des centres de Lomme, Valenciennes/Cambrai, Liévin et Calais. Ainsi, 41 personnes des entreprises HDR et Rodier ont été accompagnées pendant 12 semaines à Cambrai.

Au sein des cellules de reclassement, l'AFPA a participé, en 2004, à la recherche et à la mise en œuvre de réponses en matière d'accès à l'emploi pour les salariés de Metaleurop, Dumeste, Johnson Controls, Benalu, Noroxo, Alcatel, Comilog...

Au service des territoires

L'AFPA met ses différents métiers (orientation, formation, validation, ingénierie et expertise) au service du développement social et économique du Nord-Pas-de-Calais. Elle participe donc activement aux dynamiques territoriales de



coopération entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation en vue de l'insertion professionnelle.

Cinq des 15 services d'orientation professionnelle de l'AFPA sont ainsi associés au projet d'" animation territoriale de la fonction Orientation ". Mis en place fin 2002, dans le cadre du CPER, ce projet vise à faciliter l'accès des publics à la diversité de l'offre d'orientation, à améliorer les articulations entre les différentes prestations et à développer des ressources communes.

Pour les Grands Travaux du Valenciennois, l'AFPA a assuré, au sein de l'antenne Emploi-Formation (3 641 candidats inscrits), le pilotage du pôle formation ainsi que le portage administratif et financier de l'antenne.

Dans chacun des bassins d'emploi de la région, l'AFPA s'attache à répondre, seule ou en partenariat, aux attentes des entreprises relatives à l'emploi. Le centre d'Hazebrouck a ainsi participé à la mise en place de la " plate-forme Ressources humaines en Flandre intérieure " destinée à satisfaire et/ou dynamiser les demandes des PME, PMI et TPE surtout lorsqu'elles nécessitent une mobilisation collective des partenaires locaux.

Quelquefois, la demande exprimée peut justifier la délocalisation temporaire d'une formation proposée par un centre AFPA. Des offres d'emploi ayant été identifiées dans un bassin voisin, le centre de Berck a ainsi répondu, avec l'ANPE, à la demande du Conseil général du Pas-de-Calais de former, dans le secteur du bâtiment, des personnes peu mobiles bénéficiaires du RMI.

Le Nord-Pas-de-Calais, région frontalière, nécessite l'apprentissage de l'anglais dans les formations aux métiers du commerce et des services, en particulier sur le littoral. Le centre de Calais a proposé, avec ses partenaires de Folkestone et Canterbury, une formation, avec période d'acculturation et d'application professionnelle en Grande-Bretagne, co-financée par les programmes européens Interreg et Leonardo. De même, pour favoriser l'emploi transfrontalier de téléconseillers, le centre de Roubaix travaille, dans le cadre d'un projet Interreg, avec le VDAB (homologue flamand de l'AFPA et l'ANPE) et met à sa disposition sa plate-forme technique et pédagogique. En échange, les stagiaires français ajoutent à leur formation la pratique du néerlandais (120 heures).

Des réponses adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi, des salariés, des entreprises et des collectivités

Face aux pénuries de main d'œuvre dans les secteurs d'activité dits " en tension ", chacun des 10 espaces de valorisation des filières et métiers porteurs d'emploi des centres de formation de l'AFPA poursuit ses actions de sensibilisation et d'orientation, avec les partenaires de son bassin emploi-formation.

Emploi et insertion professionnelle

Des formations d'intérimaires au métier d'ouvrier voirie et réseaux divers ont été organisées à Berck et au métier de maçons-briqueurs à Liévin en liaison étroite avec les entreprises afin de renforcer les chances de réinsertion des publics jusqu'alors éloignés de l'emploi. Le centre de Liévin a également organisé, en partenariat avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), l'Education nationale, les ACM, des journées de la métallurgie à l'intention des jeunes et des demandeurs d'emploi pour valoriser les métiers de la chaudronnerie.

Le centre de Douai s'est vu confier, par Transpole, la formation de 25 conducteurs routiers de voyageurs, qui ont tous obtenu un CDI.

Il a par ailleurs apporté son ingénierie à Toyota pour l'aménagement de sa zone de formation et la définition des contenus pédagogiques et a organisé des formations à destination des opérateurs de production. Un formateur détaché à temps plein, est le réel " fil rouge " entre la production et le service formation de Toyota et l'AFPA.

Le centre de Roubaix a contribué à l'opération de reconversion interne de salariés de La Poste. Dans la région, 120 personnes amenées à devenir facteurs ont bénéficié d'une formation individualisée.

En partenariat avec l'ANPE, le service d'orientation de

Valenciennes a réalisé 124 évaluations des compétences et des capacités professionnelles (ECCP) en vue de recruter des agents de sécurité pour des entreprises du Valenciennois.

D'importantes commandes de Kangoo pour l'exportation ont nécessité pour MCA le recrutement de 397 opérateurs (jeunes et adultes dont 10 % de femmes) afin de constituer une équipe de nuit. Tous, salariés d'entreprises de travail temporaire, ont bénéficié d'un contrat de qualification ou de mission jeune intérimaire (alternance entreprise et formation au centre de Maubeuge) afin de leur permettre d'accéder à une réelle qualification professionnelle validée par le titre d'agent de fabrication industrielle. 323 d'entre eux ont obtenu le titre soit 93 % de réussite.

L'AFPA travaille aussi avec les entreprises de travail temporaire ou les cabinets de reclassement. Pour le projet " Parcours gagnant " monté avec Danone Bailleul, les agences Adecco de Bailleul/Armentières et Vedior Bis d'Hazebrouck ont associé le centre d'Hazebrouck pour l'ingénierie et la mise en œuvre des parcours de formation qualifiante, en alternance, de personnels intérimaires. Une des clés de la réussite : le contenu de la formation sanctionnée par un titre professionnel (conducteur d'installations et de machines automatisées) répondait exactement aux attentes de plusieurs métiers de cette entreprise agroalimentaire.

***A*ncrer l'action culturelle dans les territoires, favoriser l'accès le plus large des citoyens à la culture et agir le plus efficacement possible en partenariat avec les collectivités territoriales constituent avec la restauration des monuments historiques les priorités de la politique culturelle de l'Etat en région.**

Enseignements artistiques : un protocole de décentralisation unique en France pour inspirer la réflexion nationale

L'expérimentation engagée en 2002 entre l'Etat et la Région Nord-Pas-de-Calais par la signature du protocole de décentralisation sur les enseignements artistiques a permis, d'une part de développer, en le rapprochant des citoyens, le service public de l'enseignement des arts plastiques, de la musique, de la danse et du théâtre, de mieux structurer son organisation et d'améliorer la qualité de son offre et d'autre part de clarifier les responsabilités de chaque collectivité territoriale et de l'Etat, aujourd'hui définies dans la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

En effet, si les lois de décentralisation de 1983 et 1986 avaient prévu que le fonctionnement des conservatoires, des écoles nationales de musique, de danse et de théâtre ainsi que les écoles d'art relevait de la responsabilité des communes, des départements et des régions, dans les faits, le financement de ces institutions reposait presque intégralement sur les communes. Les compétences spécifiques de chacune des collectivités n'ayant pas été précisément définies, le protocole de décentralisation propose d'aider à leur clarification et d'apporter des outils et des financements pour inciter chaque partenaire à jouer pleinement son rôle au sein d'une nouvelle dynamique.

Le travail réalisé dans la région sur la base de ce protocole, seul, parmi tous ceux qui ont été signés en France à concerner les enseignements artistiques, a ainsi inspiré la nouvelle étape de décentralisation culturelle.

L'enjeu était multiple : répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles en leur proposant un enseignement artistique initial de qualité et offrir aux professionnels, enseignants, artistes, équipes de direction, intervenants en milieu scolaire, une formation continue leur permettant d'exercer pleinement leur métier, de transmettre leur art de façon vivante et d'obtenir une qualification valorisant leurs compétences.

► Un programme d'action original et des propositions " sur mesure "

L'Etat et le Conseil régional ont apporté chacun plus de 3

Enseignements artistiques : une nouvelle répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 clarifie les responsabilités dans le domaine des enseignements artistiques en conférant une base légale aux initiatives prises par chaque niveau de collectivités territoriales. Elle confirme ainsi aux communes et à leurs groupements leurs missions d'enseignement initial et d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires. Elle confie l'élaboration de schémas qui définissent l'organisation du réseau des enseignements artistiques aux départements et l'organisation des cycles d'enseignement professionnel initial aux régions. Les établissements d'enseignement supérieur qui assurent la formation aux métiers du spectacle continuent de relever de la responsabilité de l'Etat (articles 101 (articles L.216-2 et L.216-2-1 du code de l'éducation) et 102 (article L.759-1 du code de l'éducation)).

millions d'euros sur trois ans pour que ce protocole, de portée nationale, puisse se traduire par des programmes d'action originaux et inventifs, adaptés aux spécificités du Nord-Pas-de-Calais. Le protocole a ainsi été complété par des conventions d'application déclinées ville par ville.

Dans le domaine des arts plastiques, la construction du réseau régional des quatre écoles de Cambrai, Dunkerque, Tourcoing et Valenciennes, en partenariat avec le Studio national des arts contemporains du Fresnoy, constitue un atout considérable pour inscrire, dans les enseignements et les pratiques, la dimension multimédia de l'art. Des ateliers inter-établissements, des échanges internationaux, des formations et des séminaires d'enseignants contribuent à souder le réseau et à donner à chaque école, un rayonnement plus important et une lisibilité accrue dans le contexte national et européen. Le protocole permet aussi de fournir aux chercheurs et aux créateurs formés dans la région les locaux, les outils et les structures leur permettant d'y demeurer.

La région Nord-Pas-de-Calais dispose, en ce qui concerne la musique, d'un maillage exceptionnel d'établissements d'enseignement et de pratiques musicales, avec près de 600 écoles qui accueillent plus de 65 000 élèves et une vingtaine d'écoles labellisées par l'Etat. Face à l'émergence des nouvelles disciplines comme les musiques actuelles, la danse contemporaine ou encore le théâtre, le protocole

Culture

a fourni aux établissements les moyens de mieux répondre à ces demandes, d'accueillir et de former un public plus large et de s'ouvrir davantage aux amateurs, en s'appuyant notamment sur le développement de l'intercommunalité culturelle".

Ainsi, 7 sites-pilotes, Arras, Boulogne, Calais, Lens, Saint-Omer, Dunkerque et Valenciennes, ont été sélectionnés sur le territoire régional pour la création de réseaux intercommunaux permettant de diversifier la gamme des enseignements à l'échelle de ces territoires. Des comités techniques et pédagogiques regroupent les villes partenaires et des coordinateurs de sites sont appelés à travailler ensemble à l'échelle de la région. Un programme de formation sur chacun des sites a permis de fédérer les initiatives et de dynamiser les projets d'établissements.

12 000 élèves ont été concernés et beaucoup d'entre eux ont pu trouver l'occasion d'un nouveau rapport à la musique et à la danse en s'impliquant notamment dans diverses formes de pratiques collectives et contemporaines.

Tous ces efforts ont motivé les équipes enseignantes ainsi que les structures culturelles et ont également attiré sur ces territoires des artistes, professionnels et événements comme la venue des chœurs de Radio-France à Boulogne...

Afin d'affirmer clairement la nature et le niveau de leurs compétences en ce domaine, l'Etat et la Région financent depuis 2004 le cycle spécialisé des conservatoires et écoles nationales proposé aux élèves qui souhaitent s'engager dans une formation musicale, chorégraphique ou théâtrale professionnelle. En échange, les communes concentrent leurs efforts sur la modernisation de l'enseignement initial destiné à la formation des amateurs.

Restauration de la colonne de la Grande Armée à Wimille

La colonne de la Grande Armée, située sur la commune de Wimille, près de Boulogne-sur-Mer, a été érigée à la gloire de Napoléon. Elle domine l'ancien site du camp de Boulogne où 180 000 hommes avaient été rassemblés par Bonaparte pour préparer un débarquement en Angleterre et commémore la remise des premières décorations de la Légion d'honneur le 16 août 1804.

Haute d'une cinquantaine de mètres et couronnée par la statue de Napoléon, elle est posée sur un piédestal représentant d'un côté la cérémonie de distribution de la Légion d'honneur et de l'autre l'aspect des camps. Plusieurs fois modifié, le site a été classé en 1905.

Suite aux dégâts provoqués par la foudre en 1999, la DRAC - Conservation régionale des Monuments Historiques a entamé, depuis 2001, un important programme de travaux de restauration autour de la colonne, d'aménagement de ses deux pavillons et d'entretien



du parc, dont le coût total s'élève à plus de 2,6 millions d'euros.

La restauration de la colonne, portant sur la statue, le remplacement des pierres de la colonne et le nettoyage des plaques commémoratives, a été achevée en juillet 2003. Les travaux d'agrandissement et d'aménagement des pavillons permettent désormais de proposer au public de découvrir une exposition consacrée à l'histoire de la colonne et à la Légion d'honneur ainsi que la statue de Napoléon en habit impérial du sculpteur François-Joseph Bosio. Prise pour cible par les aviateurs anglais lors de la Seconde Guerre Mondiale, la statue mutilée avait été remplacée au début des années 60 par une œuvre de Pierre Stenne. Commencés en octobre 2003, les travaux d'entretien se sont achevés en juin 2004. Ils concernent l'éclairage intérieur de la colonne, les dispositifs de sécurité et de secours, la réfection de la grille et du muret d'enceinte, le nettoyage des lions du piédestal, l'embranchement, l'installation de bancs dans l'allée principale d'accès au monument.

Réouvert en 2004 pour le bicentenaire de la colonne de la Grande Armée, le site qui accueille tous les ans environ 15 000 visiteurs, continue à faire l'objet d'une revalorisation avec le réaménagement des allées et des plantations en tenant compte des plans anciens du monument.

L'action culturelle en faveur des détenus

Une mission culture / justice a été confiée à l'association Hors Cadre qui est particulièrement investie dans la région dans le dispositif " un été au cinéma ". Des conventions de

partenariats ont par ailleurs été signées dont celle qui lie la ville de Lille, le centre de détention de Loos et le musée des beaux-arts de Lille.

Le Louvre à Lens

Le 29 novembre 2004, Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, accompagné de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé que le projet d'antenne du Louvre en région serait mené à Lens. Le Louvre doit en effet étendre son rayonnement en province dans une logique de décentralisation de ses activités. Les présentations se feront autour de trois axes : le cheminement dans le temps, le regard sur l'œuvre et des expositions temporaires. Les présentations feront l'objet de renouvellements constants.



Coordonnées des services de l'Etat en région

**Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)**
2, rue Jacquemars Giélee
59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 58
www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Délégation régionale au tourisme (DRT)
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 20 54 77 66 - Fax : 03 20 54 36 40
www.tourisme.gouv.fr

**Délégation régionale aux droits des femmes et à
l'égalité (DRDFE)**
171, boulevard de la Liberté
59039 LILLE cedex
Tel : 03 20 30 59 78 - Fax : 03 20 30 56 96
www.droitsdesfemmes.org

**Direction régionale et départementale de la jeunesse
et des sports (DRDJS)**
35, rue Boucher de Perthes
59044 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00
www.drdjs-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr

Rectorat
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 60 00 - Fax : 03 20 15 65 90
www.ac-lille.fr

Trésorerie générale de région (TG)
82, avenue Kennedy - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 42 42 - Fax : 03 20 62 41 19
www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalais/

**Direction régionale de l'Institut national de la
statistique et des études économiques (INSEE)**
130, avenue Kennedy - BP 769
59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 86 29 - Fax : 03 20 62 86 00
www.insee.fr

**Direction régionale de l'industrie, de la recherche et
de l'environnement (DRIRE)**
941 rue Charles Bourseul - BP 750
59507 DOUAI
Tél : 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89
www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr

Direction régionale du commerce extérieur (DRCE)
299, boulevard de Leeds - 59777 LILLE
Tél : 03 59 56 23 40 - Fax : 03 59 56 23 41
www.missioneco.org/nordpasdecalais

**Délégation régionale au commerce et à l'artisanat
(DRCA)**
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 20 30 51 51 - Fax : 03 20 30 51 55
www.pme.gouv.fr

**Délégation régionale à la recherche et à la technologie
(DRRT)**
2, rue des Canoniers - 59000 LILLE
Tél : 03 28 38 50 19 - Fax : 03 28 38 50 20
www.recherche.gouv.fr

**Délégation régionale de l'Agence nationale pour la
valorisation de la recherche (ANVAR)**
148, rue Nationale - 59000 LILLE
Tél : 03 20 74 69 40 - Fax : 03 20 42 00 27
www.anvar.fr

Direction Interrégionale des douanes
5, rue de Courtrai - BP 683
59033 LILLE cedex
Tél : 03 28 36 36 36 - Fax : 03 20 06 30 59
www.douane.minefi.gouv.fr

**Direction régionale de la concurrence, de la
consommation et de la répression des fraudes
(DRCCRF)**
3, rue Maracci - BP 59 - 59099 LILLE cedex
Tél : 03 20 13 62 00 - Fax : 03 20 55 09 62
www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalais/

Direction régionale de l'équipement (DRE)
4, rue de Bruxelles - BP 259
59019 LILLE cedex
Tél : 03 20 49 60 00 - Fax : 03 20 53 14 24
www.nord.equipement.gouv.fr/

**Direction interrégionale et interdépartementale des
affaires maritimes (DRAM)**
92, Quai Gambetta - BP 629
62321 BOULOGNE-SUR-MER cedex
Tél : 03 21 30 53 23 - Fax : 03 21 30 08 23
www.mer.equipement.gouv.fr

Coordonnées des services de l'Etat en région

Service de la Navigation, Direction régionale des Voies navigables de France (SN - VNF)

37, rue du Plat - BP 289 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 49 70 - Fax : 03 20 15 49 71
www.equipement.gouv.fr/sn-npc/

Délégation régionale de l'aviation civile (DAC Nord)

Aéroport de Lille Lesquin - BP 429
59814 LESQUIN cedex
Tél : 03 20 16 18 00 - Fax : 03 20 16 18 06
www.dgac.fr

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)

62 boulevard de Belfort - BP 605
59024 LILLE cedex
Tel : 03 20 62 66 00 - Fax : 03 20 62 66 62
www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr

Agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

2, rue de Tenremonde - 59000 LILLE
Tél : 03 20 06 70 20 - Fax : 03 20 06 70 30
www.arh5962.fr

Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)

75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 28 38 01 00 - Fax : 03 28 38 01 01
www.fasild.fr

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)

Cité Administrative - BP 505
59022 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 42 99
draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

107, Boulevard de la Liberté
59041 LILLE cedex
Tél : 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Centre tertiaire de l'Arsenal
20, rue du Prieuré - 59500 DOUAI
Tél : 03 27 95 89 70 - Fax : 03 27 95 89 71
www.ademe.fr

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)

70, rue Saint Sauveur - BP 456
Les Arcades de Flandre - 59021 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 48 60 - Fax : 03 20 52 74 63
www.npdc.travail.gouv.fr

Direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

53, rue Jean Jaurès - BP 229
59019 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 54 60 - Fax : 03 20 96 54 79
www.anpe.fr

Direction régionale de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

3, rue Jeanne Maillotte - BP 2021
59013 LILLE Cedex
Tél : 03 20 12 35 30 - Fax : 03 20 57 98 96
www.afpa.fr

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Hôtel Scrive - 3, rue du Lombard - 59800 LILLE
Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 23
www.culture.gouv.fr

Direction régionale des services pénitentiaires de Lille (DRSP)

5, rue Gauthier de Châtillon
BP 765 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 63 66 66 - Fax : 03 20 54 40 64
www.justice.gouv.fr

Sigles et acronymes

A	AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
	ADELE	ADministration ELEctronique
	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie
	AFNOR	Agence française pour la normalisation
	AFPA	Association pour la Formation professionnelle des adultes
	AIF	Association des industries ferroviaires
	AMPLD	Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage
	ANPE	Agence nationale pour l'emploi
	ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
	ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
	APA	Allocation personnalisée à l'autonomie
	APIM	Agence pour la promotion internationale de la métropole lilloise
	APSI	Avant projet sommaire d'itinéraire
	ARACT	Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
	ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
	ARZI	Atlas régional des zones inondables
B	BDERU	Base de données relative à la directive Eaux RésiduaireS UrbaineS
	BEPM	Brevet d'études professionnelles maritimes
	BOP	Budget opérationnel de programme
	BRGM	Bureau de recherche en géologie minière
	BSN	Bureaux du service national
	BTP	Bâtiment et travaux publics
C	CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
	CAR	Comité de l'administration régionale
	CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
	CCAA	Centre de cures ambulatoires en alcoologie
	CCI	Chambre de commerce et d'industrie
	CCP	Certificat de compétences professionnelles
	CCSF	Commission des chefs de services financiers de l'Etat et des organismes de sécurité sociale
	CD2E	Centre de création et de développement des éco-entreprises
	CDAT	Commission départementale d'action touristique
	CDEC	Commission départementale d'équipement commercial
	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CERDD	Centre ressources du développement durable
	CETIM	Centre technique des industries mécaniques
	CHRU	Centre hospitalier régional universitaire
	CIADT	Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
	CIN	Certificat d'initiation nautique
	CJD	Centre des jeunes dirigeants
	CJDES	Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale
	CMER	Comité mixte Etat-Région
	CNDP	Commission nationale du débat public
	CODEFI	Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises
	COREC	Comité régional d'examen des comptes
	COREMODE	Commission régionale de modernisation de la flotte de pêche
	COREX	Conférence régionale de l'exportation
	COV	Composés organiques volatils
	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
	CPER	Contrat de plan Etat-Région
	CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
	CREPS	Centre d'éducation populaire et de sport

Sigles et acronymes

	CROS	Comité régional d'organisation sanitaire
	CROSMS	Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale
	CROSS	Centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance en mer
	CSST	Centres de soins spécialisés aux toxicomanes
D	DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
	DCE	Directive cadre sur l'eau
	DCS	Direction du contrôle de la sécurité
	DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
	DDCCRF	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
	DDTREFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
	DEAVS	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
	DEB	Déclarations d'échanges de biens
	DGE	Dotation globale d'équipement
	DIREN	Direction régionale de l'environnement
	DIV	Délégation interministérielle à la ville
	DOCOB	Document d'objectifs
	DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
	DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
	DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
	DRCA	Délégation régionale au commerce et à l'artisanat
	DRCCRF	Direction régionale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
	DRCE	Direction régionale du commerce extérieur
	DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
	DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
	DRE	Direction régionale de l'équipement
	DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
	DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
	DRT	Délégation régionale au tourisme
	DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
	DSNA	Direction des services de la navigation aérienne
	DUP	Déclaration d'utilité publique
E	ECCP	Evaluation des compétences et des capacités professionnelles
	EDDF	Engagement de développement de la formation professionnelle
	EDR	Etudes détaillées des risques
	EHPAD	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
	EPF	Etablissement public foncier
F	FACREA	Fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales
	FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
	FDES	Fonds de développement économique et social
	FEDER	Fonds européen de développement régional
	FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
	FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
	FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
	FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
	FNDS	Fonds national pour le développement du sport
	FNDVA	Fonds national pour le développement de la vie associative
	FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
	FPC	Formation professionnelle continue
	FSE	Fonds social européen

Sigles et acronymes

G	GASPAR	Groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risques
	GIRZOM	Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières
	GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
	GRAPPE	Groupe régional d'actions contre la pollution phytosanitaire de l'eau
	GRISAME	Groupe régional interservices d'anticipation des mutations économiques
H	HAD	Hospitalisation à domicile
	HTP	Hospitalisation à temps partiel
I	IE	Intelligence économique
	IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
	INPI	Institut national de la propriété industrielle
	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
	ISTNF	Institut de santé au travail du Nord de la France
J	JAPD	Journées d'appel de préparation à la défense
L	LAALB	Liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique
	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
M	MFQ	Mouvement français de la qualité
	MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
	MISE	Mission inter-services de l'eau
	MRIICE	Mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle, évaluation
N	NFX	Nord France Experts
O	OFIMER	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture
	ONDPS	Observatoire national de la démographie des professions de santé
	OREF	Observatoire régional de l'emploi et des formations
	ORHA	Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement
P	PAC	Politique agricole commune
	PACTH	Plan d'adaptation des compétences de travailleurs handicapés
	PAPI	Plan d'actions pour la prévention des inondations
	PAPIES	Projet académique de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement secondaire
	PASER	Projet d'action stratégique de l'Etat dans la région
	PCP	Politique commune de la pêche
	PDU	Plan de déplacements urbains
	PLI	Programme local d'innovation
	PLU	Plans locaux d'urbanisme
	PME	Petites et moyennes entreprises
	PMI	Petites et moyennes industries
	PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
	PPR	Plans de prévention des risques inondation et littoraux
	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
	PRASE	Plan régional d'action en santé environnement
	PRCTE	Programme régional de création et de transmission d'entreprises
	PRDA	Programme régional de développement de l'artisanat
	PREE	Plan régional des échanges extérieurs
	PRI	Plan régional de soutien à l'innovation
	PRIPi	Programme régional d'insertion des populations immigrées
	PRS	Programme régional de santé

Sigles et acronymes

	PRSP	Plan régional de santé publique
	PRTH	Plan régional du Textile-Habillement
	PTI	Programme technologique d'innovation
R	RDT	Réseau de développement technologique
	REP	Réseau d'éducation prioritaire
	RFF	Réseau Ferré de France
	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RPI	Regroupements pédagogiques intercommunaux
S	SAGE	Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
	SAST	Secrétaire assistante santé au travail
	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
	SDDE	Schéma directeur des données sur l'eau
	SDEVN	Schéma directeur d'exploitation des Voies Navigables
	SESSI	Services des études et des statistiques industrielles
	SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
	SIC	Site d'importance communautaire
	SIE	Système d'information sur l'eau
	SMDSM	Système mondial de détresse et de secours en mer
	SNA	Service de la navigation aérienne
	SPE	Service public de l'emploi
	SPPPI	Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles
	SRAVE	Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau
	SROS	Schéma régional de l'organisation sanitaire
	SRPV	Service régional de la protection des végétaux
	SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile
T	TAC	Total admissible de captures
	TAR	Tour aéroréfrigérante
	TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
	TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
	TCSP	Transports communs en site propre
	TIC	Technologies de l'information et de la communication
	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
	TPE	Très petite entreprise
	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U	UCSA	Unité de consultation et de soins ambulatoires
	UGV	Usinage à grande vitesse
	UIMM	Union des industries et métiers de la métallurgie
	UIT	Union des industries textiles
	URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
V	VAE	Validation des acquis de l'expérience
	VNF	Voies Navigables de France
Z	ZFU	Zone franche urbaine
	ZPS	Zone de protection spéciale
	ZUS	Zone urbaine sensible

Agenda 2004

Janvier

21 janvier : Réunion chez Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, avec la Datar et Jacky Hénin, maire de Calais sur la mise en oeuvre de la décision du CIADT du 23 juillet 1999 relative à l'après duty free

29 janvier : 1^{ère} réunion au Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne suite à la décision d'implantation de l'Agence ferroviaire européenne dans le Nord-Pas-de-Calais par le Conseil européen le 13 décembre 2003

Février

5 février : Création de la fédération ATMO Nord-Pas-de-Calais de surveillance de la qualité de l'air

Mars

5 mars : Lancement du Département Foires & Salons, animé par l'équipe NORCOMEX de la CRCI et subventionné par le CPER, destiné à accompagner les entreprises régionales sur les salons étrangers

21 et 28 mars : Elections régionales et cantonales

31 mars : Attribution par la Commission européenne de 44,6 millions d'euros supplémentaires pour les programmes objectifs 1 et 2 au titre de la réserve de performance

Avril

14 avril : 19^{ème} session du Comité franco-japonais de coopération industrielle à Lille

Mai

10 mai : 1^{ère} réunion en région avec Philippe Van de Maele, Directeur général de l'ANRU suite au lancement de l'Agence en novembre 2003

27 mai : Audience de Maurice Cotte, Ingénieur général des mines et de Michel Dresch, Inspecteur général de l'équipement, relative au lancement de leur mission d'expertise sur le site de l'Union

Juin

11 au 11 juin : « Terres en fête », salon agricole régional

16 au 16 juin 2004 : Semaine du développement durable (37 actions labellisées dans le Nord-Pas-de-Calais)

14 juin : Comité de suivi restreint du Contrat de plan

17 et 18 juin : Comités de suivi objectifs 1 et 2 relatifs à la révision à mi-parcours

18 juin : Départ de Jean-Pierre RICHER, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

22 juin : Assises nationales des risques technologiques à Douai

26 juin : Présentation des cahiers de l'environnement Nord-Pas-de-Calais

Juillet

15 juillet : 1^{er} Conseil d'administration de l'Agence ferroviaire européenne à Valenciennes

27 juillet : Arrivée de Jean ARIBAUD, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

Septembre

Début de la 1^{ère} phase de travaux sur l'A25

15 septembre : Signature de la convention Lille, Ville d'art et d'histoire entre la ville et l'Etat

30 septembre : Inauguration de l'Espace international / Présentation de l'Industrie au regard de l'environnement

Octobre

6 octobre : Séminaire gestion des âges à Lille Grand Palais

Fin des travaux entrepris pour renflouer l'épave du Tricolor

Novembre

5 novembre : Journée de restitution de la campagne régionale de lutte contre les discriminations

12 novembre : Lancement de la réalisation du diagnostic socio-économique du bassin d'emploi de Saint-Omer suite à l'annonce du plan de restructuration d'Arc International

20 novembre : Clôture de Lille Capitale européenne de la culture 2004

22 novembre : Débat régional de préparation de la loi de modernisation agricole à Sars et Rosières

29 novembre : Annonce de l'implantation d'une antenne du Louvre à Lens

Décembre

2 décembre : Lancement de l'appel à projets pour la constitution de pôles de compétitivité

10 décembre : Forum Europemploi à Lille Grand Palais

15 décembre : Adoption du Projet d'action stratégique de l'Etat en région

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
2, rue Jacquemars Giélee - 59039 Lille Cedex
Tél 03 20 30 59 59 - Fax 03 20 30 52 32
www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr
sgar@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Crédits photos :

Communauté européenne 2005, Rectorat de Lille, UVHC, Douane, CCI de Calais, DAC NPdC,
DDE Nord, SN-NPdC, CROSS Gris Nez, DRTEFP NPdC, AFPA, DIREN NPdC, DRAC NPdC, SGAR NPdC

Conception/réalisation : SGAR - Rédaction achevée en juin 2005

Maquette : DDE Nord

Impression : La Monsoise

ISSN : 1773-3871